



universität  
wien

# Diplomarbeit

Titel der Diplomarbeit

«Processus de résolution d'un conflit  
ethnico-politique. Le cas du Burundi»

Verfasserin

Francine Simbare

Angestrebter akademischer Grad

Magistra der Philosophie (Mag.phil)

Wien, im Oktober 2008

Studienkennzahl lt. Studienblatt: A300 295

Studienrichtung lt. Studienblatt: Politikwissenschaft

Betreuer: Univ.-Doz. Dr. Gernot Stimmer

## AVANT-PROPOS

Aux termes de ce travail, j'aimerais remercier toutes personnes qui, par leurs conseils et soutiens divers, ont contribué à la poursuite de mes études et la réalisation de ce travail.

En premier lieu, je tiens à remercier du fond de mon coeur le Professeur Dr. Stimmer, de la Faculté des Sciences Sociales, Département des Sciences Politiques, de l'Université de Vienne qui a bien accepté de diriger mes travaux de recherche. Ses critiques constructives et ses encouragements parfois pendant des moments de doute m'ont permis de mener à terme ce travail.

Je dédie également mon travail à toutes les institutions dont le soutien personnel et matériel m'a permis de poursuivre mes études, en particulier la Paroisse Hl. Klaus von Flüe et la famille Wagner à Vienne.

Mes remerciements particuliers vont à ma famille au Burundi.

Francine SIMBARE

Vienne, Octobre 2008

## TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| Avant-propos   | 1         |
| Table des matières   | 2         |
| Liste des Abréviations   | 4         |
| Liste des Tableaux   | 5         |
| Liste des Figures  | 5         |
| <b>INTRODUCTION</b>  | <b>6</b>  |
| 1. Position du problème  | 6         |
| 2. Hypothèse de travail  | 7         |
| 3. Méthodologie  | 8         |
| 4. Structure du travail  | 8         |
| <b>I. FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ANALYSE DES CONFLITS</b>        | <b>10</b> |
| 1. Le concept de conflit social                                  | 11        |
| 2. Origine des conflits sociaux                                  | 13        |
| 2.1 La culture comme source de conflits sociaux                  | 13        |
| 2.2 L'exercice du pouvoir  | 13        |
| 2.3 La rareté de ressources                                      | 14        |
| 3. L'escalade de conflit   | 16        |
| 3.1 Situation de conflit: Acteurs, Objectifs et Incompatibilités | 16        |
| 3.2 Le processus d'escalade                                      | 17        |
| 3.3 Implication des conflits                                     | 19        |
| 4. Typologie des conflits  | 21        |
| 4.1 Conflits inter-étatiques ou internationaux                   | 21        |
| 4.2 Conflits internes ou Guerres Civiles                         | 22        |
| 4.2.1 Le concept de conflit ethnique                             | 22        |
| 5. Approches de la Résolution des conflits                       | 26        |
| 5.1 Sens de la gestion des conflits                              | 26        |
| 5.2 Mesures internes de résolution des conflits                  | 27        |
| 5.3 Mécanismes internationaux de règlement de conflits           | 28        |
| 5.4 Règlement de conflits internes par la négociation            | 29        |
| 5.4.1 La Méthode de Négociation                                  | 29        |
| 5.4.2 La Structure des Négociations                              | 30        |
| 5.4.3 Niveaux des Négociations                                   | 31        |
| 6. „ <i>African Crisis Response Initiative</i> “ (ACRI)          | 33        |
| <b>II. Origine et Escalade du conflit burundais</b>              | <b>35</b> |
| 1. La Région des Grands Lacs Africains                           | 36        |
| 1.1 Enclavement et Surpeuplement                                 | 36        |
| 1.2 La Société précoloniale burundaise                           | 37        |
| 2. La présence étrangère au Ruanda-Urundi (1898-1962)            | 41        |
| 2.1 Deux puissances étrangères, une politique coloniale          | 41        |
| 2.2 Le processus d'indépendance (1955-1962)                      | 45        |
| 3. Burundi: „ <i>Le piège de l'Histoire</i> “                    | 48        |
| 3.1 Un processus d'indépendance ordonné                          | 49        |
| 3.2 Facteurs d'escalade du conflit burundais                     | 50        |
| 3.2.1 Violence politique et contrôle du pouvoir                  | 50        |
| 3.2.2 Régionalisation et Multiplication d'acteurs                | 51        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>III. La Recherche d'une paix durable</b>                     | <b>56</b> |
| 1. Les dimensions du conflit                                    | 57        |
| 2. Processus de paix sur fond d'isolement politique (1995-2001) | 60        |
| 2.1 Portée et limites du processus interne                      | 61        |
| 2.2 Apport du processus de paix d'Arusha (Tanzanie)             | 62        |
| 3. Accord de Paix et Réformes politico-institutionnelles        | 64        |
| 4. La reconstruction morale du passé                            | 68        |
| 4.1 La Vérité comme fondement de la Réconciliation              | 68        |
| 4.1.1 Le poids du passé   | 68        |
| 4.1.2 La Méthode „ <i>Commission Vérité Réconciliation</i> “    | 70        |
| 4.2 Le rôle de la justice transitionnelle                       | 73        |
| 5. La dimension économique et régionale                         | 75        |
| 5.1 La transformation politico-économique d'un long conflit     | 75        |
| 5.2 Un nouvel ordre régional                                    | 76        |
| <b>Conclusion générale</b>                                      | <b>79</b> |
| <b>Appendice</b>  | <b>86</b> |
| <b>Bibliographie</b>  | <b>88</b> |
| <b>Zusammenfassug (résumé)</b>                                  | <b>95</b> |
| <b>Lebenslauf (curriculum vitae)</b>                            | <b>97</b> |

## Liste des Abréviations

|                |  |
|----------------|--|
| AFDL           | : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo                          |
| AMIB           | : African Mission in Burundi   |
| ANC            | : African National Congress  |
| ACRI           | : African Conflict Response Initiative   |
| APRAB          | : Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha pour le Burundi                           |
| BINUB          | : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi  |
| CAE/EAC        | : Communauté d'Afrique de l'Est / East-African Community                                 |
| CEPGL          | : Communauté Économique des Pays des Grands Lacs   |
| CNDD/FDD       | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie / Forces de Défense de la Démocratie |
| COMESA         | : Common Market for Eastern and Southern Africa  |
| CS             | : Conseil de Sécurité (des Nations Unies)  |
| CVR            | : Commission Vérité Réconciliation   |
| ECOMOG         | : Economic Community of West African States Monitoring Group                             |
| FMI            | : Fonds Monétaire International  |
| FRODEBU        | : Front pour la Démocratie au Burundi  |
| ICG            | : International Crisis Group   |
| MCPMR (OAU)    | : Mechanism for Conflict Prevention, Management and Resolution                           |
| ONU/UNO        | : Organisation des Nations Unies / United Nations Organisation                           |
| ONUB           | : Opération des Nations Unies au Burundi   |
| OUA/UA         | : Organisation de l'Unité Africaine / African Union                                      |
| PALIPEHUTU/FNL | : Parti pour la Libération du Peuple Hutu / Front National de Libération                 |
| PNUD           | : Programme des Nations Unies pour le Développement                                      |
| REDCAMP        | : Renforcement des Capacités Africaines pour le Maintien de la Paix                      |
| SDN            | : Société des Nations  |
| UNESCO         | : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation                       |
| UPRONA         | : Union pour le Progrès National   |
| ZEP/PTA        | : Zone d'Echanges Préférentiels/Preferential Tarrif Area                                 |

**Liste des Tableaux**

Tableau 1: Indicateurs socio-économiques du Burundi 59

Tableau 2: Chronologie historique du Burundi 86

**Liste des Figures**

Figure 1: Carte de la Région des Grands Lacs Africains 39

Figure 2: Carte politico-administrative du Burundi 40

## INTRODUCTION

### 1. Position du problème

La continuité des conflits ethnico-politiques au cours des dernières décennies au Burundi (et Rwanda) sont à l'origine de l'escalade interne et régionale; elle fonde également la recherche d'une approche de solution à l'échelle régionale. Cependant, il s'avère difficile de traiter isolément l'origine d'un conflit sans parler du contexte intérieur, régional et même international dans lequel il se développe. La République Démocratique du Congo (RDC, ex-Zaire), le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya forment la Région des Grands Lacs et sont concernés à des degrés divers par les conséquences des conflits et leur processus de résolution.

A part le Burundi, les autres pays de l'ancien Congo Belge (le Rwanda et la République Démocratique du Congo, RDC) ont connu un processus de décolonisation violent:

L'accession au pouvoir du Premier Ministre Patrice Lumumba en 1961 au Congo fut suivie d'une tentative de sécession de la riche région minière du Katanga, ce qui déclencha une guerre civile jusqu'à l'arrivée au pouvoir du Maréchal Mobutu en 1965. Le territoire resta certes réuni, mais depuis 1970, le pays ne parvient pas à installer des institutions étatiques fonctionnelles. Cela étant, la RDC reste à la longue un pays stratégique eu égard à ses potentielles ressources économiques (importantes sources minières) et sa situation géographique (il partage la frontière avec neuf pays).

Au Burundi, malgré l'adoption d'une constitution moderne (monarchie parlementaire) résolvant à la fois la question des institutions étatiques et la cohabitation entre les deux groupes (Hutus et Tutsis) avant l'accession à l'indépendance en 1962, le pays n'a jamais trouvé une véritable orientation politique depuis le milieu des années soixante. Son histoire post-coloniale est marquée par des crises politiques et des guerres civiles.

Le Rwanda connut la première guerre civile avant l'accès à l'indépendance en 1959 (nous reviendrons sur cette période et ses conséquences sur la région). Trente ans après, une autre guerre éclate entre octobre 1990 et juillet 1994 entre le régime (Hutu) rwandais et les rebelles (Tutsi) du Front Patriotique Rwandais (FPR). Malgré plusieurs négociations entre les parties et la signature d'un Accord entre les parties („*Rwanda Peace Agreement*“) en Août 1993, la guerre escalade et se termine par un génocide pour les Tutsis et le massacre de Hutus dits modérés (qui cherchaient un accord politique et opposés au régime alors en place) et des vagues de réfugiés hutus dans les pays limitrophes, surtout à l'Est de la RD du Congo (800.000 morts, un million de réfugiés).

Le Rwanda se trouve avec un gouvernement intermédiaire, dans un pays décimé, entouré par un million de réfugiés dans la région du Kivu (Est de la RDC). Cette présence de réfugiés constitue un danger possible de retour armé de réfugiés opposés aux régimes du Rwanda et du Burundi, et un renforcement des groupes rebelles opposés à l'Ouganda. Ces trois pays soutiennent donc en novembre 1996 une coalition de rebelles congolais, l'«*Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo*» (AFDL), qui renverse le régime Mobutu le 17 mai 1997.

Comme le nouveau pouvoir congolais revendique plus d'autonomie à l'égard des ses ex-alliés, la deuxième guerre du Congo oppose les anciens alliés dès le 2 août 1998. Un long conflit régional oppose sur le territoire de la RDC le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda d'un côté, la RDC, l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie de l'autre côté et des groupes rebelles alliés respectifs de 1998 à 2002.

L'enjeu de ces conflits étant la sécurité des états participants, l'intérêt économique et la puissance régionale, de l'Erythrée à l'Angola, de la Libye à l'Afrique du Sud, 22 pays africains sont concernés par ce conflit régional soit étant parties au conflit ou participant au processus de résolution comme médiateurs.

## **2. Hypothèse de travail**

Le rapport entre ethnicité et émergence de la violence n'est pas toujours facile à établir, car les éléments, c'est-à-dire les variables dépendantes telles que des groupes ethniques, l'absence d'institutions étatiques fonctionnelles, pauvreté et sous-développement etc., se rencontrent dans d'autres pays surtout du Tiers-Monde. Le processus menant à l'usage de la violence dans des conflits politiques nécessite ainsi donc des explications particulières. Ce travail part de l'hypothèse selon laquelle un changement rapide des structures socio-politiques sans l'introduction de mesures de gestion de l'Etat et d'institutions fonctionnelles conduit à des crises. Quels facteurs ont conduit à la crise politique et sociale au Burundi pendant les quarante dernières années?

La deuxième hypothèse concerne la recherche d'une paix durable: le déficit d'une stratégie de prévention des conflits conduit à leur escalade (poursuite de la violence, diversification des acteurs) et mine le processus de recherche de la paix. Quelles sont les conditions socio-politiques et institutionnelles d'un retour à une paix durable au Burundi et dans la région?

### 3. Méthodologie

Quoiqu'on ne peut étudier un ou plusieurs aspects d'un pays des Grands Lacs (particulièrement le Rwanda et le Burundi) sans faire allusion à l'autre, seul le Burundi constitue l'objet de cette étude. Des aspects relatifs à un autre pays de la Région seront intégrés dans l'étude, s'ils contribuent à faire comprendre le développement de la vie politique du Burundi.

Il ne s'agit pas dans cette étude de présenter l'évolution historique du Burundi, mais de relever les événements pertinents ayant contribué à l'émergence de la guerre civile et au processus de paix. En dépit de l'évolution interne des parties et de la vie politique du pays, les conditions structurelles du conflit existent dans d'autres pays ayant le même niveau économique et social (africains et autres); elles ont trait au développement historique et socio-politique d'un côté et de l'autre à la formation d'un Etat avec des institutions fonctionnelles.

En vue de mener à terme cette étude, il sera utilisé les méthodes de recherche empirique: travail sur documents existant sur le Rwanda, le Burundi et la Région des Grands Lacs. Pendant les quarante dernières années, la nature du conflit n'a pas changé; la littérature existante porte soit sur un aspect du conflit (la terre, les réfugiés etc.), soit sur une période déterminée telle que le processus d'accès à l'indépendance (1952-1962), la gestion de l'Etat pendant la période post-coloniale, l'escalade des conflits et leur régionalisation dans les années 90, ou l'application de certains concepts en vue de prévenir les conflits ou de leur trouver une solution définitive.

### 4. Structure du travail

Le travail sous revue se subdivise en trois chapitres précédés d'une introduction générale sur l'objet et la méthodologie de la recherche.

*Le premier chapitre* concerne le développement théorique en matière d'analyse des conflits et de recherche sur la paix. Les théories étant basées sur l'observation des événements empiriques, sont appliquées en vue de comprendre les phénomènes sociaux.

*Le deuxième chapitre* a trait à l'origine et l'escalade du conflit interne burundais. Il débute par une description de la Région des Grands Lacs Africains (par opposition aux Grands Lacs canadiens). Il s'agit d'un ensemble géographique et humain dont dépend en partie la sécurité des Etats en cas d'émergence de conflits. Le découpage des frontières pendant la période coloniale conduit à l'existence des mêmes groupes de part et d'autre des frontières, ce qui peut perpétuer davantage un conflit interne.

Le processus d'indépendance du Rwanda (1959-1962) et ses conséquences sur le Burundi et la région seront analysés. Les deux pays se trouvent dans „*une situation piégée*“ d'après des observateurs; ils possèdent tous les traits d'une nation, mais sont le théâtre d'un conflit d'ordre politique (formation d'institutions étatiques, accès et contrôle du pouvoir) sur fond de conflit „*ethnico-identitaire*“.

***Le troisième chapitre*** concerne la recherche d'une paix durable. Il sied d'explicitier l'enjeu du conflit au-delà des phénomènes de violence politique. Quel est le problème posé qu'il faut résoudre? De 1996 à 2002 le Burundi a connu un processus ayant abouti à un accord de paix et de réconciliation qui fonde le cadre politico-institutionnel de résolution durable du conflit.

## I. FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ANALYSE DES CONFLITS SOCIAUX

Dans la vie quotidienne, un conflit apparaît comme une situation de mésentente, de manque d'harmonie dans les relations interpersonnelles. Eu égard à l'actualité quotidienne faite souvent de tensions et de guerres dans le monde, certains confondent un conflit avec la guerre et les pertes matérielles et humaines qui en découlent, bref une situation dangereuse à éviter.

Pourtant, le conflit est un phénomène social, tant on ne peut imaginer une société sans conflits; ces derniers s'avèrent certes des facteurs destructeurs, mais peuvent également être porteurs de changements sociaux. Ainsi les familliers avec ce phénomène peuvent y trouver une chance de résoudre une crise longtemps latente et l'occasion de chercher de nouvelles perspectives d'une bonne vie commune: prise de conscience de l'existence de conflits, institutions, efficacité des institutions, renforcement de l'économie, recherche du bien-être collectif etc.

En comparaison avec d'autres domaines scientifiques, les conflits comme objet de recherche scientifique sont un phénomène récent; la recherche sur la paix et l'analyse des conflits ont commencé depuis un siècle par des groupes de recherche et des chercheurs isolés. C'est dû au fait que la plupart des conflits était d'ordre inter-étatique, avec des acteurs et des enjeux identifiables.

Autant la poursuite des guerres que leur résolution ouvrent de nouvelles perspectives en vue de prévenir de nouveaux conflits avant qu'ils n'éclatent. L'analyse des conflits devient multidimensionnelle où des aspects politiques, économiques, démographiques, sécuritaires etc. doivent être pris en considération pour comprendre le phénomène conflictuel.

Ce chapitre traite des situations de conflits sociaux sur le plan théorique; son objectif s'avère de comprendre l'origine des conflits, leur dynamique d'escalade et les différentes options en vue de leur trouver une solution durable.

## 1. Le concept de conflit social

Depuis plus d'un siècle, la communauté scientifique (politologues, sociologues, psychologues etc.) s'emploie à analyser les conflits et les voies et moyens pour arriver à une paix véritable. Les chercheurs divergent tant sur l'approche théorique de l'analyse selon leur origine et domaines d'intérêt.

En privilégiant *les rapports entre les parties au conflit* dans leur analyse, les auteurs insistent sur l'interprétation des faits et leur interaction. Ainsi définissent-ils le conflit comme „*a social phenomenon in which two or more parties or social agents are involved who have mutual interference of incompatible approaches to and or perceptions over an ,issue' of their interaction*“<sup>1</sup> [un phénomène social dans lequel deux ou plusieurs parties sont en cause avec une des approches incompatibles ou des perceptions opposées de l'objet de leur rapport] (traduction de l'auteur).

Cette conception du conflit ne fait pas montrer des facteurs ayant conduit à une situation de conflit entre les parties; cela voudrait traduire que toute différence entre parties conduit nécessairement à un conflit. Chacun vit en conflit avec un autre dans la mesure où deux personnes au minimum ne peuvent pas s'entendre sur tous les domaines et sur tous les aspects.

Ainsi d'autres auteurs insistent-ils sur *la concurrence entre acteurs sociaux en vue d'atteindre une position sociale et économique dans la société*: Cette approche est surtout privilégiée dans les milieux anglo-saxons où l'on insiste sur les objectifs et intérêts divergents que les parties poursuivent. Wallensteen définit ainsi un conflit comme „*a social situation in which a minimum of two parties strive at the same moment in time to acquire the same set of scarce resources*“<sup>2</sup> [une situation sociale dans laquelle deux parties au minimum concourent en même temps en vue d'acquérir le même ensemble de ressources rares] (traduction de l'auteur).

Les deux conceptions sous-revues laissent ouverte la question de savoir si une situation de conflit naît d'une expérience subjective des parties ou d'une réalité objective. Aussi pour atteindre une définition globale, faudrait-il prendre en compte tous les aspects d'un conflit et en même temps exclure ce qui n'appartient pas au concept de conflit. D'après Rüttinger „*soziale Konflikte sind 1) Spannungssituationen, 2) in denen zwei oder mehrere Parteien, 3) die voneinander abhängig sind, 4) mit Nachdruck versuchen, 5) scheinbare oder*

<sup>1</sup> Ghebremeskel Teki, A. (1999): *Conflict and Conflict Management in the Horn of Africa: The Case of Somalia*, Phil. Diss., Univ. de Vienne, p. 20

<sup>2</sup> Wallensteen P. (1988): *Peace Research: achievements and challenges*, Boulder (Co): Westview Press, p. 120; voir Kriesberg L. (1973): *The sociology of social conflicts*, Englewood Cliff: Pentice-Hall, p. 17

*tatsächlich unvereinbare Handlungspläne 6) zu verwirklichen und 7) sich dabei ihrer Gegensechaft bewusst sind*<sup>3</sup> [les conflits sociaux sont 1) des situations de tension, 2) dans lesquelles deux ou plusieurs parties, 7) conscientes d'être des adversaires et 3) dans une situation d'interdépendance mutuelle, 4) s'emploient avec fermeté 6) en vue de réaliser 5) leurs actions incompatibles ou supposées telles] (traduction de l'auteur).

Cette dimension du sentiment d'adversaire des parties conduit dans bien des cas à l'escalade des conflits. Ainsi, le chercheur sur les conflits et la recherche de la paix, Friedrich Glasl apporte une contribution complète au concept de conflit social:

*„Sozialer Konflikt ist eine Interaktion 1) zwischen Aktoren (Individuen, Gruppen, Organisationen usw.), 2) wobei wenigstens ein Akteur 3) Unvereinbarkeiten im Denken / Vorstellen / Wahrnehmen und Fühlen, und Wollen 4) mit dem anderen Akteur (anderen Aktoren) in der Art erlebt, 5) dass im Realisieren eine Beeinträchtigung, 6) durch einen anderen Akteur (die anderen Aktoren) erfolge*<sup>4</sup> [un conflit social est une interaction 1) entre acteurs (individus, groupes, organisations etc. 2) dans laquelle au moins un acteur 3) sent des incompatibilités dans la pensée, l'imagination, la perception, le sentiment et le vouloir, 4) avec un autre acteur (d'autres acteurs), 5) à tel point de subir préjudice de la part d'un autre acteur (d'autres acteurs) 6) dans la réalisation d'un objectif] (traduction de l'auteur).

Il en découle de cette définition que les autres incompatibilités dans le domaine cognitif (la perception, les idées différentes), dans le sentiment (couleur, musique), dans le vouloir (imagination différente) conduisent seulement à des crises. Par exemple un comportement incompatible ou par mégarde comme une collision entre deux personnes, un piétinement involontaire dans une foule sont, entre autres, des actes quotidiens ne rentrant pas dans les composants d'un conflit social (absence de sentiment d'adversité, d'objectifs incompatibles à atteindre pour les parties etc.).

<sup>3</sup> Rüttinger B. (1980): *Konflikt und Konfliktlösung*, Goch, p. 22

<sup>4</sup> Glasl F. (2002): *Konfliktmanagement. Ein Handbuch für Führungskräfte, Beraterinnen und Berater*, Bern: Haupt, p. 12-15 (ici p. 14-15)

## 2. Origine des conflits sociaux

Il n'existe pas d'explication complète et définitive de l'origine des conflits en sociétés tant les mêmes causes ne conduisent pas toujours aux mêmes effets. Les conditions structurelles d'un conflit existent dans toutes les sociétés ou organisations sociales sans pour autant qu'elles produisent nécessairement un sentiment d'exclusion sociale ou portent préjudice aux relations inter-personnelles. Les chercheurs s'accordent toutefois sur trois catégories comme sources potentielles de conflits sociaux, à savoir la culture, l'organisation sociale, le progrès économique et technique.

### 2.1 La culture comme source de conflits sociaux

L'ensemble de valeurs dans une société donnée influence l'apparition de conflits. La culture se définit comme un ensemble de règles, écrites ou non écrites, en fonction desquelles l'individu se comporte dans ses rapports avec les autres ou son environnement en général; elle détermine notre façon d'agir et de réagir face à une situation et constitue une composante essentielle de notre capacité à vivre en tant qu'être humain dans une relation sociale donnée. Valeurs, usages et coutumes, habitudes sociales, relations amicales etc. sont des éléments spécifiques à une culture donnée<sup>5</sup>.

D'après cette conception, la réaction de l'individu dans une situation conflictuelle peut conduire à l'éclatement d'un conflit ou pas. La perte de la face, entrer dans un conflit ou l'éviter, la manière de traiter un problème dans une relation sociale, le respect de la loi ou l'usage de la violence n'ont pas le même sens ni la même rigueur pour tous les membres. Des éléments de la communication sociale comme l'expression de l'émotion, la spéculation etc. sont autant d'éléments qui varient d'une culture à une autre et peuvent conduire à un malentendu entre individus de culture(s) différente(s).

### 2.2 L'exercice du pouvoir

Une autre source de conflits est l'exercice du pouvoir dans l'Etat et la société. De l'idée qu'on se fait du pouvoir, de son exercice dépend le nombre et la nature des conflits dans nos relations et la manière dont nous les gérons. La recherche d'un avantage personnel

---

<sup>5</sup> Myers S. / Filner B. (1994): *Mediation across cultures, A Handbook about conflict and culture*, Amherst: AEP, p. 21; voir Dietl Cl. (1997): *Gewaltfreie Konfliktlösung und Internationale Krisenbewältigung am Beispiel Jugoslawien 1991-1995*, Phil. Dipl.-Arb., Univ. de Salzburg, p. 3-12; von Werlen B. (2000): *Sozialgeographie*, Stuttgart / Wien: Haupt, p. 386-387

(donc source d'un désavantage pour quelqu'un d'autre) et la réaction des autres dans cette compétition peuvent s'avérer sources de conflits<sup>6</sup>.

La politique est entre autres un exercice du pouvoir avec pour objectif l'introduction d'un nouvel ordre social (système). Le pouvoir et le système sont deux éléments essentiels de la politique; le premier se définissant comme l'ensemble des moyens avec lesquels un ordre social défini est introduit; tandis que le système est l'ensemble d'objectifs qu'on entend atteindre par l'exercice du pouvoir. Cet exercice du pouvoir engendre naturellement une opposition pouvant conduire aux conflits si les gagnants et les perdants d'un système ne recourent pas à l'ordre politique et juridique établi qui détermine l'étendue et les limites de la concurrence<sup>7</sup>.

En général, les conflits éclatent quand un groupe essaie de contrôler un autre: Des facteurs tels que le pouvoir politique et économique, le statut social, l'idéologie etc. sont des ressources qui ne sont pas équitablement partagées entre les membres de la société. C'est en vue de les acquérir ou de les maintenir que chacun trouve dans son concurrent un obstacle pour atteindre son objectif désiré.

### 2.3 La rareté des ressources

Beaucoup de conflits sont le produit de la rareté de ressources existantes. Ils éclatent quand des parties tentent d'utiliser des moyens illégitimes dans l'Etat et la société pour atteindre des positions, acquérir du prestige, accéder au pouvoir politique, contrôler des ressources économiques. L'incompatibilité des objectifs à atteindre naît du fait que les parties au conflit ne disposent pas de procédures ni de critères préétablis pour partager les ressources existantes. Quand l'offre s'avère inférieur à la demande, le principe „*the more is of yours, the less is of mine*“ peut guider les comportements des acteurs au conflit.

Le conflit éclate pour peu que les attentes des acteurs (qui obtient quoi?) ne sont pas satisfaites. Ainsi, éviter un conflit signifie définir des mécanismes et des procédures pour une solution avant que des points conflictuels et des incompatibilités n'apparaissent. Ces mécanismes concernent toutes les institutions étatiques et sociales dont la fonction essentielle est de limiter l'intensité, la durée et l'extension géographique de la violence<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Weeks D. (1992): *The Eight Essential Steps to Conflict Resolution: Preserving Relationships at Work, at Home and in the Community*, Los Angeles: Tarcher, p. 50

<sup>7</sup> Fischer M. (2001): *Recht und Gesellschaft*, Teil A, Handout, p. 92

<sup>8</sup> Mitchell Chr. (1981): *The Structure of International Conflict*, London: Macmillan, p. 7; Reychler L. (2001): *Peace-Building, A Field Guide*, London: Lynne, p. 6

En guise de résumé de tous les aspects sur les sources de conflits préconisés, les chercheurs sur les conflits distinguent quatre niveaux de sources de conflits:

**Au niveau individuel** (conflit intra-personnel), on insiste sur l'aspect subjectif selon lequel l'instinct agressif de la nature humaine génère des conflits sociaux. La théorie de l'agression découle du besoin de se protéger („*pursue of self-preservation*“). A cette théorie en soi insuffisante pour expliquer l'origine des conflits, ses partisans ajoutent d'autres aspects comme l'effort d'atteindre des intérêts divergents, le manque de communication entre parties et la mauvaise interprétation des messages et gestes; en outre et sur le plan psychologique, chaque individu définit ses besoins et désirs, interprète la réalité en fonction de son appartenance culturelle etc.<sup>9</sup>

**Au niveau inter-personnel** naissent les conflits d'une situation où chacun a une vision opposée sur chaque sujet; il s'ensuit une disharmonie ou une détérioration des relations entre individus.

Enfin, on distingue des conflits au **niveau entre-groupes** et au **niveau organisationnel** (niveau macro-social) consécutif du changement social. L'acquisition du savoir, l'apprentissage d'un métier accélèrent les contacts entre êtres humains; de surcroît, l'activité économique, c'est-à-dire l'ensemble des efforts humains en vue de produire des biens matériels, le niveau d'organisation comme l'industrialisation, l'urbanisation, la formation d'Etat et de ses institutions etc. s'accompagnent d'une différenciation entre individus par le statut, le revenu, de nouvelles aspirations et la concurrence en vue de garder ou d'occuper une meilleure position sociale. La modernisation prévoit toutefois des solutions possibles en vue de résoudre d'éventuels conflits<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> De Bono E. (1992): *Der Klügere gibt nicht nach: Vom erstarren zum fließenden Denken*, Düsseldorf: ECON, p. 86-146

<sup>10</sup> Burton J. (1966): Conflict as a function of change, in De Reuck A./Knight J. (eds.): *Conflict in society*, London: Churchill, p. 370; Mitchell Chr.: Op. Cit., p. 8

### 3. L'escalade de conflit

L'étude du phénomène conflictuel montre qu'un conflit connaît une vie: des parties, un objet et des différences dans les objectifs à atteindre. La résolution ou la peur d'entrer en conflit avec d'autres peuvent faire qu'un conflit n'éclate pas. Par contre, les parties peuvent chercher à atteindre parfois les mêmes objectifs et de cette interaction, le conflit connaît une nouvelle forme pouvant conduire jusqu'à la violence et l'émergence de sentiments négatifs entre les parties.

#### 3.1 Situation de conflit: Acteurs, Objectifs et Incompatibilités

Un conflit naît du fait que les parties poursuivent des objectifs différents et que chacune est consciente que l'autre constitue un obstacle dans la réalisation de son objectif. Une situation de conflit se définit comme „*any situation in which two or more social entities or ,parties' (however defined or structured) perceive that they possess mutually incompatible goals*“<sup>11</sup>. D'après cette définition, trois éléments déterminent une situation de conflit: Derrière tout conflit social se trouvent **des parties ou acteurs**. Ils doivent être au minimum deux si non il ne peut exister une incompatibilité ni des relations disharmonieuses. Cette situation arrive dans toutes les constellations sociales aussi bien dans les relations interpersonnelles qu'au niveau interétatique.

Ces acteurs poursuivent **des objectifs** de diverse nature: position sociale, défense d'intérêt économique, recherche de sécurité, défense de son appartenance régionale ou culturelle, processus d'indépendance, autonomie ou autre particularité.

Les acteurs dans une situation de conflit ont une approche différente des termes du conflit, d'où la naissance **d'incompatibilités** entre eux. Ainsi les questions conflictuelles sont définies comme la somme des prétentions auxquelles chacune des parties attache une valeur parfois émotionnelle difficile à définir et à mesurer. Ce qui complique davantage parfois la résolution d'un conflit, car les trois composantes réunies (acteurs, objectifs, incompatibilité) peuvent avoir pour conséquence de multiplier le nombre d'incompatibilités entre les parties<sup>12</sup>.

S'il faut tenir compte du point de vue subjectif des parties relatives au conflit, il importe dans l'analyse des conflits de considérer également celui des personnes qui ne sont pas

<sup>11</sup> Mitchell Chr.: Op. Cit, p. 17

<sup>12</sup> Nordquist K-A (1997): *Peace after War. On Conditions for durable Inter-state Boundary Agreements*, Report Nr. 34, Uppsala University: DPCR, p. 22-24; Holsti K. (1991): *Peace and War: armed conflicts and international order 1648-1989*, Cambridge: Cambridge Univ. Press, p. 17-20; Mansbach R./Vaquez J. (1981): *In search of theory: a New Paradigm for global Politics*, New York: Columbia University Press, p. 59

parties au conflit („*non-party definition*“), surtout dans une relation asymétrique entre les parties (différence dans les ressources politiques, économiques, diplomatiques etc. entre parties)<sup>13</sup>.

### 3.2 Le processus d'escalade

L'escalade d'un conflit est un processus de durcissement du conflit; il s'agit du résultat négatif des actions et réactions mutuelles entre acteurs lesquelles nourrissent davantage le conflit. Un conflit est un phénomène social et humain dans lequel les acteurs changent de perception et de comportement dans la durée. Il n'existe donc pas de conflit qui commence par le même niveau d'escalade, sauf dans le cas où un acteur puissant l'initie et le résoud en sa faveur.

Ainsi donc un conflit se distingue de la violence: le premier désigne les incompatibilités d'objectifs et d'intérêts entre parties, le second (violence) constitue un moyen violent et non-pacifique soit-il de le résoudre. Si la guerre constitue donc l'usage de la violence physique au niveau social, cela ne veut pourtant pas dire que chaque conflit ou divergence de vue conduit à une guerre<sup>14</sup>. Cet aspect illustre donc pourquoi beaucoup de pays africains, quoique disposant des mêmes conditions structurelles d'un conflit (absence de légitimité, monopartisme, absence de solides institutions étatiques, pauvreté, etc.), n'ont pas connu de guerres depuis leur indépendance dans les années soixante (Zambie, Botswana, Tanzanie etc.), alors que d'autres en connaissent encore (les pays de la Région des Grands Lacs i.e. le Rwanda, le Burundi et la RD du Congo, la Somalie, le Tchad etc.). Ainsi donc, d'autres facteurs doivent être intégrés dans l'analyse pour expliquer le passage d'une situation de conflit à l'état de violence et de guerre civile. Le passage d'un état de divergences à celui de conflit et de guerre s'explique par le fait que l'ensemble du système politique et social n'est plus suffisamment fort pour résoudre ou harmoniser les différences d'intérêts entre les membres. D'après Wallensteen, si la rareté de ressources constitue une source de conflits, sa matérialisation en guerre requiert trois facteurs: des acteurs organisés, un minimum d'incompatibilités, et l'intention délibérée des acteurs pour atteindre leurs objectifs respectifs<sup>15</sup>.

L'escalade constitue une évolution de la nature du conflit vers la violence comme une forme particulière de l'intensification graduelle d'un conflit sans aucun changement de cette nature.

---

<sup>13</sup> Nordquist K-A: Op. Cit, p. 26

<sup>14</sup> Albrecht U. / Vogler H. (1998): *Lexikon der Internationalen Politik*, München: Oldenbourg, p. 417-427.

<sup>15</sup> Wallensteen P. (1988): Op. Cit., p. 120

Les chercheurs en conflit ont développé différents modèles d'escalade de conflit depuis la contradiction, la crise comme prise de conscience des parties jusqu'à la guerre comme le dernier niveau d'aborder les divergences<sup>16</sup>.

Les mécanismes d'escalation conduisent à la fixation de l'image négative et de l'animosité à l'égard de l'adversaire: frustration et recherche de bouc émissaire; multiplication des thèmes conflictuels; confusion entre la cause et les effets du conflit, pendant que l'explication de l'origine et des termes du conflit est simplifiée; élargissement de la dimension sociale, en même temps la personnification du conflit; essai d'user de la violence pour obliger l'adversaire de céder<sup>17</sup>.

Sur fond de ces mécanismes, le chercheur Friedrich Glasl a développé neuf niveaux d'escalade possibles et des moyens d'intervention adéquats:

**1) Durcissement:**

Tensions, points de vue divergents, positions différentes sans que les acteurs puissent trouver un compromis; les membres sont divisés en partisans ou en adversaires en fonction du point de vue qu'ils adoptent.

**2) Débats et polémiques:**

Polarisation dans le penser et le vouloir; confrontation verbale

**3) Actions à la place des mots:**

Provocation et actions irréfléchies (aggression) changeant par conséquent la manifestation du conflit. Il s'ensuit des phases d'accélération de l'escalade.

**4) Formation d'image et de coalitions:**

Gagner ou perdre, victoire ou défaite („win-lose“), préservation de sa réputation, cristallisation.

**5) Perte de la face:**

Remise en cause de la personnalité de l'acteur ayant perdu la face, car „avoir la face“ ou la protéger veut dire qu'un acteur exige le respect et la reconnaissance pour lui.

**6) Stratégie de menaces:**

Idée et volonté d'user de la violence pour obliger l'adversaire à céder.

**7) Actions limitées de destruction:**

Le sentiment de sécurité, la confiance dans l'entourage diminuent dans le chef des acteurs; la coopération entre parties en vue de trouver une solution apparaît „menaçante“ pour les acteurs.

---

<sup>16</sup> Zartman W. (1995): *The Elusive Peace. Negotiating and End to Civil wars*, Washington: The Brookings Institution, p.19; Albrecht U. (1998): Op. Cit., p. 230, voir Siegelberg J. (1994): *Kapitalismus und Krieg. Eine Theorie des Krieges in der Weltgesellschaft*, Münster/Hamburg

<sup>17</sup> Glasl F. (2002): Op. Cit., p. 191-192

**8) Eclatement:**

Actions de destruction mutuelle des acteurs et de leur partisans (anéantissement du „*centre nerveux*“ de l’adversaire)

**9) Ensemble dans la ruine:**

Les parties au conflit n’envisagent d’autres sorties de la crise que la destruction mutuelle, c’est le point de non-retour, la fuite en avant, et la destruction de l’ennemi<sup>18</sup>.

**3.3 Implication des conflits**

La non-résolution d’un conflit avant sa phase d’escalation a des conséquences tant sur le cours du conflit que sur les acteurs en jeu.

*Sur le plan de l’attitude dans un conflit*, les acteurs entreprennent toutes actions possibles en vue d’empêcher l’adversaire d’atteindre le même objectif, de l’obliger de reconnaître l’incompatibilité d’objectifs, ou de changer ses propres prétentions.

L’attitude dans le conflit („*conflict behaviour*“) consiste dans un ensemble d’actions qui affectent directement ou indirectement l’adversaire ou lui augmentent le coût à subir s’il poursuit toujours ses objectifs.

Cet aspect distingue le conflit qui s’accompagne de l’usage de la violence dirigée contre un adversaire dans son intégrité physique (blessures, mort peuvent s’ensuivre), de la concurrence ou compétition. Dans ce dernier cas de figure, il s’agit d’une attitude visant à atteindre un objectif sans usage de la violence physique. Dans une compétition politique par exemple, il s’agit d’un concours aux voix sans atteindre physiquement l’adversaire; les mots utilisés, les révélations visent à affaiblir la position de l’adversaire ou de mettre en question sa crédibilité aux yeux de l’opinion et de l’électeur.

*Sur le plan psychologique*, la dimension psychologique d’un conflit désigne les sentiments, les facteurs émotionnels, la qualité des relations entre les parties consécutives à la situation de conflit dans lequel elles se trouvent<sup>19</sup>.

Ces facteurs sont soit la cause soit la conséquence du conflit existant: les conflits érigent des barrières entre groupes au sein d’un système social du fait qu’ils deviennent conscients de ce qui les distingue. Une nouvelle identité d’appartenance à un groupe naît de l’effet conjugué de la violence physique obligeant chacun à chercher sa sécurité physique et de la persistance de l’incompatibilité des objectifs entre parties<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Glasl F.: Op. Cit, p. 215-286

<sup>19</sup> Nordquist K-A.: Op. Cit., p. 22

<sup>20</sup> Corser L. (1959): *The functions of social conflict*, Free Press, p. 34

Ainsi, le stress consécutif à l'état permanent d'être en conflit (en guerre avec pertes humaines, destruction, détérioration de la situation économique) exacerbe davantage la peur mutuelle, l'hostilité et l'animosité entre parties<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Mitchell Chr.: Op. Cit., p. 25-30; Reyhler L.: Op. Cit., p. 1

## 4. Typologie des conflits

La majorité des conflits a lieu dans des pays pauvres encore à la recherche d'un équilibre entre la société et la création d'un État. Autant le monde est divisé en pays riches et pauvres autant existent des zones de pauvreté et de conflit. Ces conflits ne menacent certes pas la sécurité du monde, mais restent une entrave durable au développement des pays et régions concernés.

En fonction des acteurs et des incompatibilités en jeu, il existe deux types de conflits, les conflits inter-étatiques (ou entre nations) et les conflits internes (ou guerres civiles).

### 4.1 Conflits inter-étatiques ou internationaux

Pendant des siècles, l'usage de la violence armée dans les relations entre États en vue de défendre leurs intérêts et leur pouvoir était accepté sinon toléré. La plupart des conflits opposaient donc des États ou étaient dirigés contre un groupe voulant créer son propre État. Cela a conduit entre autres à deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945).

Deux facteurs ont contribué à limiter l'usage de la violence dans les relations entre États: D'une part la création de la Société des Nations (SDN) et plus tard l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont la Charte de 1945 instaure le principe de la Sécurité collective et par conséquent interdit par principe l'usage de la violence. Les membres renoncent en partie à leur souveraineté, leur intérêts particuliers et soumettent la résolution de leurs conflits à des normes politiques et juridiques, et sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, notamment son Conseil de Sécurité (CS). D'autre part, le processus de démocratisation des États sur tous les continents rend difficile voire presque impossible, le recours à la guerre par les gouvernements sauf dans le cas de légitime défense<sup>22</sup>.

Ce développement en soi positif n'a pas résolu pour autant les effets de la guerre et ses conséquences. Entre 1945 et 1989, le monde reste divisé en deux blocs politiques et économiques différents (conflit de valeurs): le bloc capitaliste à l'Ouest autour des USA et de l'Europe occidentale, le bloc communiste à l'Est autour de l'ex-Union Soviétique et de l'Europe de l'Est. Chaque conflit interne ou entre États dans le monde était une occasion de faire rentrer une partie dans une des sphères d'influence par le soutien militaire et diplomatique.

---

<sup>22</sup> Voir Art R. / Watz K. (1995): *The use of force. Military Power and International Politics*, Lanham

La fin de la Guerre froide en 1989/1990 ouvre la voie à de nouvelles guerres aux Etats qui étaient jusque-là couverts par la rivalité entre blocs. Elles sont pour la plupart internes, des guerres civiles, qui ne menacent pas la sécurité collective, car leurs effets se limitent à leur environnement régional; elles constituent cependant une entrave au développement des pays et régions concernés.

## **4.2 Conflits internes ou Guerres civiles**

### **4.2.1 Le concept de conflit ethnique**

La période post-coloniale en Afrique au début des années 60 et dans d'autres pays du Tiers-Monde est suivie sur le plan scientifique par l'étude de systèmes politiques et des questions de développement. L'hypothèse sous-jacente est le processus d'assimilation et la disparition de barrières ethniques au sein de l'appareil étatique. L'appartenance à un cercle d'amis, une communauté religieuse, une profession etc. contribueront, croît-on, à assouplir l'identité ethnique<sup>23</sup>.

Cette approche, certes légitime de par la fonction d'un Etat, ne sera pas confirmée. La difficulté de créer des institutions étatiques fonctionnelles rend impossible la perspective de fondre les différences sociales, régionales, culturelles et ethniques dans un système étatique et social commun. C'est sur fond de ce déficit que surgissent des conflits internes à des degrés divers, depuis les putschs militaires (défaut de légitimité pour la succession du pouvoir et le changement de génération) jusqu'à la destruction de la structure socio-politique (guerre civile).

Les auteurs ne s'entendent pas sur les mécanismes qui fondent la construction de l'ethnicité et leurs approches divergent davantage lorsqu'il s'agit de conflits relatifs aux prétentions territoriales d'un groupe, au maintien ou à l'accès au pouvoir, au contrôle de l'Etat etc. La question qui se pose est donc de reconnaître les caractéristiques véritables d'un conflit:

#### ***1) L'approche primordiale***

Elle insiste sur l'organisation d'un groupe et l'identité comme composante perceptible d'une culture. Un groupe ethnique est défini par son nom collectif, le mythe d'une descendance commune, le partage de la même histoire, d'un même territoire et d'un

---

<sup>23</sup> Roosens E. (1969): *Creating ethnicity. The Process of Ethnogenesis*, London: Sage, p. 16; Ryan S. (1988): Explaining ethnic conflict: the neglected international dimension; in *Review of International Studies* 14, p. 161-177.

certain sens de solidarité entre les membres. La culture ici est définie par une combinaison de la langue, la religion (ou croyances), les us et coutumes<sup>24</sup>.

Dans un conflit ethnique, les caractéristiques ci-dessus sont au coeur du conflit; mais pour l'analyse des conflits, ce n'est pas tant le contenu de la culture qui est important, mais les facteurs psychologiques qui fondent le sentiment d'appartenance ethnique et qui conduisent à l'exclusion des „Autres“.

Cette approche a été critiquée pour différentes raisons: tous les membres d'un groupe n'accordent pas la même importance aux „*attachements primordiaux*“; de surcroît dans une société multiculturelle, les membres ne sont pas faciles à ranger dans une catégorie culturelle bien déterminée.

### **2) L'approche instrumentaliste**

Elle met l'accent sur l'usage que des personnes, groupes ou élites peuvent faire de l'ethnicité pour manipuler une population en vue d'en retirer des avantages matériels ou d'atteindre le pouvoir. Dans ces conditions, ce n'est pas l'ethnicité en soi qui est source de conflits, mais le processus politique qui conduit à la mobilisation d'un groupe pour des ressources politiques et économiques („*adapter le passé aux besoins du présent*“)<sup>25</sup>.

Il a été reproché à cette approche de considérer l'ethnicité comme un facteur contrôlé dans la société, comme un otage des intérêts politiques et économiques sur lesquels l'individu n'a pas d'emprise. Les critiques affirment ainsi donc que l'ethnicité a une nature sociale et ne peut s'expliquer que dans le cadre relationnel<sup>26</sup>.

### **3) L'approche constructiviste**

Elle aborde la façon dont l'ethnicité est construite à travers un réseau d'interactions sociales, c'est-à-dire ce qu'un groupe entreprend pour façonner le sentiment d'appartenance à un groupe ethnique „distinct“ de celui des autres. Cette interaction peut conduire également à donner une identité à un individu ou groupe (en cas d'exclusion par exemple)<sup>27</sup>.

Le Groupe de Recherche sur les Causes des Guerres de l'Université de Hambourg (Arbeitsgemeinschaft Kriegsursachenforschung, AKUF) définit la guerre comme un conflit de masse violent présentant les caractéristiques suivantes:

<sup>24</sup> Stuart K. (1996): An ‚international‘ theory of inter-ethnic war; in *Review of international studies*, 22, p. 149-171, p. 150

<sup>25</sup> Tonkin E. / Chapman M. (1989): *History and Ethnicity*, London: Routledge, p. 5

<sup>26</sup> Esman M. (1994): *Ethnicity, Pluralism, and the State in the Middle East*, Ithaca: Cornell Univ. Press, p. 13

<sup>27</sup> Young Cr. (1993): *The rising of cultural pluralism. The nation-state at bay?* Madison: Univ. of Wisconsin, p. 23; Cornell S. / Hartman D. (1998): *Ethnicity at race. Making Identities in a Changing World*, Thousand Oaks: Pine Forge Press, p. 72; Roosens E. (1969): Op. Cit., p. 86

- 1) *La participation de deux ou plusieurs parties armées*, dont une partie au conflit est une force régulière (militaires, groupes para-militaires, unités de police);
- 2) *L'existence des deux côtés d'un centre de commandement plus ou moins organisé* qui dirige les combattants et les combats; dans le cas contraire, l'existence d'une défense armée organisée ou qui planifie les attaques (opérations de guérilla, guerre de partisans etc.);
- 3) *Les opérations armées connaissent une certaine continuité et non des affrontements sporadiques et spontanés*; c'est-à-dire que les deux côtés agissent selon une stratégie planifiée.

Les autres confrontations armées qui ne remplissent pas ces trois critères sont considérées par ledit Groupe de travail comme des conflits armés et non des guerres. La guerre est considérée comme terminée si les combats sont arrêtés pendant une période d'une année<sup>28</sup>.

En fonction de ces caractéristiques, AKUF distingue cinq sortes de guerres; cette distinction permet d'un côté de définir le concept de guerre et de l'autre elle contribue à définir comment traiter une guerre en fonction de sa nature.

**1) Guerre dirigée contre un gouvernement:**

Il s'agit d'une incompatibilité entre un gouvernement et un (des) groupe(s) au sein d'un Etat. L'objet de cette guerre est la déstabilisation, la destitution du gouvernement ou le changement de sa composition; leur motivation est d'ordre politico-idéologique et les parties veulent introduire un nouvel ordre social.

**2) Guerres d'autonomie et de sécession:**

Il s'agit de guerre en vue d'une autonomie au sein de l'Etat (Sud-Soudan) ou on se bat (guerre civile) en vue d'une sécession par rapport à l'Etat (Katanga en 1960, Biafra 1967-1970).

**3) Guerres inter-étatiques:**

Il s'agit de guerres opposant les forces armées de gouvernements d'au moins deux Etats aux frontières reconnues (le Burkina Faso contre le Mali en 1982, le Sénégal contre la Mauritanie en 1989, la Tanzanie contre l'Ouganda entre 1978 et 1979).

**4) Guerres de décolonisation et contre l'occupation étrangère:**

Il s'agit de guerres de libération contre un pouvoir colonial; une des parties au conflit doit être une puissance coloniale opposée à l'avènement de la guerre. Au contraire de la

---

<sup>28</sup> Rapport AKUF 2006, <http://www.akuf.de>; Laubacher-Kubat E. (2000): *Einmischung für den Frieden: Prävention und Bearbeitung ethno-politischer Konflikte*, Chur: Rüegger, p. 23-35

catégorie d'occupation par un Etat étranger où il s'agit d'une annexion d'un territoire par un Etat voisin ou lointain (situation de conflit entre Israël et la Palestine, le Timor oriental et l'Indonésie; USA contre des forces irakiennes).

**5) *Autres guerres internes:***

Il s'agit de guerres internes sans la participation d'un Etat. C'est une situation consécutive à une guerre contre un gouvernement établi après laquelle des groupes armés s'avèrent incapables de former un gouvernement légitime et fonctionnel et d'autres institutions étatiques. Le conflit subséquent oppose des groupes armés incontrôlés (Somalie actuellement, Libéria et Sierra Leone jusque récemment).

## 5. Approches de la Résolution des conflits

La résolution d'un conflit ayant atteint l'escalade violente reste un grand défi pour les intervenants: il s'agit de s'attaquer non seulement aux causes réelles peut-être objectives même du conflit initial, mais également de s'attaquer de prime abord aux conséquences de la violence. La situation idéale s'avère celle où les acteurs décident de leur plein gré d'arrêter les conflits, d'en définir les causes et de trouver les voies de solutions alternatives; ce qui est rare dans les conflits internes mais possible dans les conflits entre nations. Dans cet ordre d'idées, on ne saurait imaginer par exemple la création de l'Union Européenne (UE) sans se référer à la volonté de ses fondateurs (Traité de Rome de 1958) de tourner la page historique des cycles de conflits en Europe.

### 5.1 Sens de la gestion des conflits

Le traitement d'un conflit après la phase violente entre les parties pose un grand défi pour les médiateurs: pertes humaines et matérielles, la peur de perdre sa propre vie compliquent davantage la recherche d'un règlement dans la mesure où tout objectif et toute démarche subissent de la part des parties en présence des interprétations différentes et subjectives.

Le conflit connaît trois développements possibles:

**1) La victoire d'une partie et la recherche d'un compromis avec le perdant:**

Dans ce cas de figure, les négociations sont à la faveur de la partie vainqueur, l'autre devant accepter l'offre pour diminuer le coût humain et matériel de la guerre;

**2) Une situation sans issue („Mutual Hurting Stalemate“):**

C'est une situation dans laquelle aucune des parties ne retire un avantage et les parties reconnaissent que l'escalade ne les conduit pas à la réalisation de leurs objectifs;

**3) La défaite d'une des parties<sup>29</sup>.**

Contrairement au premier cas de figure, une partie entre dans une guerre, la perd et elle ne peut rien négocier sinon céder.

La résolution d'un conflit a pour objectif d'arrêter la phase violente et de permettre les négociations sur les questions litigieuses fondamentales. La gestion d'un conflit désigne un ensemble de techniques utilisées dans chaque société:

---

<sup>29</sup> Zartman W. (1995): Op. Cit., p. 3-20; voir Mitchell Chr.: Op. Cit, p. 174-181; Rubin Z. et al (1994): *Social Conflict. Escalation, Stalemate, and Settlement*, New York: McGraw-Hill, p. 151-152.

- a) en vue de prévenir le développement de situations de conflits; ou (si des conflits sont déjà apparus)
- b) de prévenir pour qu'ils ne deviennent pas violents ni destructifs; ou (si c'est déjà le cas)
- c) d'arrêter des réactions non souhaitées, ou de résoudre les sources de conflits par des formes d'accord de règlement, ou de résolution de conflit.

Sur le plan théorique, le processus de résolution de conflits se distingue en deux mécanismes: la fin des hostilités („*Conflict settlement*“) en vue de limiter les effets psychologiques et les dégâts matériels d'un conflit prolongé; la phase réelle de résolution du conflit („*Conflict resolution*“) en vue de trouver une solution durable aux causes profondes du conflit<sup>30</sup>.

## 5.2 Mesures internes de résolution des conflits

Les conflits éclatent pour diverses raisons: Emotion, divergence d'intérêts, de valeurs etc. et l'incapacité des institutions sociales d'harmoniser les mécontentes entre parties. Chaque forme de société possède en elle des mécanismes de règlement de conflits dont le succès (et l'échec) dépend de la capacité de cette société, de ses acteurs à affronter cette situation et de respecter les règles préétablies.

Pardonner, céder, éviter, se réconcilier, juger, la recherche d'une entente mutuelle entre parties ou l'intervention d'une tierce personne etc. sont des mécanismes communs à beaucoup de sociétés. D'autres moyens tels qu'une culture de se dominer (se contrôler), d'humour, de gérer la frustration, l'organisation d'événements culturels contribuent en principe à éviter la violence en cas de divergences entre parties ou de canaliser la frustration dans d'autres formes d'expression (art, humour, abandon etc.).

Dans un système étatique, le rôle du système politique et juridique établi est d'harmoniser les différences d'intérêts, de vision, d'orientation idéologique etc. des parties ou citoyens tandis que les institutions étatiques (Gouvernement / Administration, Parlement, Justice) et le monopole de violence leur reconnu permettent en principe d'arrêter l'usage de la violence non-organisée („*Government as preventor*“).

Ces mesures „physiques“ ne suffisent pas à assurer une vie pacifique entre parties, elles sont complétées par la reconnaissance de droits et de devoirs aux parties, une politique économique et sociale (croissance économique, éducation, santé, emploi) et la protection

---

<sup>30</sup> Bercovitch J. (1992): *Mediation in International Affairs*, London, p. 7; Mitchell Chr.: Op. Cit, p. 274-277.

des faibles dans la société, l'octroi d'une autonomie culturelle, la décentralisation en fonction des cas etc.

### 5.3 Mécanismes internationaux de règlement de conflits

Il s'agit de mesures réactives („*reactive approach*“) après éclatement d'un conflit et de la violence en vue de limiter l'escalade d'un conflit, l'intensité de la violence et l'extension régionale. Jusqu'à présent, il n'existe pas de mécanismes préventifs effectifs en vue d'arrêter un conflit avant qu'il n'éclate. Ces mécanismes internationaux se fondent sur la Charte des Nations Unies et des Conventions régionales.

#### 1) *Peace-Keeping Operations*

La Charte des Nations Unies ne prévoit pas de stratégie claire d'une mission de Peace-Keeping Operations. Pourtant elles ont été utilisées dans beaucoup de crises depuis 1956. Ces mesures consistent dans l'intervention de forces de police et de l'armée dans une région en conflit; elles fondent leur légitimité dans les termes du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Il s'agit principalement d'une intervention pacifique sous la responsabilité politique et opérationnelle des Nations Unies qui en acceptent le coût (séparation des belligérants, création d'une zone neutre, monitoring etc.). Le consentement des parties est requis, et les participants à l'opération doivent être impartiaux, car ils jouent un rôle dans les négociations ultérieures entre les parties; ils n'utilisent leurs armes qu'en cas de légitime défense.

#### 2) *Peace-enforcement Operations*

Il s'agit d'interventions militaires en vue de rétablir la paix, au besoin par la force, qui trouvent leur légitimité dans le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies (rupture de la paix, actes d'aggression); le consentement des parties n'est donc pas requis. Cette intervention peut avoir lieu soit à la suite d'une opération de maintien de la paix (*peace-keeping*), soit en cas de refus des parties au conflit (Somalie de 1992 à 1995, troupes de l'OTAN au Kosovo de Mars à Avril 1999, Libéria en 1989 par les troupes de l'ECOMOG conduites par le Nigéria)<sup>31</sup>.

La tendance actuelle est la création d'organisations politiques et militaires régionales capables d'intervenir sur le théâtre d'un conflit, tandis que la communauté internationale

---

<sup>31</sup> Schuppe M. (1997): *Intervention: Bestandteil einer „Neuen Weltordnung“?* Dipl.-Arb., Univ. Salzburg, p. 109

prend des mesures d'accompagnement (accord, légitimité, moyens matériels et financiers etc.).

### **3) *Peace-making Operations***

Les conflits internes apparaissent quand tous les mécanismes internes de règlement de conflits ne sont plus effectifs. Une intervention d'une tierce partie peut combler cette lacune; il ne s'agit pas de remplacer les parties, mais plutôt de faciliter le dialogue et les négociations entre les parties en vue de trouver une solution durable. La Charte des Nations Unies prévoit en son Chapitre VI (Article 33) un ensemble de mesures telles que les bons services, négociations, médiation, conciliation en vue de régler un conflit sans qu'une tierce partie tombe dans le rôle d'une des parties.

## **5.4 Règlement de conflits internes par la négociation**

### **5.4.1 La Méthode de Négociation**

L'usage de la violence en vue de régler un conflit produit des effets parfois irréversibles sur l'ensemble du système socio-politique. La violence mine en effet toute coopération ultérieure entre parties: A la situation originelle du conflit s'ajoutent les conséquences immédiates (parfois irréversibles) de la violence au niveau matériel (destructions), personnel (pertes humaines, déplacement de réfugiés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays), psychologique (angoisse pour sa propre sécurité et des siens) et culturel (destruction du patrimoine, l'environnement humain et culturel, perte de valeurs etc.).

Sur le plan théorique, la séparation de la phase violente („*conflict settlement*“) du processus de résolution du conflit („*conflict resolution*“) constitue le meilleur point de départ pour régler un long conflit (l'Afrique du Sud par exemple). Ce schéma ne correspond pas à la réalité, car la recherche d'une solution dépend de plusieurs facteurs comme une définition exacte de la nature du conflit, l'existence d'intérêts divergeants au niveau régional et international etc.

La méthode de négociation est un processus de résolution d'un conflit dans lequel les parties ou leur représentants tentent de trouver une façon de résoudre leur conflit sans chercher à conquérir l'autre partie ou à tirer des avantages quelconques<sup>32</sup>. Cette méthode connaît diverses formes et ne doit pas nécessairement être vue dans le cadre d'une intervention d'une tierce personne. Les parties ou leurs représentants peuvent de leur propre initiative entamer des négociations directes; malheureusement cette situation arrive

---

<sup>32</sup> Weeks D. (1992): Op. Cit, p.1

rarement, surtout en cas de guerre civile où les parties cherchent plutôt à atteindre leurs objectifs ou renverser le rapport de force en leur faveur avant d'entamer les négociations.

**La Médiation entre parties** semble le moyen approprié pour trouver une issue pacifique à un conflit; mais elle sera facilitée si le nombre de parties est limité comme dans un conflit entre deux ou plusieurs Etats. En cas de multiplication d'acteurs comme dans une guerre civile, le médiateur sera obligé de demander aux belligérants de former des coalitions.

**La Convocation** constitue une forme élargie des négociations: il s'agit de l'organisation d'une conférence (régionale ou internationale) entre toutes les parties au conflit (Gouvernement, opposition armée ou non, société civile etc.) en vue de trouver un accord liant toutes les parties (Rwanda 1992-1993; le processus de paix du Burundi 1998-2000; Accord de Paix de Dayton sur l'ex-Yougoslavie 1995). Son succès dépend du choix du moment exact de tenir cette conférence, le danger réside dans la formation possible d'une vacance de pouvoir due à la multiplication d'acteurs.

Comme il n'existe pas de mesures adéquates pour résoudre un conflit, certains chercheurs préconisent le concept de „*Mutual Hurting Stalemate*“, c'est-à-dire une situation sans issue pour toutes les parties qui épuisent leurs ressources politiques et militaires avant l'intervention armée ou pacifique (obliger une négociation, ou menaces de sanctions par exemple). Ni les Nations Unies, ni l'Union Africaine ou les superpuissances ne favorisent cette procédure<sup>33</sup>. L'analyse des acteurs principaux sur le cours du conflit constitue une prémisses pour réussir un accord liant toutes les parties, elle contribue à fixer le rythme et la structure des négociations.

#### 5.4.2 La Structure des Négociations

La structure des négociations désigne la manière de traiter les termes d'un conflit pour lesquels les parties n'ont pas la même perception. Ce qui explique parfois l'intervention d'une tierce personne (autre gouvernement, Organisation internationale, NGO, personnalité morale etc.) en vue de donner un point de vue sur la nature véritable du conflit.

##### 1) „*The Package deals*“

Ce procédé consiste dans le traitement de toutes les questions conflictuelles. L'avantage de cette forme de „*multiplication du nombre de thèmes*“ est qu'une partie peut perdre sur un point et gagner sur un autre. Cette stratégie conduit au règlement d'un conflit par des concessions mutuelles entre parties au lieu de discussions au sujet de questions isolées. Le

---

<sup>33</sup> Zartman W. (1999): Intervening to prevent State collapse: The role of the United Nations; in Muldoon J. et. Al. (ed.): *Multilateral Diplomacy and the United Nations today*, Boulder (Co): Westview Press, p. 68-77

danger reste cependant d'éviter les questions litigieuses importantes, car il s'avère difficile de trouver un compromis sur le fond du conflit. La stratégie suivante permet de développer une confiance mutuelle entre les parties.

## 2) „*Fractionating issues*“

Il consiste dans la subdivision des problèmes à traiter. L'avantage de ce procédé consiste à éviter un „*spill-over effect*“. Chaque question conflictuelle sera traitée séparément en vue d'arriver facilement à un accord: Les questions simples sur lesquelles les parties s'accordent facilement seront traitées en premier lieu en vue de développer dans le groupe des normes et créer une confiance mutuelle. Ensuite la concentration va porter sur des questions difficiles qui requièrent un effort de compromis entre les parties<sup>34</sup>.

### 5.4.3 Niveaux des négociations

Le niveau de négociation désigne l'intervention de différents acteurs (personnes privées, Etats, Organisations) qui ont intérêt à un issue du conflit et par conséquent s'emploient à trouver une solution durable au conflit.

#### 1) *La Diplomatie traditionnelle ou officielle (Track I-Diplomacy)*

Elle comprend des initiatives prises par des Etats et des Organisations Internationales en vue de trouver une issue pacifique à un conflit. Ces acteurs classiques usent des instruments sur lesquels ils exercent un monopole et une influence comme l'intervention militaire, les sanctions économiques, la diplomatie etc. Ils classifient les acteurs en alliés, ennemis ou neutres. Ce genre d'interventions pour des raisons d'état déforme souvent le fond d'un conflit et rend difficile la transformation du conflit armé en processus pacifique.

#### 2) *Track II-Diplomacy*

Elle se définit comme une interaction inofficielle, informelle entre des membres de groupes adversaires ou nations qui a pour objectif de développer des stratégies, influencer l'opinion publique, rassembler des ressources humaines et matérielles en vue de résoudre leur conflit<sup>35</sup>.

Cette diplomatie est dirigée par des NGO's, des individus (hommes d'églises, ex-hommes politiques par exemple), associations etc. Une variante de cette diplomatie est le concept de „*problem-solving workshop*“ où les représentants des parties en conflit se rencontrent dans un cadre privé et inofficiel en vue d'une interaction directe.

<sup>34</sup> Mitchell Chr. (1981): Op. Cit, p. 219 et 224; Fischer R. (1964): „*Fractionating conflict*“; in Fischer R. *International Conflict and the Behavioural Sciences*, New York: Basis Books.

<sup>35</sup> Montville J. (1991): *The Arrow and the Olive Branch: A case for Track-Two Diplomacy*; in Volcan / Montville: *The Psychodynamics of International Relationships*, Vol. II, Lexington: Lexington Books, p.162

### **3) Track III-IX ou Multi-Track-Diplomacy**

Elle constitue un élargissement de la précédente Track II-Diplomacy par l'intervention de tierces personnes dans sept domaines sociaux dans lesquels les conflits sociaux éclatent: Economie, intervention auprès de personnes privées (acteurs influents dans la société), Recherche, Formation, Religion, Fondation et Relations publiques. Le traitement pacifique du conflit concerne tous ces domaines et doit être parallèlement et amplement conduit<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> Voir Large, J. (1997): *The war next door. A study of second-track intervention during the war in ex-Yugoslavia*, Gloucestershire: Hawthorn Press.

## 6. „*African Crisis Response Initiative*“ (ACRI)

Egalement baptisé „*solutions africaines aux problèmes africains*“, il s’agit pour l’Organisation de l’Unité Africaine (aujourd’hui Union Africaine) à travers l’ACRI de prendre en charge la gestion des conflits et autres problèmes du continent africain<sup>37</sup>.

Après les guerres de décolonisation au début des années soixante s’ensuivent des guerres interétatiques dues aux litiges sur les frontières tracées arbitrairement par les puissances coloniales: L’Algérie et le Maroc en 1963, le Cameroun contre le Nigeria entre 1962 et 1966, le Kenya contre la Somalie en 1967, l’Ouganda contre la Tanzanie en 1972 etc. D’autres conflits sont internes ou guerres civiles en vue du contrôle de l’Etat et des ressources; elles ont lieu souvent dans les centres urbains où le pouvoir s’exerce généralement et où se trouvent les ressources matérielles objet des rivalités. Même si ces guerres avaient des raisons internes, certaines s’expliquaient également par le contexte de guerre froide dans lequel le monde se trouvait, comme en Angola (une guerre de décolonisation qui se prolonge en guerre civile entre l’UNITA et le FNLA), Ethiopie et Erythrée (guerre dirigée contre le régime Menghistu et qui aboutit à l’indépendance de l’Erythrée) et Namibie (guerre de décolonisation contre l’Afrique du Sud avec pour enjeu que le pays ne tombe dans le camps soviétique après l’indépendance).

La réaction de l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA, actuellement Union Africaine, UA) était de ne pas s’ingérer dans les conflits intérieurs, résultat d’une interprétation restrictive du principe de la souveraineté des Etats qui fonde la non-intervention dans les affaires intérieures d’un Etat souverain. L’OUA s’occupait surtout des guerres entre Etats. Un changement intervient dans les années 90 avec l’intervention des troupes de l’ECOMOG au Libéria en 1989 dirigées par le Nigeria, la poursuite des conflits en Afrique Subsaharienne, en Angola, au Mozambique, au Rwanda et au Burundi etc. Suite à l’échec de l’intervention militaro-humanitaire des Etats-Unis en Somalie, l’incapacité d’arrêter le génocide au Rwanda, la poursuite de guerres sur le continent, les grandes puissances influentes sur le continent (USA, Grande-Bretagne, France, Belgique) s’interdisent d’intervenir dans les conflits africains ou plutôt d’y jouer un rôle direct. Il s’agit désormais de trouver des solutions africaines aux problèmes africains; autrement dit, il appartient aux pays africains eux-mêmes et à l’OUA de prendre en charge la résolution des conflits, et de réfléchir sur les autres problèmes économiques et sociaux du continent.

---

<sup>37</sup> Pour ce paragraphe, voir Matthies V. (1995): Die friedenspolitische Rolle der Organisation der Afrikanische Einheit: der OAU-Mechanismus für die Prävention, das Management und die Lösung von Konflikten“; in *Afrika-Jahrbuch 1996*, p. 49-62.

A la 29<sup>ème</sup> Conférence de l'OUA au Caire (Egypte) en 1993, les Chefs d'Etats et de Gouvernements africains adoptent un instrument de résolution pacifique des conflits, le „*Mecanism for Conflict Prevention, Management and Resolution*“ (MCPMR). Il s'agit d'un ensemble de mesures de diplomatie préventive, prévention de crises et de maintien de la paix. Cette déclaration ne met pas en cause le principe de la non-ingérence et la souveraineté des Etats, elle préconise les mesures de peace-making telles que l'envoi de missions d'observation, civiles et militaires et d'autres mesures en vue d'un retour à une paix véritable: envoi d'observateurs des élections pour qu'un pouvoir légitime s'installe, la création d'opérations de maintien de la paix, la création d'une structure de ces mécanismes: un „*Bureau*“ comme organe central, un „*Centre de Management de Conflit*“ (CMC) et la création d'un „*Fonds Spécial pour la Paix*“.

Les Nations Unies, l'Union Européenne, des pays comme les USA, la Grande-Bretagne et la France ont pris des mesures de „*Capacity-building*“ pour acteurs africains: soutien financier et matériel au mécanisme de prévention des conflits de l'OUA, formation de troupes africaines pour les opérations de maintien de la paix à travers le „*African Crisis Response Initiative*“ (ACRI), un programme des USA fondé sur la formation d'une troupe inter-africaine d'intervention rapide, ou le „*Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix*“ (REDCAMP), un projet français fondé sur la formation au niveau régional de troupes africaines chargés d'intervenir sur un théâtre de conflits<sup>38</sup>.

Le bilan de ce mécanisme est mitigé: L'UA dispose d'un concept ad-hoc, des instruments et des institutions dans la recherche de la paix, elle devient un acteur et un partenaire incontournable des organisations internationales et régionales dans la résolution des conflits. La limite de cette politique se trouve dans le manque d'une définition claire de son mandat, la dépendance de l'Organisation aux Etats membres, aux Etats et Organisations extérieurs au continent pour son financement et la formation des troupes en cas de besoin.

---

<sup>38</sup> Gongora Th./Tessier M. (1997): La Région des Grands Lacs africains. Peuples et populations piégés; in: *Bulletin „Le maintien de la Paix“*, Nr. 25 (Janvier), p. 1-6; Atlan C./Lauseig J. (1999): Les approches françaises et américaines du maintien de la paix en Afrique; in *Polis*, Vol 42, Nr.2, p.1-10

## II. Origine et Escalade du conflit burundais

Il n'existe pas de facteurs isolés expliquant l'éclatement de conflits, c'est sans doute un enchevêtrement de faits politiques et sociaux conduisant à une crise, puis à un conflit ouvert.

L'objectif de ce chapitre n'est pas de reconstituer l'histoire coloniale de la Région des Grands Lacs, mais de relever les facteurs pertinents ayant conduit à un processus d'indépendance troublé au Rwanda, mais ordonné et constitutionnel au Burundi. Il s'agit de démontrer comment les événements politiques et violents dans un pays exercent une influence négative dans un autre dans un contexte où les parties concourent à l'accès ou à la consolidation du pouvoir sans la recherche d'une solution inclusive.

Ce chapitre commence par une description du contexte géographique et humain de la Région des Grands Lacs Africains (par opposition au Canada) dont le découpage étatique et l'appartenance des mêmes populations de part et d'autre des frontières peut s'avérer en cas de crises source d'escalade de conflits. Il se poursuit par un développement de la vie sociale et politique avant l'indépendance et les changements intervenus pendant la présence étrangère.

Le lecteur aura toujours à l'esprit que dans ce travail les termes „*ethnies, groupes, Hutus, Tutssi, Twas ou colonisation, période coloniale*“ sont utilisés en vue de désigner facilement une partie au conflit ou une présence étrangère (juridiquement, le Rwanda et le Burundi n'ont jamais été des colonies). Comme dans tout conflit identitaire, une partie au conflit ne représente pas tout un groupe, même s'il se présente comme tel; d'autres aspects comme la prédominance du discours oral difficile à confronter (à vérifier) avec d'autres réalités, le contexte régional, les problèmes de santé, d'éducation, de pauvreté, la construction d'un Etat etc. contribuent dans le développement du conflit et restent à long terme des défis que tout nouvel ordre politique devrait résoudre.

## 1. La Région des Grands Lacs Africains

Les conflits du Burundi et du Rwanda se déroulent à l'intérieur des deux Etats d'une part et d'autre part dans une région aux caractéristiques propres à attiser les conflits internes s'ils ne sont pas résolus à temps. Il sied dans ce paragraphe d'analyser ces facteurs physiques sur lesquels les acteurs n'ont certes pas d'influence, mais dont tout processus de résolution définitive d'un conflit doit tenir compte.

### 1.1 Enclavement et Surpeuplement

Du point de vue géographique (relief, lacs, population), la Région des Grands Lacs est une région composée du Rwanda, du Burundi, de l'Est de la RD Congo (Nord et Sud Kivu) et de la partie occidentale du Kenya et de la Tanzanie. Elle est enclavée, montagneuse et parsemée de lacs et rivières de part son passé volcanique (Lacs Victoria, Kivu, Albert, Tanganyika etc.) et le fleuve Nil y prend sa source. D'une combinaison des facteurs géographiques et politiques il en résulte que les Etats du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda, la RDC, la Tanzanie et du Kenya appartiennent à cette région<sup>39</sup>.

Cet enclavement ou isolement eut pour conséquence le développement d'un système social et politique loin de l'influence régionale et internationale: pas de traite d'esclaves, une colonisation tardive. Le contact avec l'étranger commença par des chercheurs à la recherche de la source du Nil et des missionnaires des Pères Blancs.

Il s'agit d'une région surpeuplée: plus de 20.000.000 d'habitants vivent sur les territoires du Rwanda, du Burundi, des deux provinces du Kivu (Est de la RDC) et de l'Ouest de la Tanzanie. Concernant la densité de la population du Rwanda et du Burundi, deux tiers (2/3) de la population vivent sur un tiers (1/3) du territoire (300 - 400 habitants au km<sup>2</sup>).

Les populations du Burundi et du Rwanda sont composées de Hutus (80-85%), de Tutsis (14-20%) et de Twas (environ 1%). Elles vivent essentiellement du secteur primaire (une agriculture d'auto-subsistance) et connaît en temps de paix une faible mobilité interne et régionale.

Nous verrons que de part le découpage territorial et étatique, la présence des mêmes groupes ethniques de part et d'autre des frontières constitue une source structurelle du conflit.

---

<sup>39</sup> Gaud M. (1995): Rwanda: Le génocide de 1994 – Quelques repères historiques; in *Afrique Contemporaine*, Nr. 174, p. 7; Guischaoua A. (1995): Aux origines des massacres politico-ethniques au Rwanda et au Burundi; in *L'État du Monde 1995*, Paris: La Découverte, p. 47-52.

## 1.2 La société pré-coloniale burundaise

Il s'agit d'une histoire controversée et instrumentalisée à la suite des conflits internes et au manque de documents écrits ou matériaux durs. Les témoignages ne couvrant pas toute une période ni tout le territoire, les chercheurs étaient obligés de confronter chaque récit avec d'autres au niveau national ou régional pour aboutir à la conclusion d'un fait historique; „*in trying to reach a comprehensive understanding of the recurring cycle of conflict in Rwanda and in Burundi, every piece of the historical experience is relevant*“<sup>40</sup>.

La société traditionnelle au Burundi était fondée sur une structure verticale à tous les niveaux de la structure sociale avec un chef devant incarner une figure d'intégration aux yeux de la population. Il s'agit d'une „*société à clientèle; comme il y en a qui avaient le pouvoir et d'autres pas, chaque individu essaie de s'intégrer dans une relation de dépendance en vue d'agrandir ses chances et d'atteindre les bonnes grâces du chef*“<sup>41</sup>.

Le Burundi traditionnel présente quelques symboles d'un Etat moderne dont le tambour „*Karyenda*“ est l'emblème. Le Roi du Burundi (Mwami) contrôle le pays à travers les Princes de sang, appelés „*Abaganwa*“, responsables d'une „*province*“. Autour de la royauté se trouvent des „*Banyamabanga*“, personnalités choisies parmi des clans hutus pour la plupart et chargées de veiller aux secrets de la royauté (notamment le processus de transition du trône). Elles étaient chargées d'organiser „*Umuganuro*“, une fête nationale des semences et la fête du Nouvel An traditionnel coïncidant avec la mi-décembre du calendrier grégorien.

A l'échelon bas de l'„*administration*“ se trouvaient des sous-chefs „*Ivyariho*“, composés de Hutus et de Tutsis.

Parallèlement à cette organisation pseudo-politico-administrative traditionnelle, la population était structurée sur trois échelons:

**La famille nucléaire**, l'enclos et les maisons autour et autres richesses de l'époque (la terre, le bétail domestique). Rappelons que le Burundi traditionnel (et actuel) ne connaît pas de villages comme en Afrique occidentale, mais plutôt un habitat dispersé; ce qui correspond à une décentralisation de l'autorité au niveau vertical (chacun a un espace de prestige et d'autorité en tant que chef de famille par exemple);

**Umuryango ou linéage** regroupant tous les descendants d'une même famille;

<sup>40</sup> Yeld R. (1996): *Rwanda: unprecedented problems call for unprecedented solutions*, Oxford: University of Oxford, RSP, p. 5

<sup>41</sup> Darbon D. (1981): Les conflits de pouvoir au Burundi; in Darbon D./Philippe L'Hoirry: *Pouvoir et intégration politique. Le cas du Burundi et du Malawi*, Bordeaux: CEAN/IEP, p. 5-8.

*Le clan* (appelé également umuryango) regroupe les membres qui se reconnaissent dans un seul nom d'un arrière-parent, mais suite à la dispersion géographique ne se connaissent pas. On pense qu'il en existe 220 au Burundi.

Une institution particulière au Burundi est constituée par les „*Bashingantahe*“, composée de personnalités Hutus et Tutsis ayant un rôle consultatif en cas de conflit de voisinage. Grâce à eux, les conflits de tous ordres dans le Burundi traditionnel ne pouvaient générer en violences.

Au niveau interpersonnel et local, des échanges réciproques de terres entre individus (Ubugabire), de bétail, mariages entre enfants etc. rendaient sains les rapports de voisinage par cette interdépendance des liens. De surcroît, la société traditionnelle était basée sur des normes propres d'éducation, de dignité, de solidarité, de tolérance, de patriotisme, de responsabilité, d'équité etc.

Cette structure tant verticale que horizontale renforce l'idée de société à clientèle déjà décrite dont la cohésion du système politique et social était fondée sur l'interdépendance entre membres. Les conflits existaient, mais leur enjeu étant limité dans une société agraire et traditionnelle, ils trouvaient une solution sans escalade. Ainsi le Burundi traditionnel ne connut pas de violences à grande échelle ni de guerres civiles contrairement aux quarante dernières années<sup>42</sup>. Les conflits en vue de conquérir des territoires opposaient plutôt les chefs et leurs partisans (Hutus et Tutsis) et ne concernaient que ceux qui y prenaient part et non l'ensemble de la population.

La première carte (Figure 1) montre la situation géographique du Burundi au coeur de la Région des Grands Lacs africains: Il s'agit d'une région enclavée, dont le Rwanda et le Burundi en tant qu'Etats en font partie, tandis que les autres pays, la Tanzanie, l'Ouganda et la RD Congo, en sont partie par leurs régions limitrophes des deux États. L'objectif est de démontrer les effets de cette situation géographique sur la poursuite et l'escalade des conflits internes du Burundi (et du Rwanda). La deuxième carte (Figure 2) quant à elle présente les subdivisions administratives du Burundi en provinces et communes.

---

<sup>42</sup> Gahama J./Makoroka St. et. Al. (1999): Burundi; in Adedeji Adebayo (ed.): *Comprehending and Mastering African Conflicts. The Search for sustainable Peace and Good Governance*, London / New York: Zed Books, p. 80-103

Figure 1: Carte de la Région des Grands Lacs Africains



Source: <http://www/crisisweb.org>

Figure 2: Carte politico-administrative du Burundi



Source: <http://www.burundiweb.cz>

## 2. La présence étrangère au Ruanda-Urundi (1898-1962)

Bien que le travail porte sur le Burundi, ce paragraphe décrit en réalité la structure socio-politique du Burundi et du Rwanda, les ressemblances et les divergences seront abordées.

L'ordre colonial suppose le contrôle d'un territoire par une puissance conquérante avec des conséquences voire transformations politiques, économiques et culturelles dans la société conquise. Il s'agit d'un processus conduisant à terme à l'élargissement du territoire, de la langue et des institutions de la nation étrangère<sup>43</sup>.

Le contact du Rwanda et du Burundi avec le monde extérieur se passe à travers des visites d'explorateurs et missionnaires sans aucun intérêt évident de s'établir dans les deux pays. En vue d'éviter des conflits entre grandes puissances, le Congrès de Berlin en 1884 consacre le partage territorial du continent entre puissances coloniales du moment (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Portugal, Espagne) et autant de zones d'influence („*Scrabble for Africa*“). Le Rwanda et le Burundi n'occupent pas une place importante vu leur dimension réduite et l'absence d'intérêts économiques évidents, l'Allemagne y étant déjà présente.

### 2.1 Deux puissances étrangères, une politique coloniale

La colonisation allemande fut brève, de 1898 à 1916. Suite aux „*Accords de Versailles*“ (France) de 1918, l'empire allemand perd ses colonies dans la région („*Deutsch-Ostafrika*“) au profit de la Belgique déjà présente au Congo; la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya deviennent des colonies britanniques. La Belgique occupe le Congo à l'Ouest et exerce un Mandat de la Société des Nations (SDN) sur le Rwanda et le Burundi (1922 à 1941). Après la deuxième Guerre Mondiale, elle exerce une tutelle des Nations Unies (UN-Trusteeship) avec pour mission de préparer les deux pays à l'indépendance (1941-1962).

Les deux présences étrangères, allemande et belge, adoptent le système d'„*Indirect Rule*“ (Administration indirecte), vu l'exiguïté des deux territoires, la difficulté de changer l'organisation sociale et politique traditionnelle (royauté), la faiblesse des potentialités économiques des deux pays. Le „*indirect rule*“ consiste en une administration coloniale d'un territoire à travers les autorités locales, les chefs et leurs représentants, nommés par

---

<sup>43</sup> Wallensteen P. (1974): *Structure and War. On International Relations 1920-1966*, Stockholm: Raben & Sjören, p. 16-29

le Roi et approuvés par le Gouverneur du Ruanda-Urundi et le Résident (belges) dans chacun des deux pays. Leur rôle consiste à appliquer la loi, les ordonnances, la loi coutumière aussi longtemps qu'elle n'entre pas en contradiction avec la loi écrite.

La politique coloniale belge à l'égard du Burundi (et du Rwanda) était fondée sur l'état des connaissances sur les pays et les peuples à cette époque des conquêtes et des missions disait-on de civilisation. Selon l'Hypothèse hamitique en cours, tout élément de valeur sur le continent africain (organisation, technique etc.) ne saurait qu'être venu d'ailleurs par les hamites, une branche des races caucasiennes, et non le fruit d'un possible développement intérieur<sup>44</sup>.

En conséquence, vu le niveau d'organisation sociale dans les deux pays matérialisé entre autres par un paysage montagneux, un habitat dispersé sur les collines, l'agriculture comme occupation principale des populations trouvées et d'autres professions liées à la métallurgie, un pouvoir central et l'enclos royal etc., les chercheurs, ethnographes pour la plupart, conclurent rapidement que des envahisseurs Tutsis ne seraient venus que d'ailleurs et auraient soumis des paysans Hutus; et les Twas étant les premiers habitants authentiques du Burundi. Les Hutus seraient venus au premier siècle de l'Afrique centrale, probablement du Tchad et du Cameroun<sup>45</sup>.

Ainsi, la politique coloniale belge à l'égard de la Région se fondait sur «*la préservation du modèle trouvé*», en s'appuyant sur la monarchie dite Tutsie à laquelle elle accorde des privilèges d'un Etat moderne. Ce changement de société remet en cause progressivement les bases de la légitimité du pouvoir.

L'autre explication de cette politique est que l'objectif de la puissance coloniale belge était de conquérir la région en s'appuyant sur les autorités locales sans changer le modèle social existant en vue de ne pas provoquer l'indignation ni la révolte des populations. Rappelons à ce sujet que la région des Grands Lacs avait repoussé les envahisseurs arabes obligés de conquérir seulement les côtes est-africaines le long de l'Océan Indien; tandis que les premiers étrangers (chercheurs, missionnaires, voyageurs) ont eu du mal à s'établir dans la région.

Cette thèse du peuplement progressif du Burundi (et du Rwanda) ne résiste pas aux résultats des recherches ultérieures sur l'Afrique. Suite aux découvertes archéologiques et sur le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la métallurgie en Afrique,

---

<sup>44</sup> Sanders E.R. (1969): The Hamitic Hypothesis; its origin and functions in time perspective; in *Journal of African History*, Vol. X, 4, p. 521 ff

<sup>45</sup> Macquet J-J (1966): Rwanda et Burundi. Évolutions divergentes ou parallèles? In *Afrique Contemporaine*, N°25, p. 21-25.

L'Hypothèse hamitique est rejetée après la Deuxième Guerre Mondiale, le continent africain est dès lors considéré comme le berceau de l'humanité.

L'Hypothèse hamitique et les changements conséquents qu'elle influe sur la politique coloniale à l'égard du Burundi et du Rwanda produira ses effets négatifs pendant les années précédents l'autonomie (1958-1960) et l'accès à l'indépendance du Burundi (et surtout au Rwanda).

Le discours sur lequel les différentes parties s'appuient, à savoir l'élite locale, les représentants de la tutelle belge et l'église catholique tend à légitimer l'existence d'ethnies, de races ou de groupes sociaux au Burundi. Il est question donc ici de rejeter la thèse d'immigration successive dans le peuplement des pays de la Région des Grands Lacs. Aucune recherche scientifique ne confirme cette immigration en direction de la Région, sauf le cas des Massai qu'on trouve en même temps au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. Les groupes Hutus et Tutsis par contre ne se trouvent qu'au Rwanda, au Burundi et dans les régions limitrophes des deux pays.

Le Rwanda et le Burundi sont deux anciens royaumes parmi d'autres de la Région dont l'organisation ressemblait presque à des Etats actuels (un territoire reconnu, une population, une autorité monarchique). De surcroît, il existait un sentiment d'appartenance à une entité (royaume, langue commune) distincte des autres; ainsi les habitants du Rwanda et du Burundi n'étaient pas des Hutus, des Tutsis ni des Twas, mais des Barundi ou des Banyarwanda (Ba au pluriel et symbole d'appartenance à un Royaume) pour les distinguer des autres habitants des autres royaumes de la région<sup>46</sup>.

Les conséquences des 60 ans de présence étrangère sont multiples: la délimitation des entités territoriales et étatiques font que les Royaumes du Rwanda et du Burundi perdent une partie de leur territoire, consistant en de petits Etats enclavés dont une partie du territoire et de la population se trouve intégrée dans de vastes pays de la Région des Grands Lacs. Cette présence de mêmes groupes ethniques minoritaires dans ces pays, mais aux frontières du Rwanda et du Burundi va exercer une influence négative dans l'escalade des conflits internes.

Le pouvoir royal se trouve renforcé (par la centralisation du pouvoir entre les mains de la famille royale), mais en même temps affaibli du point de vue de la légitimité traditionnelle: défait par les Allemands, le Roi est obligé d'accepter l'occupation du

---

<sup>46</sup> Rapport Ramsès (1999), p. 60

territoire, son pouvoir est subordonné à celui de la puissance occupante. En outre, l'introduction d'une économie moderne (travail rémunéré, monnaie en guise d'échange, professions etc.) mine l'importance de la richesse traditionnelle du moment et la base des relations sociales.

La période coloniale introduit une différenciation sociale à travers l'introduction de l'enseignement et la formation aux métiers: En 1941 se trouvent 3600 écoles dirigées par l'église catholique au Rwanda et au Burundi, les cadres administratifs étant formés dès 1929 par „L'École d'Astrida“ (Butare actuel au Sud du Rwanda) où étaient formés en majorité des fils des familles royales (quelques Tutsis et Hutus également). Les autres, en majorité des Hutus, furent formés dans des séminaires catholiques.

Cette formation dualiste permet à terme la mobilité sociale à une majorité de Tutsi. La réforme administrative entre 1926 et 1933 introduit un découpage territorial et des nominations de chefs où les tutsis furent avantagés. Ces chefs appliquent les décisions de l'autorité occupante belge, certaines étant contraignantes et donc impopulaires (corvées, taxes en nature, construction de bâtiments et infrastructures etc.)<sup>47</sup>. Cette dualité va exercer une influence sur les conflits au Rwanda en 1959 quand l'autorité coloniale belge décide de soutenir „la majorité“ Hutu avant d'octroyer l'indépendance aux deux pays.

D'autres changements non moins significatifs pendant cette période furent

- 1) L'introduction en 1936 de cartes d'identité avec mention de l'appartenance ethnique de chaque citoyen burundais (et rwandais) ce qui conduit chacun à s'identifier en tant qu'appartenant à un groupe ethnique différent de celui de l'autre;
- 2) L'enseignement de ladite migration (scientifiquement non prouvée) vers la région des Hutus, puis des Tutsis, les Twas étant les habitants authentiques de la région, découle de l'hypothèse hamitique etc<sup>48</sup>.

Toutes ces théories quoique non fondées exercèrent une influence à trois niveaux:

*„d'abord, elles conditionnèrent profondément et durablement les points de vue et attitudes des Européens face aux groupes sociaux rwandais (et Burundais) avec lesquels ils étaient en contact; ensuite, ces théories établirent une sorte de ‚canon scientifique‘, jamais remis en question, qui guida dans leurs décisions les*

<sup>47</sup> Yeld R.: Op. Cit, p. 11; Uvin P. (1998): *Aiding Violence. The development Enterprise in Rwanda*, Connecticut: Kumarian Press, p. 33; Braeckman C. (1994): *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris: Éditions Fayard, p. 30ff

<sup>48</sup> Elias M. / Helbig D. (1991): Deux mille collines pour les petits et les grands. Radioscopie des stéréotypes hutu et tutsi au Rwanda et au Burundi; in *Politique africaine*, 1991, 42, p. 65-73

*autorités coloniales allemandes, voire encore plus les autorités belges par la suite; enfin, elles ont un impact considérable sur les intéressés eux-mêmes*<sup>49</sup>.

Ces changements n'étaient en soi porteurs de conflits, c'est en période de troubles à la fin des années cinquante au Rwanda, puis au Burundi par la suite que leurs effets pervers vont apparaître: préparation psychologique à travers le discours, violence sur fonds d'appartenance ethnique, absence de résolution de conflits, l'impunité etc. autant de facteurs d'escalade de conflits et de polarisation de la société.

## **2.2 Le processus d'indépendance (1955-1962)**

L'objectif de la tutelle accordée par les Nations Unies à la Belgique était de préparer et de conduire le Rwanda et le Burundi à l'indépendance. Légalement, les deux pays n'étaient pas des colonies, même si dans la pratique la différence n'était pas si grande.

La poursuite de la colonisation s'avère difficile dans les années 50: Suite au développement interne (formation des élites locales, exploitation coloniale) et au développement du système international (contexte de la Guerre froide, droit à l'auto-détermination, promotion de la liberté), les élites locales commencent à revendiquer l'indépendance.

Cette revendication remet en cause les relations bilatérales entre la Belgique et ses colonies, elle menace le monopole politique, économique et culturel des pays occidentaux. En effet la présence française, anglaise, belge et portugaise fait que presque tous les pays africains sont intégrés dans le bloc occidental par la colonisation. Seul le processus de décolonisation en vue menace ce monopole.

Sur le plan régional, la RD Congo est un pays stratégique à cause de ses richesses en matières premières et sa proximité avec neuf pays limitrophes, „*qui tient le Congo, tient l'Afrique*“ dit-on. La revendication d'indépendance au Rwanda et au Burundi remet en cause d'immenses intérêts politiques et économiques de la Belgique et du bloc occidental à cause de cette proximité géographique<sup>50</sup>.

Le processus d'indépendance se déroule dans un contexte où les changements introduits par 60 ans de présence étrangère exercent un impact sur la société traditionnelle: la mobilité sociale favorise une partie de la population; Hutus et Tutsis étudient, acquièrent un métier et tirent un revenu de leur travail. De ce fait, la partie instruite de la population

<sup>49</sup> Sakanyi Mova H. (1998): *Guerre du Congo: Effet de l'éthno-faschisme Hima-Tutsi sur les bords des Grands Lacs*, Kinshasa: Éditions Safari, p. 6

<sup>50</sup> Lemarchand R (1970): *Rwanda and Burundi*, London: Pall Mall Press, p. 383-401

n'est plus fortement liée au groupe et pouvait s'émanciper de part son travail; aussi pouvait-on exprimer son point de vue sans risque d'exclusion du groupe par exemple.

A la fin des années cinquante, un Rapport des Nations Unies décrit les groupes du Rwanda (sans doute valable également du Burundi) entre autres comme suit: ceux qui réclament une amélioration du système politique; un groupe ultra-conservatif tutsi regrettant le passé et voulant restaurer le système traditionnel. Ce sont des appauvris n'ayant pas pu trouver une place dans le rang des chefs et sous-chefs; des personnes Hutus et Tutsis „*avancés*“ demandant la libéralisation démocratique<sup>51</sup>.

Le défi de la décolonisation consiste dans la formation de nouvelles institutions qui respectent le système traditionnel (la royauté et d'autres institutions sociales) d'une part, et d'autre part qui tiennent en compte de nouveaux facteurs tels que l'appartenance ethnique et régionale, le facteur individuel. Une monarchie constitutionnelle comme esquissée pour le Burundi tenait en compte ces facteurs, elle avait le mérite de réconcilier la tradition monarchique et la modernité par la participation d'une grande frange de la population à la vie politique.

En 1958 le Rwanda et le Burundi connaissent des processus d'indépendance différents, mais qui exerceront à jamais d'influence négative sur la coexistence des groupes politico-ethniques Hutus et Tutsis et donc sur la vie politique dans chacun des deux pays et dans la région. La Belgique (et l'Église catholique) change de politique coloniale jusqu'alors fondée sur le respect de l'organisation socio-politique traditionnelle et la collaboration avec le pouvoir local en donnant le pouvoir à „*la majorité hutu*“.

Le Roi Mutara III (Charles Rudahirwa) meurt subitement à Bujumbura (Burundi) le 25 juillet 1959 sans avoir désigné un successeur, faisant planer une vacance du pouvoir au Rwanda. Ce fut l'occasion d'un incident majeur entre l'autorité belge et les membres de la cour royale rwandaise. La tradition rwandaise veut qu'on enterre le Roi après avoir désigné son successeur, tandis que le Gouverneur belge d'alors exige le contraire, c'est-à-dire d'abord l'enterrement, puis la désignation d'un successeur. Il s'agit d'une concurrence entre deux ordres politico-juridiques au carrefour de l'histoire du Rwanda. Derrière cette querelle, la question fondamentale à résoudre est savoir en réalité, si le Rwanda indépendant va garder la monarchie ou sera dirigé par de nouvelles institutions<sup>52</sup>.

---

<sup>51</sup> UN-Report 1960T/1551, p. 20

<sup>52</sup> de Weerd G. (1997): Le Rwanda de Mutara III à Kigeri V: un paradigme des racines des bains de sang. Récit d'un témoin direct; in *Dialogue*, Document No. 1, S. 28-30; voir Harroy J-P (1984): *Rwanda. Souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance*, Bruxelles: Hayez / Paris: Académie des SOM

Les membres de la Cour royale décident de désigner Jean-Baptiste Ndahindurwa comme nouveau Roi du Rwanda sous le nom dynastique de Kigeri V sans l'assentiment de la Belgique. Le milieu des années 50 étant marqué par une libéralisation de la vie politique rwandaise avec la formation de partis politiques parfois à connotation politique, au lieu de d'adapter les institutions aux changements intervenus pendant les 60 ans de présence étrangère, la Belgique décide de renverser le pouvoir monarchique rwandais tutsi. A la suite d'une insurrection hutue encore limitée appelée „*Révolution sociale*“ de Novembre 1959, l'intervention militaire belge destitue la royauté et organise un référendum populaire pour légaliser le pouvoir de fait déjà acquis à „*la majorité Hutu*“<sup>53</sup>.

Les conséquences de cette rupture institutionnelle au Rwanda sont multiples: pertes en vies humaines de toutes parts, et départ massif de réfugiés tutsis dans les pays limitrophes (Burundi, Tanzanie, RD Congo, Ouganda) auxquels le retour au Rwanda est refusé, création d'un Etat mono-ethnique hutu au Rwanda et la cristallisation des rapports entre Hutu et Tutsi au Rwanda et dans la Région des Grands Lacs.

Les régimes rwandais après l'indépendance se reconnaissent de l'idéologie de la révolution sociale selon laquelle le Rwanda appartient aux Hutus qui sont les vrais habitants du pays ayant été dominés pendant des décennies par des exploiters étrangers, les Tutsis. Tout régime rwandais se présente alors comme le représentant légitime de la majorité Hutu et son seul défenseur contre les Tutsis<sup>54</sup>.

Malgré cette forme d'auto-légitimation sous l'angle ethnique sur le plan intérieur, le fonctionnement de l'Etat rwandais après l'indépendance ressemble à celui des autres Etats africains dont les institutions-clé étaient le pouvoir exécutif (le Chef de l'Etat et le Gouvernement), l'Armée servant de protection au régime et un parti unique qui encadre la population.

---

<sup>53</sup> Willame J.-Cl (1995): *Aux Sources de l'Hécatombe rwandaise*, Bruxelles: CEDAF, p. 60ff

<sup>54</sup> Uvin P. (1998): *Aiding Violence. The development Enterprise in Rwanda*, Connecticut: Kumarian Press, p. 26.

### 3. Burundi: „*Le piège de l'Histoire*“

Pour bien d'observateurs, les conflits au Burundi et même dans la Région des Grands Lacs sont qualifiés de „*piège de l'histoire*“, ou de „*peuples piégés*“<sup>55</sup>. Les acteurs se fondent sur des concepts qui en réalité ne s'accordent pas sur leur situation: majorité / minorité sont des concepts qui s'appliquent dans une démocratie, et qui donc se reposent encore même à la fin d'un conflit. Le concept de groupes ethniques non plus ne peut être utilisé comme c'est le cas dans ce travail que pour désigner les parties en conflit: dans un pays avec trois composantes de la population (avec plus de 80% pour un groupe), parlant la même langue, réparties sur tout le territoire, les conditions d'une nation sont en principe réunies.

Cette contradiction faisant qu'un conflit politique se repose sur une dimension ethnique ou identitaire pose de fausses bases pour la construction d'un Etat; il s'agit moins de bâtir une nation qui existe que de fonder les bases d'un Etat aux institutions fonctionnelles et capables d'assurer la sécurité pour tous.

L'absence de documents écrits et de matériaux durables font que l'histoire est instrumentalisée pour des finalités politiques. Les questions controversées concernent la nature de la distinction entre Hutus et Tutsis et Twas; la nature de la société précoloniale et l'impact de la colonisation sur l'émergence de l'ethnicité dans la vie politique<sup>56</sup>.

Ces questions ne posent pas en soi de problèmes, la difficulté s'avère de se distancer de la situation politique du moment; leur donner une réponse revient à légitimer ou non un régime en place et porte en soi un début de solution à la crise actuelle: Dans un processus de radicalisation, un acteur affirmera qu'il n'y a jamais eu de cohabitation historique entre Hutus et Tutsis alors que le phénomène de massacres et de génocide est récent. Par contre rechercher les causes de l'escalade des conflits, sans chercher à désigner un coupable ou un bouc-émissaire ni donner un statut de victime à un groupe ou une personne, revient à chercher une solution durable au conflit et définir un système politique offrant participation, légitimité et cohabitation pacifique.

---

<sup>55</sup> Voir Gongora D/Tessier M. (1997): La Région des Grands Lacs africains. Peuples et populations piégés; in Bulletin „*Le Maintien de la Paix*“, N°25, p. 1-6; Bertrand J. (2000): *Rwanda. Le piège de l'Histoire. L'Opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*, Paris: Karthala

<sup>56</sup> Uvin P.: Op. Cit, p. 13

### 3.1 Un Processus d'indépendance ordonné

L'acquisition de l'indépendance du Rwanda et du Burundi le 01 juillet 1962 coïncide avec la formation d'un Etat avec deux ordres politiques différents. La Constitution du 16 octobre 1962 introduit un système proche de celui de la Belgique, une monarchie constitutionnelle. Les grandes institutions sont le Roi (qui règne, mais ne gouverne pas), le Gouvernement (pouvoir exécutif), un Parlement bicaméral pour le pouvoir législatif (Assemblée Nationale et Sénat) et les Communes. C'était un modèle proche de la „*démocratie consociationnelle*“, laquelle reconnaît l'existence de groupes sociaux (ou ethniques), le veto pour équilibrer le pouvoir et le contre-pouvoir, mais préconise la coopération au sein de l'élite<sup>57</sup>. Ce système se trouva facilité par l'existence d'un grand parti politique, alors avec un grand leadership, „*l'Union pour le Progrès National*“ (UPRONA) qui rassemblait Hutus et Tutsis à côté de certains partis politiques à base ethnique comme le „*Parti du Peuple*“ (PP). D'après Joseph Gahama, ces institutions post-indépendances étaient modernes, démocratiques et de bonne qualité; c'est leur mauvaise gestion qui a conduit aux tensions, puis en effet aux sérieux troubles du pays pendant les quarante dernières années<sup>58</sup>.

Pour des raisons internes et externes, le Burundi ne resta pas stable malgré des institutions modernes: Premièrement, l'assassinat en Octobre 1961 du Prince Louis Rwagasore laisse un vide dans le leadership du parti Uprona qui ne parvint pas à trouver un successeur capable de rassembler le parti autour des idéaux nationalistes. Les députés se divisent sur des bases ethniques, le groupe dit „*Monrovia*“, pro-occidental, regroupe en majorité des députés Hutus, le groupe dit „*Casablanca*“, pro-socialiste, en majorité Tutsi;

Deuxièmement, les partis politiques se trouvent confrontés à la gestion d'un Etat moderne et la résolution des enjeux collectifs (éducation, santé, emploi, infrastructures, pauvreté etc.) auxquels ils n'étaient pas préparés;

Enfin troisièmement, la présence de réfugiés tutsi-rwandais au Burundi et dans une région déchirée par la guerre (tentative de retour des Tutsis rwandais et poursuite de représailles contre les Tutsis de l'intérieur suivis de nouvelles vagues de réfugiés, guerre civile dans l'Est de la RD Congo) suscita des réactions diverses: certains membres de l'élite hutu voient dans le Rwanda un modèle à appliquer au Burundi, donc l'avènement d'une République dominée par les Hutus tandis que les Tutsis craignent de subir le même sort que les Tutsis rwandais présents au Burundi surtout dans les villes. Chaque crise et

<sup>57</sup> Lijphard A. (1977): *Democracy in plural society. A comparative Exploration*, Yale: Yale University Press, p. 181-183; Guillorel H. (1997): *Quelle(s) démocratie(s) pour la Région des Grands Lacs?* Paris, p. 3

<sup>58</sup> Gahama J. / St. Makoroka et. Al. (1999): *Op. Cit.*, p. 87

violence politiques (assassinats d'hommes politiques, remaniement gouvernemental, choix du Premier Ministre etc.) relève de connotations politico-ethniques.

### **3.2 Facteurs d'escalade du conflit burundais**

#### **3.2.1 Violence politique et contrôle du pouvoir**

La sauvegarde de la cohésion nationale devient quasi-impossible pendant la première période législative (1961-1965). Le conflit interne escalade sous l'effet conjugué de la recherche du contrôle du pouvoir par l'exercice de la violence, donc en dehors d'un ordre politique et constitutionnel.

La violence politique vient des institutions étatiques surtout accompagnée de mobilisations à la base. En l'espace de deux ans, deux événements (ou deux coups d'état) changent complètement la vie politique du Burundi et marquent à jamais la série d'instabilité qu'a connu le pays pendant les quarante dernières années:

Premièrement, dans la nuit du 19 au 20 octobre 1965, un groupe d'officiers-gendarmes Hutus attaquent la Cour royale, accompagné de massacres de familles Tutsis dans la région de Muramvya (centre du pays). L'échec de cette tentative de putsch et la répression sanglante suivie contre les auteurs inaugurent le début d'une crise grave dans le Burundi indépendant où des individus (certains innocents) meurent à cause de leur appartenance ethnique.

Deuxièmement, le capitaine Michel Micombero (1966-1976) instaure en 1966 la République après avoir déposé le Mwami Ntare V en visite au RD Congo-Kinshasa. Il s'agit de la fin de cinq siècles de culture politique, de l'anéantissement de symboles de l'intégration nationale sans pour autant introduire un nouvel ordre institutionnel et global dans lequel le pays et la population peuvent se reconnaître.

Comme dans beaucoup de pays africains à l'époque, l'idéologie est fondée dit-on sur la recherche de la cohésion nationale, en vue de promouvoir le développement, contribue à légitimer le régime en place. Les institutions étatiques importantes deviennent un système de parti unique (UPRONA), un Gouvernement (l'exécutif) et l'armée (protection du système) tandis que les ressources économiques entretiennent un clientelisme permettant de se garantir du soutien d'une partie de l'élite<sup>59</sup>.

De 1966 à 1993, la vie politique burundaise est rythmée par des putschs militaires et des guerres civiles: Le 29 Avril 1972, un groupe de rebelles Hutu attaque à partir de la Tanzanie le Sud du Burundi et la capitale Bujumbura, des milliers de Tutsi furent tués. La

---

<sup>59</sup> Gahama J. et. Al (1999): Op. Cit., p. 87-89

réaction du pouvoir en place dépassa l'attaque en soi, des membres de l'élite Hutu au sein de l'armée, de l'Administration, des écoles à travers le pays furent exécutés; on estime les victimes à 100.000 morts (des deux côtés) et jusqu'à 200.000 réfugiés hutus dans les pays limitrophes (Tanzanie pour la plupart, au Rwanda et en RD Congo). En août 1988 des attaques similaires contre des Tutsis en communes Ntega et Marangara (Nord) suivies d'une répression font 25.000 victimes; en novembre 1991 (3000 victimes); d'octobre 1993 à 2002, 300.000 victimes.

A terme, la conséquence de cette violence politique et l'exclusion de la vie politique d'une partie de la population est la prise de conscience ethnique ou plutôt identitaire. L'impact de la violence devient donc la cristallisation du facteur ethnique de différentes façons: Premièrement, les acteurs ont besoin d'expliquer et justifier leurs actes de violence par la déshumanisation et le manque de sentiment à l'égard de la victime; Deuxièmement, les actes de violence deviennent une partie traumatisante de l'identité Hutu et Tutsi créant ainsi en eux-mêmes un sentiment de faiblesse et de vulnérabilité<sup>60</sup>. Le contrôle des institutions de l'Etat avait pour objectif d'assurer la sécurité physique des Tutsis; mais cette réaction constitua en soi un piège dans la mesure où l'exclusion politique de l'élite Hutu donne lieu à de nouveaux conflits sociaux et politiques.

La dimension politique ne suffit pas à elle seule pour comprendre et résoudre à long terme le conflit tant la composante ethnique masque les autres enjeux économiques et sociaux. Le conflit burundais se déroule dans le contexte d'un pays sous-développé où la population, toutes origines confondues, vit dans la pauvreté; le contrôle du pouvoir signifie également l'accès aux maigres ressources du pays. Le dilemme sinon la clé de la résolution de ce conflit aux dimensions multiples se trouve dans la réponse à la question suivante: Comment libéraliser le système politique et assurer la participation de tous, définir de nouvelles bases de la légitimité du pouvoir, assurer la sécurité physique des citoyens et enfin s'attaquer aux problèmes concrets de la population?

### **3.2.2 Régionalisation et Multiplication d'acteurs**

Dans une région dont les groupes de populations se trouvent des mêmes côtés de la frontière, les événements dans un pays influent sur l'évolution politique de l'autre. Dans un contexte où les acteurs internes et internationaux ne s'emploient pas à la recherche d'une solution aux conflits, cette influence est négative et contribue à l'escalade du conflit interne et régional.

---

<sup>60</sup> Uvin P.: Op. Cit, p. 34; voir Willame J-Cl.: Op. Cit., p. 107

Le Rwanda et le Burundi après leur indépendance connaissent deux évolutions politiques différentes dont la composante ethnique joue un rôle prépondérant: Fin de l'Union Économique et Monétaire en octobre 1964, mauvaises relations entre les deux pays dont chacun héberge des réfugiés de l'autre (Hutus du Burundi au Rwanda, Tutsis du Rwanda au Burundi). Dans la pratique, il s'agit de deux États mono-ethniques qui ne parviennent pas à résoudre le fond du problème de participation de tous à la vie politique, de la légitimité du pouvoir et de la garantie de la sécurité pour tous. Dans les deux cas, la violence politique (guerre civile, putsch militaire) conduit à l'exclusion de l'opposition politique et ethnique et nourrit l'escalade des conflits.

En plus de cette composante ethnique et régionale, le Burundi connaît dans les années 90 une escalade des conflits dans un contexte interne, régional et international différent; les trois facteurs suivants expliquent cette escalade.

**a) L'épuisement d'un système politique:**

Le système politique post-colonial ressemble à celui des autres pays africains, à la différence près que dans les autres pays se trouvant donc plusieurs groupes ethniques, la vie politique ne peut se construire sous le seul concept de l'ethnisme. Au Burundi (comme au Rwanda), il n'est d'enjeu social qui ne revêt pas une dimension ethnique.

Le système politique se caractérise par un monopartisme et le régime militaire (ou présidentiel). Le pouvoir revient dans les faits au Gouvernement (exécutif) sans aucun contrôle véritable du Parlement, des autres institutions étatiques ni de la société civile. Un tel système ravive l'escalade sans aucune alternative à la violence et la peur pour l'avenir. L'escalade de la violence dans les années 90 est le fruit de plusieurs facteurs internes et externes. La détérioration de la situation économique (baisse du prix des matières premières, les mesures de libéralisation économique préconisées par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (réduction des subventions étatiques, dévaluation de la monnaie à plusieurs reprises etc.) entraînent également la faiblesse du pouvoir d'achat et de la production et par conséquent des régimes politiques qui n'ont plus les moyens d'entretenir les soutiens par le clientélisme<sup>61</sup>.

Le Burundi post-colonial connut une rivalité intra-tutsi entre ceux du Sud et du Centre du pays ayant conduit en 1971 à un jugement controversé de civils et de militaires putschistes. Mais cette rivalité quoique persistente aujourd'hui sous d'autres formes n'a jamais conduit à une guerre civile tant les rivalités ethniques s'avèraient plus fortes que

---

<sup>61</sup> Asche H. (1995): Ruanda – Zur Pathogenese eines Völkermordes; in *Afrika Jahrbuch* 1994, p. 29-30; Grohs G. (1991): Historische Wurzeln der kriegerischen Auseinandersetzungen in Ruanda; in *Afrika Jahrbuch* 1990, p. 69-70

toutes autres divisions. La difficulté de résoudre le problème posé par l'ethnicité se trouve dans la formation d'un Etat fonctionnel et la mise en compte de toutes les autres particularités régionales, culturelles, politico-idéologiques pour former un système unitaire et cohérent.

Au niveau international, la politique des grandes puissances à l'égard des pays du Tiers-Monde pendant la Guerre froide était de soutenir les régimes „amis“ sans s'interroger sur leur exercice de la politique intérieure. Ce qui permettait à certains régimes de se maintenir par la répression à l'intérieur et le soutien sinon la bienveillance de l'extérieur.

Avec la fin de la Guerre Froide en 1989/90, la nouvelle politique envers les pays du Tiers-Monde, l'Afrique en particulier, est fondée sur la liberté, la souveraineté du peuple, le processus de démocratisation, le respect des droits de l'homme. Le Burundi est donc mis sous pression par les puissances étrangères et les donateurs d'aide (USA, France, Allemagne et Belgique surtout, le FMI, la Banque Mondiale) à introduire une démocratisation forcée. Ce qui conduit à l'échec d'un processus de démocratisation hâtif et donc non préparé du régime et des acteurs<sup>62</sup>.

#### ***b) Démocratisation et Guerre civile: Le dilemme***

A la suite de la guerre civile d'août 1988 dans deux communes au Nord du Burundi, Ntega et Marangara (25.000 morts et des milliers réfugiés au Rwanda et en Tanzanie), le gouvernement d'alors initie une politique de réconciliation nationale. Beaucoup de Hutus entrent dans la gestion des institutions de l'Etat, pour la première fois le problème politico-éthnique est discuté et la difficulté de la vie en commun débattue. Une grande partie des réfugiés rentrent au Burundi.

Cette politique de réconciliation nationale (1988-1993) ne pouvait pas résoudre tous les problèmes; elle ne disposait pas d'un cadre politique permettant de réunir les acteurs et toutes les composantes du conflit ethnico-politique burundais, c'est-à-dire la sécurité (désescalade), la définition d'une légitimité du pouvoir (mode d'élection), la réforme des institutions de l'Etat (Administration, Police, Armée, Justice etc.). Néanmoins, elle constituait d'une part une première tentative de réduire la tension entre Hutus et Tutsis au Burundi depuis l'indépendance, et d'autre part, une base du processus de démocratisation ultérieure permettant d'intégrer une partie de l'opposition radicale à ce processus.

Malgré l'opposition à ce processus de réconciliation (guerre civile au Rwanda, opposition interne Tutsi et Hutu se manifestant à travers des tentatives de putsch et attaques en 1991

---

<sup>62</sup> Mehler A. (1993): Burundi: das Scheitern einer Demokratisierung von oben; in *Afrika Jahrbuch* 1994, p. 26-38, Strizek H. (2003): Der Sieg der „Brandstifter“ – Eine Zwischenbilanz der kritischen Forschung zur zentralafrikanischen Katastrophe seit 1990; in *Internationales Afrikaforum* 4/2003, p. 358

et 1992), la libéralisation de la vie politique continue avec une nouvelle loi sur la presse et l'introduction formelle du multipartisme en 1992. Ce processus se termine en principe par des élections présidentielles et législatives en juin et juillet 1993 remportées par le parti d'opposition d'alors, le „*Front pour la Démocratie au Burundi*“ (Frodebu) contre l'ancien parti unique, l'“*Union pour le Progrès National*“ (Uprona). Le 21 octobre 1993 eut lieu une tentative de putsch militaire dans laquelle l'ancien président Hutu Melchior Ndadaye et d'autres hautes personnalités furent assassinées.

La suite fut une guerre civile au Burundi entre les troupes gouvernementales à majorité Tutsi et différents groupes rebelles Hutu. La réaction des autorités interinaires et de la communauté internationale fut de rétablir avant tout l'ordre et la légalité. Les discussions entre partis politiques et société civile conduirent à la signature des „*Accords de Kigobe*“ (Bujumbura) en 1995 qui organisent le pouvoir intérimaire et le partage du pouvoir.

### ***c) Régionalisation des conflits internes***

L'escalade du conflit interne burundais s'explique par différents facteurs tels que la poursuite de la guerre, la régionalisation des conflits qui deviennent liés.

> En principe, la volonté de travailler sur un accord existait, cependant la difficulté consistait à pouvoir réunir tous les acteurs politiques et mouvements armés pour s'entendre sur les véritables questions litigieuses, comme les réformes démocratiques, la réorganisation des forces nationales de sécurité (armée, police, renseignements). La guerre civile continue donc et les victimes sont avant tout la population civile: destructions matérielles, pertes humaines, réfugiés intérieurs et extérieurs à l'Est de RD Congo et en Tanzanie qui deviennent un nouveau facteur de destabilisation régionale.

> Les différentes crises politiques et guerres civiles au Burundi depuis l'indépendance obligent des milliers de Burundais de chercher refuge dans les pays limitrophes, principalement en Tanzanie, au Rwanda et au Congo. Contrairement au Rwanda, aucun gouvernement burundais ne les empêchait de rentrer, mais la plupart des réfugiés restaient dans les pays d'accueil tant que la situation politique et sécuritaire n'était pas encore assurée.

La présence de réfugiés dans un pays porte des conséquences énormes: Pour le pays d'accueil, il s'agit d'accueillir de ressortissants étrangers qu'il faut héberger, nourrir, éduquer, trouver un emploi et intégrer. Sur le plan politique cependant, cette présence de ressortissants étrangers peut contribuer à la prise de conscience et à la fixation des causes politiques de ce déplacement forcé pour le pays d'origine. Un renvoi massif et non

négocié de réfugiés dans leur pays d'origine a des risques de destabilisation économique et de nombreuses conséquences politiques et sécuritaires<sup>63</sup>.

La condition de réfugiés renforce le sentiment d'appartenance ethnique et empêche la recherche de compromis sur le problème posé au Burundi et à tous les autres groupes. Les réfugiés dans les camps gardent une description raciste des relations entre Hutus et Tutsis au Burundi conformément aux écrits des anthropologues et autres premiers chercheurs sur la région; tandis que ceux des milieux urbains se déclarent burundais ou Tanzaniens selon les situations<sup>64</sup>.

Les réfugiés burundais à l'Est de la RD Congo (jusqu'en novembre 1996) ou en Tanzanie présentent une source de mobilisation et de recrutement de rebelles contre les régimes du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, et augmentent la radicalisation des groupes qui ne trouvent d'autres options au conflit que la violence politique et la victoire.

Les conflits identitaires au départ limités à un pays deviennent un enjeu régional par la coalition des groupes rebelles et des régimes qui les combattent. Ce facteur rend encore difficile la recherche d'une solution négociée faute de pouvoir isoler un conflit et ses acteurs<sup>65</sup>.

La conséquence de cette régionalisation des conflits fut la guerre du Congo en novembre 1996: l'«*Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo*» (AFDL), soutenue par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, attaque le Zaïre (actuel RD Congo) et renverse le régime du Maréchal Mobutu en mai 1997. L'objectif de ces trois pays était de sécuriser leur frontière Ouest par le retour des réfugiés Hutus rwandais (certains responsables du génocide de 1994), d'affaiblir les rebelles ougandais et burundais établis dans l'Est du Zaïre.

Autre facteur renforçant l'escalade du conflit burundais (et régional) est l'impunité que connaissent les acteurs de violence d'un côté; et de l'autre l'impunité internationale dans la mesure où il n'y a pas de réaction unanime de la communauté internationale pour que cesse la violence et que les conflits politico-ethniques sources de violence soient traités.

---

<sup>63</sup> International Crisis Group (ICG): *Burundi: Conclure la paix avec les FNL*, Rapport Afrique N°131, du 28 Août 2007, p. 16

<sup>64</sup> Uvin, Peter: Op. Cit, p. 29; voir Mallki L. (1995): *Purity and Exile: Violence, Memory and National Cosmology among Hutu Refugees in Tanzania*, Chicago: University of Chicago Press.

<sup>65</sup> Derriennic J-P (2001): *Les guerres civiles*, Paris: Presses des Sciences-Po, p. 94-95

### III. La recherche d'une paix durable

Les différentes crises qu'a connues le Burundi depuis l'indépendance, particulièrement la longue guerre de 1993 à 2005, sont classées de guerres civiles. Elles opposent les troupes gouvernementales (armée) à différents groupes rebelles. Du point de vue psychologique, il s'agit d'un conflit identitaire car l'ethnicité n'est pas une question d'exclusion physique, culturelle ou sociale, mais en tant que construction sociale, elle est caractérisée par la formation de barrières entre ceux „*in-groups*“ et ceux „*out-groups*“.

Le débat sur les conflits dans la Région des Grands Lacs fut longtemps dominé par une vision de groupes ethniques en conflits en occultant une alternative politique pouvant conduire à la fin des hostilités et la recherche d'une solution durable. Le problème fondamental de pouvoir politique, de redistribution des ressources, de développement doit être abordé non seulement sous l'angle ethnique, mais également sous l'angle d'autres faiblesses humaines telles que le népotisme, l'incompétence, l'avidité du pouvoir et des ressources etc<sup>66</sup>.

Quarante ans d'indépendance du Burundi jalonnés par des cycles de crises politiques et guerres civiles, l'enjeu reste la formation d'un Etat aux institutions fonctionnelles, capables d'intégrer toutes les formes d'identités, ethniques, culturelles, régionales etc. dans un même système politique.

Ce dernier chapitre traite des différentes voies et moyens de sortie de ce cycle de violences politiques au Burundi. Il s'agit de revoir l'enjeu de la sortie du conflit. Le Burundi vient de sortir de la phase extrême de la guerre civile et s'emploie actuellement à appliquer l'*Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha* (2000) et d'autres Accords techniques conclus par la suite; il sied d'analyser de façon empirique et normative ce processus de paix et les défis à relever.

---

<sup>66</sup> Ould Abdallah A. (2001): Stakeholders and Owners; in Reychler Luc (ed.): *Peace-Building. A field Guide*, London: Lynne Publisher, p. 157

## 1. Dimensions du conflit

Rappelons qu'après la guerre civile de 1988, le pouvoir alors en place introduit une politique de dialogue et de réconciliation, un équilibre ethnique progressif dans les institutions de l'Etat. Cette politique ne pouvait pas résoudre tous les problèmes posés au pays tant les divers acteurs n'avaient pas les mêmes visions du problème à résoudre, ni les moyens pour parvenir à une solution pacifique et inclusive. Cette situation entrava une réforme politique et la garantie de sécurité physique pour les acteurs.

Dans ces conditions, l'ethnicité reste malgré ce progrès une composante majeure sans laquelle une restructuration de la vie politique n'est possible. Les parties se composent d'une aile interne et externe, se distinguent par leur participation ou non aux institutions de l'Etat.

Le conflit pose la question de la place de la population civile dans la conquête du pouvoir par la violence. Les conséquences des conflits se mesurent en pertes humaines, en nombre de réfugiés, en dégradations économiques et d'autres destructions matérielles:

D'après les Nations Unies, 693.000 personnes ont quitté le Burundi pour se réfugier dans les pays limitrophes; 388.000 personnes sont des déplacés intérieurs dans des camps, tandis que 200.000 autres personnes ont trouvé refuge dans des régions autres que les leurs<sup>67</sup>. Selon le gouvernement burundais, depuis 1993 391 écoles primaires (28%), 32 collèges et 88 centres de santé (42%) ont été détruits<sup>68</sup>.

Entre 1993 et 2002, le PIB du Burundi a chuté de 20%, tandis que le prix du café est passé de 3.460 \$US à 1.370 \$US sur le marché mondial en 2001; 30% des recettes de l'Etat sont consacrées aux dépenses militaires<sup>69</sup>.

La mesure d'embargo prise en juillet 1996 par les pays limitrophes avait pour objectif, dit-on, d'ôter au régime militaire du pouvoir politique et économique. Son résultat fut au contraire la consolidation de l'économie parallèle, la flambée de l'inflation en raison de la quasi-absence de la production et de la faiblesse des recettes de l'Etat (60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté).

Pendant la période de relative stabilité, les conditions d'un conflit ultérieur restent réunies. La population hutu comme tutsie reste marquée par une „*negative self-fulfilling prophecy*“, c'est-à-dire que les causes subjectives d'un conflit jouent leur rôle par la manipulation, la peur, la passion, des mécanismes d'auto-défense; c'est une forme de la

<sup>67</sup> Report of the United-Nations Secretary General on the situation in Burundi, S/2002/1259.

<sup>68</sup> Ministère du Plan, du Développement et de la Reconstruction (Octobre 2002): *Programme National de Reconstruction*, Bujumbura.

<sup>69</sup> International Crisis Group Report N° 57 du 21 Février 2003

„socialisation par la peur“ où la population appréhende l’avenir avec peur et méfiance. Ainsi les cycles de conflit au Burundi se transmettent de générations en générations et l’avènement de la violence apparaît donc comme la réalisation de „ce qui avait été annoncé“.

Un conflit social ne peut être isolé d’autres tant le conflit burundais est un conflit multidimensionnel avec des composantes nationales, régionales et internationales. Le conflit revêt une dimension politique: La compétition pour le pouvoir se fonde sur l’appartenance ethnique, le manque d’intégration, le régionalisme et d’autres formes d’exclusion de l’accès aux ressources économiques et politiques.

La construction d’un Etat se trouve au coeur de la solution du conflit dans toutes ses dimensions. A cette fin, il importe de fonder la légitimité des dirigeants. La question de l’accès au pouvoir s’accompagne du choix de la forme de démocratie, du niveau de décentralisation, du partage de pouvoir entre les différents niveaux administratifs (local, niveau national). Ainsi, le changement de pouvoir par des méthodes illégitimes devant être écarté<sup>70</sup>, de façon que la violence, la guerre civile, voire le génocide ne soient plus les seules alternatives du conflit politico-ethnique burundais.

L’autre dimension du conflit est la garantie de la sécurité physique des acteurs comme le droit à la vie ou à la patrie; il s’agit sous cet angle de respecter des droits fondamentaux de l’homme en vue d’éviter les conséquences physiques, sociales et psychologiques de la violence.

Le conflit interne burundais revêt enfin une dimension économique et sociale: l’accès au pouvoir suppose aussi l’accès aux ressources économiques dans un pays dont l’économie présente une structure duale (un secteur traditionnel et un autre moderne).

Le tableau 1 suivant présente les données structurelles actuelles sur le Burundi. D’un côté, elles sont la conséquence de la crise politico-ethnique que le pays a traversée pendant ces dernières décennies; de l’autre, elles font montre des autres dimensions de la résolution des conflits à long terme dont le processus de paix en cours doit tenir compte. La résolution du conflit dans sa composante politique reste une condition pour s’attaquer à la lutte contre la pauvreté, le chômage et d’une façon générale, l’absence d’alternatives dans la vie (éducation, santé, ressources etc). Dans ces conditions, le pays dépend de moyens internes et externes dans son effort de reconstruction.

---

<sup>70</sup> Chrétien J-P. (1991): Les racines de la violence contemporaine en Afrique. Perspective historique: des guerres héroïques aux massacres inter-ethniques? In *Politique Africaine*, N°42 (Juin), p. 17; voir Wallensteen P. (2002): *Understanding conflict resolution. War, Peace and the Global System*, London: Sage Publications

**Tableau 1: Indicateurs socio-économiques du Burundi**

| <b>Données générales</b>               |  |
|--|--|
| Superficie                             | 27.834Km <sup>2</sup>                                      |
| Capitale                               | Bujumbura  |
| Langues                                | Kirundi (langue nationale); Swahili; Français              |
| Division administrative                | 17 Provinces; 117 Communes                                 |
| Pays limitrophes                       | Rép. Dém. Congo (233Km); Tanzanie (451Km); Rwanda (290 Km) |
| <b>Données sociales et économiques</b> |  |
| Population                             | 8.390.505 hab. (300 hab./Km <sup>2</sup> )                 |
| Taux d'alphabétisation                 | 59,3%  |
| Espérance de vie                       | 51 ans   |
| Human Development Index (HDI)          | 0,413 (167 <sup>ème</sup> rang mondial)                    |
| HIV Positif                            | 6% (2003)  |
| Produit Intérieur Brut (PIB)           | 1001 Mi.US\$ (2007); 127 US\$ par hab.                     |
| PIB par secteur                        | 93,6% Agriculture; 2,3% Industrie; 4,1% Services           |
| Produits d'exportation                 | Café (66%); Or (12%); Thé (2%)                             |

Sources: Fischer Almanach (2007), p.86; <http://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/by.html>

## 2. Processus de paix sur fond d'isolement politique (1995-2001)

Ce paragraphe traite des circonstances politiques internes et régionales ayant conduit au processus de paix et de réconciliation du Burundi.

Après la tentative de coup d'état militaire d'octobre 1993 ayant conduit à l'assassinat du Président démocratiquement élu, Melchior Ndadaye et d'autres hautes personnalités, une guerre civile s'ensuit, opposant l'armée gouvernementale et divers groupes rebelles hutus. La réaction tant à l'intérieur qu'à l'extérieur fut de restaurer avant tout la paix et le retour à un fonctionnement régulier des institutions. Des Accords furent conclus, notamment „l'Accord de Kigobe“ en septembre 1994.

La conclusion de cet Accord par des parties internes n'empêcha pas la guerre civile de continuer entre l'armée gouvernementale et des groupes rebelles Hutus agissant à partir des pays limitrophes, la Tanzanie en particulier. Dès mai 1995 commença à Mwanza (Nord-Ouest de la Tanzanie) une série de négociations entre les partis politiques burundais et les représentants des institutions de l'Etat sous l'égide de l'ancien Président tanzanien, Julius Nyerere. En juillet 1996 les parties aux négociations à Arusha décident d'envoyer des troupes étrangères africaines au Burundi: l'Ouganda et la Tanzanie pour l'armée, le Kenya pour la police.

Cette perspective d'intervention fut rejetée par les partis politiques dominés par les Tutsis; ce qui conduit au putsch militaire du 25 juillet 1996, consacrant le retour de l'ancien Président Pierre Buyoya (1987-1993) au pouvoir. Sur le plan politique, le dialogue externe entamé à Mwanza se trouve pratiquement bloqué.

Sur initiative de l'ancien Président tanzanien Julius Nyerere, la réaction des pays limitrophes membres de l'“*Initiative de Paix sur le Burundi*“ fut un embargo contre le Burundi avec pour motif dit-on „d'exercer une plus grande pression sur le régime de Bujumbura pour qu'il poursuive les négociations“<sup>71</sup>.

Cette réaction extrême de la Région sur initiative de la Tanzanie s'explique par plusieurs facteurs dont la frustration dûe à la perspective d'interruption du processus de paix en cours, l'influence grandissante qu'ont acquis les réfugiés burundais établis depuis de longue date en Tanzanie, et l'isolement dans lequel vit le Burundi sur le plan régional (pays enclavé, entouré de pays anglophones dont les dirigeants sont liés par les guerres de libération etc.).

La limite de cette politique d'isolation et d'embargo économique se trouve dans l'instabilité croissante de la région où les alliances changeantes entre acteurs (Etats et

---

<sup>71</sup> Interview de Julius Nyerere dans „le Monde“ du 6 Octobre 1996

groupes armés) font qu'on ne maîtrise pas tous les éléments de la politique régionale. Ainsi, le Burundi participe en novembre 1996 à la guerre du Congo aux côtés du Rwanda, de l'Ouganda et de l'«*Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo*» (AFDL), groupe rebelle congolais ayant renversé le Maréchal Mobutu en mai 1997 et installé au pouvoir le Président Kabila (père de l'actuel). Ce facteur contribua à alléger l'embargo sur le Burundi.

## **2.1 Portée et limites du processus interne**

Après le renversement des institutions intérimaires le 25 juillet 1996 (dissolution de l'Assemblée Nationale, suspension des activités des partis politiques, couvre-feu sur l'étendue du territoire), le régime Buyoya II se trouve sous embargo régional et pratiquement international. Pour un pays pauvre et enclavé, dépendant des ports de Mombasa (Kenya) et Dar es Salaam (Tanzanie) pour ses importations et de l'aide internationale, la situation économique se dégrade davantage (inflation, déficit de production).

En vue de sortir de la crise, le gouvernement remplit les exigences de levée de l'embargo: Autorisation des activités des partis politiques, fonctionnement normal du Parlement, limitation de la période transitoire à trois ans. L'embargo sera levé officiellement en avril 1999.

Le régime initie en outre un dialogue interne entre partis politiques, à travers des séminaires entre 1996 et 1998. Sa contribution aura été le rapprochement entre partis politiques et groupes ethniques, la détente de la situation politique malgré la poursuite de la guerre civile.

Ce dialogue conduit au dit „*partenariat interne*“ entre l'Uprona (Tutsi) et le Frodebu (Hutu), concrétisé par la Constitution intérimaire du 08 juin 1998. Cette Constitution consacre le partage du pouvoir entre partis politiques, une présidence collégiale (un Président, deux Vice-Présidents, Hutu et Tutsi) et l'élargissement de l'Assemblée Nationale à de nouveaux membres des autres partis politiques ou de représentants de la société civile.

Affaibli par la poursuite de la guerre, ce partenariat restait en place jusqu'au 01 novembre 2001, date du début de la période transitoire conformément au processus de paix d'Arusha.

## 2.2 Apport du processus de paix d'Arusha (Tanzanie)

Des négociations informelles commencent en février 1997 entre le régime militaire burundais et les rebelles, particulièrement le *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces pour la Défense de la Démocratie* (CNDD-FDD).

La diversité des acteurs complique les négociations par ses échanges de points de vue sur le conflit sans rapprochement. Ainsi, le processus de paix burundais devient une affaire régionale, où les pays de la région forment le „*Burundi Peace Initiative*“ (= *Initiative de Paix sur le Burundi*) financée par la Communauté internationale à travers la Fondation Nyerere.

Les véritables négociations de Paix commencent à Arusha (Nord de la Tanzanie) entre le 15-20 juin 1998 sous la médiation de l'ancien Président tanzanien Julius Nyerere. Cette médiation se fonde en réalité sur le rapport de force en faveur de la Tanzanie vu l'enclavement et l'isolement régional du Burundi.

Le deuxième volet du processus de médiation (décembre 1999 - août 2000) est conduit par Nelson Mandela suite à la mort de Nyerere le 19 octobre 1999. Les partis burundais, les dirigeants de la région et la communauté internationale soutiennent le médiateur eu égard à son passé de leader charismatique de l'African National Congress (ANC) en Afrique du Sud.

La méthode Mandela consiste dans l'exercice de la pression d'une part sur les partis burundais pour négocier tous les points litigieux et d'autre part sur la communauté internationale pour qu'elle prenne ses responsabilités en soutenant les négociations et la reconstruction du pays. La fréquence du niveau et des lieux de négociation, la participation de hautes personnalités africaines et internationales, des Etats et organisations internationales ayant une grande influence sur le Burundi étaient des facteurs de nature à faire pression sur tous les acteurs en vue de la signature d'un Accord de paix avec le soutien de la Communauté internationale.

Les négociations d'Arusha sur le Burundi adoptent la méthode de „*fractionating issues*“. Dès le début, quatre commissions sont créées, chargées des thèmes suivants: Nature du conflit, Démocratie et bonne Gouvernance, Développement et Reconstruction, Défense et Sécurité, Application de l'Accord de Paix.

L'Accord de Paix et de Réconciliation pour le Burundi fut signé le 28 août 2001; il ne pouvait pas résoudre tous les problèmes du pays, mais reste une base pour le retour d'une

paix définitive au Burundi. Selon Van Eck, „*the Arusha Accord did not produce the ,promised land', at best it has produced a roadmap showing how to get there*“<sup>72</sup>.

---

<sup>72</sup> Van Eck J. (2001): Op. Cit., p. 1

### 3. Accord de Paix et Réformes politico-institutionnelles

Une nouvelle organisation des institutions de l'Etat, un nouveau mode de désignation des dirigeants et une politique économique et sociale contribuent à la résolution du conflit interne à long terme. Le système politique d'un pays peut être considéré comme un moyen de règlement de conflits internes sans toutefois recourir à la violence ou la pression physique tant „*all politics, all leadership and all organisations involve the management of conflict*“<sup>73</sup>.

Ces conflits trouvant en partie leur source dans le développement historique, un changement de société s'avère donc nécessaire. Et parmi les modèles de sociétés existantes, un système démocratique semble le mieux approprié aux pays déchirés par des conflits d'ordre identitaire<sup>74</sup>. La question est de définir des modalités répondant aux conditions historiques qui fondent les crises récurrentes; sinon existe-il des différences entre la démocratie en Suisse, aux USA, en France ou en Afrique du Sud etc.

En dépit des différentes approches entre auteurs et leurs intérêts de recherche,

*„Democracy (as it normally is within political science) may be understood as a system of government, representation and decision-making; i.e as a set of procedures and effective rules characterising the relationship between a population (or ‚civil society‘) and the government of that population (or the ‚State‘), or it may (more anthropologically) be seen as a complex of norms and practices anchored in or bred by a way of life“*<sup>75</sup>.

La qualité d'une démocratie se mesure par les dimensions suivantes:

- 1) La souveraineté du peuple qui s'exprime par la participation au vote;
- 2) Le respect du pluralisme politique et culturel par l'existence d'une majorité et d'une opposition, et la non-concentration du pouvoir dans quelque organe de l'Etat, le pouvoir exécutif notamment;
- 3) Le respect de l'Etat de droit et la répartition du monopole de la violence (exécutif, législatif, judiciaire);
- 4) Enfin, le système démocratique doit produire des effets sur la société, notamment par la sauvegarde de la sécurité, la croissance économique, la création d'emploi, l'éducation, la santé etc.<sup>76</sup>.

<sup>73</sup> Schattschneider E. (1960): *The Semi-Sovereign People*, New York: Holt, p. 71

<sup>74</sup> Voir Schmidt S. (1999): *Wie ist in Afrika wieder „Staat zu machen“? Überlegungen und Thesen zur aktuellen Diskussion um den Staat in Afrika*; in *Internationales Afrika Forum* 2/1999, p. 257-272; Derriennic J-P (2001): *Op. Cit.*, p. 16 et 184-200

<sup>75</sup> Ernfors R. (1993): *Ethnicity and Democracy. An annotated Bibliography with a Focus on Africa*, Stockholm University: Department of Social Anthropology, p. 19

<sup>76</sup> Hanisch R. (1996): *Demokratieexport in die Länder des Südens?* Hamburg: DÜI, p. 16

La création d'une société civile serait d'une importance capitale, afin d'assurer le lien entre l'Etat et la société, favorisant l'émergence du pluralisme. Les associations pourraient contribuer à l'enracinement de la démocratie et empêcher les gens de se retourner exclusivement dans des liens primaires tels que la famille, clan, cercles d'amitié, ethnies etc.

Un Accord de Paix („*Peace Agreement*“) traite des questions d'incompatibilités entre les parties soit en résolvant une partie entre elles, soit en définissant un processus grâce auquel les parties au conflit entrevoient réguler leur incompatibilités<sup>77</sup>.

Ainsi, comme tout Accord de paix après une guerre civile, l'Accord de paix d'Arusha sur le Burundi règle dans son premier volet l'aspect militaire du conflit préalable à la fin de la violence: C'est le volet „*Désarmement, Démobilisation, Démilitarisation, Réintégration des anciens combattants*“ (Programme DDDR). Les revendications politiques forment le deuxième volet et règlent la question du partage du pouvoir et des institutions dans lequel des changements constitutionnels et le mode de gouvernement sont définis<sup>78</sup>.

L'Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha pour le Burundi (APRAB) prétend régler toutes les dimensions du conflit politico-ethnique burundais:

***Le Protocole I relatif à la Nature du conflit*** décrit les causes historiques du conflit, la société précoloniale, les changements intervenus pendant la colonisation et le développement de la vie politique après l'indépendance. Le conflit est qualifié de politique en général avec des dimensions ethniques. Ainsi la solution se trouve dans la définition d'objectifs dans le domaine politique, économique, social, culturel et la justice. Comme préalable sera recommandée une réorganisation des institutions étatiques tout comme des mesures politico-juridiques contre l'exclusion sous toutes ses formes. Il est enfin recommandé aux autorités de transition de mettre sur pied ***une commission d'enquête*** sur tous les crimes commis depuis l'indépendance et créer ***un tribunal international*** pour en juger les auteurs.

***Le Protocole II relatif à la démocratie et la bonne gouvernance*** prescrit le respect des droits de l'homme, des droits politiques tout comme l'introduction du multipartisme. Il est recommandé deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat), des corps de sécurité (armée, police, justice etc.) ainsi que la composition politico-ethnique de chaque institution (Chambres, corps de justice et de sécurité).

<sup>77</sup> Uppsala Conflict Data Program: <http://www.ucdp.uu.se>

<sup>78</sup> Wallensteen P. (1998): Op. Cit., p. 165

D'une façon générale, l'équipe Mandela rédactrice de l'Accord recommande la recherche d'un large consensus dans l'adoption de textes de lois. Cet aspect s'avère primordial dans des pays sortant de longs conflits armés et devant s'exercer à un système démocratique. En effet, aucune loi, aucune institution ne sauraient fonctionner sans volonté de dialogue et de compromis entre les acteurs. La démocratie n'est en définitive qu'un instrument pour régler les conflits de pouvoir et de valeurs au sein d'une société.

**Le Protocole III relatif à la paix et la sécurité pour tous** définit l'organisation et les conditions d'intervention des forces de défense et de sécurité.

**Le Protocole IV relatif à la reconstruction et au développement** définit les mesures en vue de la reconstruction du pays, la solution des problèmes sociaux et humains causés par la guerre comme le retour des réfugiés, leur réintégration; à cet effet il est recommandé une „*Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés*“ et un „*Fonds*“ y afférant.

Enfin **le Protocole V traite de la garantie de l'application de l'Accord**: Ainsi est-il recommandé la création d'une „*Commission de Suivi de l'Application de l'Accord*“ („*Implementation and Monitoring Commission*“). Son rôle est d'appuyer le gouvernement de transition dans la recherche de ressources financières et techniques.

Des questions centrales telles que le génocide, les guerres civiles, les putschs militaires sont restées sans réponse, vu qu'elles polarisent la société et aucun accord ne saurait être trouvé. Elles seront traitées dans le cadre de la Commission Vérité et Réconciliation ou par les instances judiciaires le moment venu.

Dans les conditions de multiplication de partis au conflit burundais, les négociations étaient compliquées par le changement d'alliances entre partis; mais ce facteur montrait également qu'au fur des négociations, les parties finissaient par s'apprécier et se rapprocher. Ainsi, une situation idéale aurait été de décider d'un cessez-le-feu et négocier dans un cadre global où tous les acteurs au conflit, partis politiques, mouvements rebelles sont présents.

Les discussions parallèles dans les quatre commissions permettaient au processus de paix d'avancer sur des questions de fonds, empêchant les acteurs de se poser seulement en victimes et se rejeter sur „*la responsabilité*“ des crises récurrentes au Burundi.

Le processus de paix d'Arusha a constitué en fin de compte un accord minimum et une base importante pour introduire les réformes souhaitées des institutions (et même de la

société); il s'agit d'une „win-win solution“ préalable à d'autres accords en matière de sécurité<sup>79</sup>.

L'application des Accords constitue un moment crucial où les parties démontrent leur volonté de respecter les termes de l'accord, et le niveau de la confiance mutuelle atteint à travers le dialogue<sup>80</sup>. Elle commence par une loi d'Amnistie provisoire pour les hommes politiques rentrant d'exil et l'instauration d'une Commission d'Application des Accords. La période transitoire est divisée en deux périodes de 18 mois chacune: 01 novembre 2001 au 01 mai 2003 et puis jusqu'au 31 octobre 2004 avec des présidences alternatives entre un président tutsi et un vice-président hutu et vice-versa.

Un protocole d'accord sur le partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité au Burundi fut signé le 08 octobre 2003 entre le gouvernement de transition et le CNDD-FDD, aile Peter Nkurunziza. Il permet de gagner de nouveaux partenaires du processus de paix qui vont participer aux institutions de transition.

Dans ce cadre, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies adopte le 21 mai 2004 la résolution 1545 transformant le „*African Mission to Burundi*“ (AMIB) en „*UN-Operation in Burundi*“ (ONUB = Opération des Nations Unies au Burundi): 5.650 militaires, 200 observateurs militaires.

---

<sup>79</sup> Nimubona J. (2002): *Analyse critique de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi*, Observatoire de l'Action Gouvernementale, Bujumbura, Burundi, p. 5-6

<sup>80</sup> Ohlson Th. / Söderberg M. (2002): *From Intra-State to Democratic Peace in Weak States*, Uppsala: DPCR, p. 18-20

## 4. La reconstruction morale du passé

Contrairement à une guerre inter-étatique ou une guerre civile conduisant à la création d'un nouvel Etat, la fin d'une guerre civile pose de nouveaux défis. Une guerre civile oppose les citoyens d'un même pays qui doivent par la suite apprendre à vivre ensemble après des années de destructions matérielles, de pertes de vies humaines. D'autres aspects sont difficiles à quantifier telles que les sentiments blessés, l'attachement rompu à une région d'origine, la violence conduisant à la méfiance réciproque entre proches etc.

Tous ces facteurs rendent difficile la vie en commun dans un nouvel ensemble social et politique. Les blessures physiques et psychologiques ne peuvent pas être guéries facilement par la simple signature d'un Accord de paix ou l'esquisse d'un nouveau système politique.

Conscient des limites d'un accord politique, deux mesures d'ordre social et juridique sont envisagées en vue de réconcilier les membres de la société et leur ouvrir de perspectives autres que le recours à la violence: il est question dans ce chapitre des mécanismes de réconciliation et de la justice transitionnelle.

Une paix durable présuppose la reconstruction de la société divisée par un processus de reconstruction et de la justice; la reconstruction morale se rapporte à la réconciliation entre individus ou dirigeants, tandis que la reconstruction matérielle aux aspects économiques et sociaux, aux infrastructures.

### 4.1 La Vérité comme fondement de la réconciliation

#### 4.1.1 Le poids du passé

La violence et la perte d'individus conduisent à la traumatisation des membres de la société victimes de leur appartenance à un groupe ou de leur refus d'user de la violence politique. Le processus de reconstruction morale pose donc la question de savoir quelle stratégie sera adéquate pour guérir les blessures psychiques. Le passé et la mémoire collective sont marqués par quarante années de „*violence comme seule mode de production du politique*“<sup>81</sup>.

La mémoire se référant à des images de massacres et d'autres actes violents s'avère douloureuse et traumatisant („*le poids du passé*“) et conduit à une stratégie de chercher un statut de victime („*le choix du passé*“). Ainsi, la réconciliation pose la question de savoir

---

<sup>81</sup> Quilès P. et. Al. (1998): *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994). Rapport d'information déposé par la Mission parlementaire française d'information sur le Rwanda*, Paris, p. 63

comment la confiance réciproque peut être rétablie d'une part, et d'autre part comment le droit pénal peut être conduit sans pour autant compromettre les deux composantes de la reconstruction, à savoir la réconciliation et la justice. Le rapport à sa propre histoire constitue donc un défi à la réédification de la société post-conflit:

*„L'édification de cette mémoire doit s'ancrer dans la mise à plat de la ,conflictualité des mémoires' (...), et dans l'ouverture d'un débat franc et élargi sur les enjeux identiques des interprétations historiques. Le débat historique et non la détermination d'une' histoire figée, doit retrouver toute sa place dans le processus de réconciliation nationale. La reconstruction morale du pays passe par la définition de cadres de discussions et de recherches proprement historiques (...)"*<sup>82</sup>.

La mémoire se référant au passé, ce processus n'est ni neutre ni objectif et conduit à différentes interprétations de la même histoire en fonction du sujet. Au Burundi, la mémoire est marquée par différentes interprétations des événements politiques et la série de violence connue après l'indépendance. Les deux groupes, Hutus et Tutsis, se présentent comme victimes des violences de 1965, 1972, 1988, 1993 etc., de l'exclusion sociale et politique, ce qui ne contribue pas à la recherche objective de la vérité ni l'apaisement des rapports entre-eux<sup>83</sup>.

Cette attitude trouve son fondement dans le fait que ces crises successives pendant des décennies se sont déroulées sans approche de les arrêter et de revoir les mécanismes politiques et juridiques susceptibles d'y mettre fin à long terme. Le temps écoulé rend difficile une interprétation objective. Le rapport à sa propre histoire conduit à trois attitudes possibles:

### **1) Le reniement de toutes les formes de violence:**

Cette attitude conduit à la légitimation des actes de violence en rejetant la responsabilité de ses propres actes aux autres. Des affirmations telles que „double génocide“ ou „tout le monde est coupable“ conduisent à banaliser le phénomène de violence, à l'impunité en refusant de rechercher la vérité et préconisent la fatalité de la violence comme seule alternative aux rapports entre Hutus et Tutsis. Le reniement constitue donc la dernière étape avant de passer aux actes de violence.

<sup>82</sup> Bertrand J. (2000): *Rwanda. Le piège de l'Histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*, Paris: Karthala, p. 261-262

<sup>83</sup> Mukuri M. (2002): *Quand une mémoire en cache une autre: La superposition des mémoires au Burundi indépendant*, Laval, p. 1-16

## 2) L'instrumentalisation:

Elle consiste dans l'évocation des faits historiques sans objectif d'en chercher une solution ou les moyens de les dépasser. Cette attitude conduit en soi à l'escalade dans la mesure où au Burundi, après chaque cycle de violence, aucune mesure n'était prise ni sur le plan individuel (réconciliation entre victime et acteur), ni sur le plan national (réponse politique à la crise). La recherche d'un statut de victime conduit à terme à la légitimation de la violence.

## 3) Le dépassement d'un passé violent:

Les membres d'une société renoncent à passer des actes de violence au reniement des faits commis, et adoptent une attitude constructive pour dépasser leurs litiges. Il s'agit d'une réponse rare à la guerre civile car cette méthode exige beaucoup de temps et de mesures concrètes pour produire d'effets positifs sur le processus de réconciliation.

Des tentatives existent aujourd'hui pour rétablir de façon objective l'histoire du Burundi en vue de trouver une interprétation unique des faits historiques. Avec l'appui de l'UNESCO et du PNUD, deux conférences ont réuni un groupe d'historiens, de journalistes et juristes à Nairobi (Kenya) pour se pencher sur l'Histoire du Burundi<sup>84</sup>.

Toutes les autres sources telles les radios, télévisions, la presse écrite et autres médias en cette période de reconstruction du tissu social devraient enfin contribuer à ce processus en diffusant des informations objectives sans encourager ni légitimer le recours à la violence.

### 4.1.2 La Méthode „*Commission Vérité Réconciliation*“

Il s'agit d'une méthode utilisée aux termes de crises politiques ou guerres civiles survenues dans des conditions historiques différentes. Elle devrait être conduite sans compromettre la future vie commune des „anciens“ partis en conflits ni mettre en danger la formation de l'Etat. La première fonction d'une telle Commission est d'évaluer à juste titre les questions litigieuses à l'origine du conflit. L'objectif de cette procédure est d'ôter à la violence toute base de légitimité et ses conséquences négatives<sup>85</sup>.

La méthode de CVR a été introduite par les Nations Unies en Amérique latine (Chili, Argentine, Guatemala etc.) et en Asie (Cambodge). La situation en Amérique latine s'apparentait plus à une transition d'un régime militaire et autoritaire à un pouvoir civil et démocratique. Les Commissions Vérité dans ces pays avaient pour fonction de révéler et

<sup>84</sup> Construire l'Avenir pour le Burundi, 26-28 Septembre 1997; Conférence sur l'écriture de l'Histoire du Burundi, 21-22 Juin 1999

<sup>85</sup> Balibutsa M. (2000): *Une archéologie de la violence en Afrique des Grands Lacs*, Libreville: CICIBA, p. 386; voir Chrétien J-P (2000): Le Burundi après la signature de l'Accord d'Arusha; in *Politique Africaine*, Nr. 80 (Décembre), p. 136-151

rapporter les abus des droits de l'homme pendant ces régimes. Ces rapports ne furent pas suivis d'effets, car les Accords de paix prévoyaient déjà l'amnistie pour les auteurs<sup>86</sup>.

En Afrique, l'Ouganda avait mis sur pied une commission de juristes et historiens, mais sans grand effet. Cette initiative au début des années 80 n'a pas eu les soutiens nécessaires, ni à l'intérieur ni dans la communauté internationale<sup>87</sup>. La plus connue à ce jour est la „*Commission Vérité Réconciliation*“ (CVR) en Afrique du Sud. L'Accord National de Paix de 1991 entre l'„*African National Congress*“ de Nelson Mandela et le „*National Party*“ de Frederick de Klerk conduit au règlement du conflit sud-africain ou à la fin du régime d'Apartheid. Le Parlement sud-africain adopte le 19 juillet 1995 la création d'une „*Truth and Reconciliation Commission*“ (= Commission Vérité Réconciliation). Sa fonction était de montrer les faits de la politique et de la violence commise sous le régime d'Apartheid tout comme l'encouragement des coupables d'accepter et de demander pardon. Le but était de contribuer à la réconciliation par l'entente entre les peuples et non la revanche ni les mesures de représailles<sup>88</sup>.

D'autres pays comme la Sierra Leone, le Rwanda („*Commission Nationale de l'Unité et de la Réconciliation*“), le Burundi, la République Centrafricaine, la Côte d'Ivoire ont adopté le principe de la Commission pour éclairer leur passé.

La réconciliation exige la recherche de la vérité relative aux événements survenus ces dernières décennies. Il s'agit d'une sorte de „*correction*“ de l'histoire où les acteurs reconnaissent que la responsabilité est individuelle et collective.

Avec la création d'une „*Commission Vérité Réconciliation*“, la société entière reconnaît qu'elle n'a pas été capable de protéger ses membres. C'est pourquoi la commission accepte la demande de pardon de toute personne qui se reconnaît coupable. Le coupable ne sera pas puni à la différence d'une justice criminelle qui punit en principe.

La CVR agit comme une thérapie collective: Il s'agit de trouver un système approprié devant contribuer à la réconciliation sans pour autant miner le travail de la justice. Les crimes contre l'humanité ne sont pas de la compétence de la commission, mais d'un tribunal ad hoc pour le Burundi qui reste encore à créer.

L'Accord de Paix et de Réconciliation du Burundi prévoit la création d'une „*Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation*“ (CNVR) composée uniquement de

---

<sup>86</sup> Arnson C.J. / Azpuru D. (2003): From Peace to Democratisation: Lessons from Central America; in Darby J./MacGinty R: *Contemporary Peace-Making. Conflict, Violence and Peace Processes*, New-York, p. 197-211

<sup>87</sup> Richard A. (1994): Nécessité du travail de mémoire; in *Politique Africaine* N° 55, p. 111-115 (ici p. 114)

<sup>88</sup> Hauss Ch. (2001): *International Conflict Resolution*, New-York: Continium, p. 77-104; Rosoux B-V. (2000): Rwanda: La gestion du passé; in Lanotte O/Caty Cl. Et. al.: *La Belgique et l'Afrique Centrale. De 1960 à nos jours*, Bruxelles: Éditions Complexe, p. 293.

Barundi. Sa fonction consiste de rapporter tous les crimes et délits du passé, d'arbitrer et de réconcilier et d'éclairer l'histoire<sup>89</sup>. En effet l'Assemblée Nationale de Transition a voté le 31 août 2004 une loi relative aux Fonctions, à la Composition, à l'Organisation et au Fonctionnement d'une Commission Vérité Réconciliation (CVR) sous le modèle de l'Afrique du Sud. Sa fonction consiste à montrer les actes de violence commis depuis l'indépendance en 1962 et de désigner les coupables. La Commission peut décider de la remise des biens ou de l'indemnisation. Elle est créée pour une période de deux ans et peut être prorogée d'une année.

Par opposition au travail de justice, la méthode de CVR pose par conséquent la question de l'efficacité d'une „*politique du pardon*“ (grâce, amnestie, réconciliation nationale). Une guerre civile s'accompagne de beaucoup de délits, d'aucuns craignent la banalisation du crime et le risque de perdre et la justice et la réconciliation<sup>90</sup>.

Cette politique devrait donc être liée à un projet politique d'avenir et le processus de réconciliation pose deux questions: Le „*pardon moral*“ s'explique par le fait que pendant une guerre civile une partie de la population commet à l'égard d'une autre des actes violents et autres délits. Aucune justice ne peut terminer son travail dans ces circonstances (le temps, les moyens). L'autre question est celle du „*pardon politique*“, c'est-à-dire, la possibilité de créer un avenir commun à toutes les composantes de la population et une communauté politique de citoyens.

La limite d'une politique du pardon est qu'elle a été appliquée à des situations diverses: dans le cas des régimes dictatoriaux en Amérique latine ou le régime d'Apartheid en Afrique du Sud, il s'agissait en général d'abus de droits de l'homme où régime et victimes peuvent être plus ou moins identifiés. Ces cas de figure diffèrent de la situation de guerres civiles au Burundi (ou au Rwanda et dans beaucoup de pays africains) où il faut reconsidérer le système politique et les relations inter-ethniques<sup>91</sup>. Rappelons que la guerre civile au Burundi se déroule dans un cadre où acteurs et victimes sont très proches, parfois des voisins; la méfiance créée rend difficile le processus de réconciliation au sein de la population civile.

Si le processus de recherche de la vérité a ses avantages de par la flexibilité qu'il préconise dans la recherche de la réconciliation entre membres d'une société déchirée, il

<sup>89</sup> APRBA, Protocol I, Art. 8, p.22-24

<sup>90</sup> Voir sur ce sujet Lefranc S. (2002): *Politiques du Pardon*, Paris: Éditions PUF

<sup>91</sup> Mamdani M. (1996): *Citizen and subject: Contemporary Africa and the legacy of late Colonialism*, Princeton: Princeton Univ. Press, p. 3-5; Tjonneland E. (2001): *Rainbow justice and peace building, South Africa 1994-2001*, Johannesburg, p. 1-11

n'en reste moins qu'il ne peut pas exclure le travail de la justice. Celle-ci constitue une autre méthode en vue de réconcilier la population en période post-confliktuelle.

#### **4.2 Le rôle de la justice transitionnelle**

D'aucuns affirment que sans la justice, il n'y a pas de réconciliation possible. Cette affirmation peut s'expliquer par le danger de voir victime et bourreau côte à côte; impunité ou revanche peut prendre le dessus sur la volonté de coexistence pacifique souhaitée. La limite de la justice se trouve dans son incapacité matérielle de juger tous les suspects. Le processus judiciaire exige beaucoup de temps et de moyens personnels et financiers; il est difficile de le supporter politiquement, car il existe parallèlement d'autres prévenus dont il faut prouver l'innocence. Dans ces conditions, il existe deux modèles de penser.

##### **1) L'amnistie:**

Cette mesure consiste à ne pas poursuivre l'auteur de crimes, pour ainsi permettre un nouveau départ de la société et promouvoir l'unité nationale. C'est une façon de diminuer la responsabilité collective. Il appartient à la victime et à l'auteur de reconnaître ce symbole de la réconciliation pour que ses effets sur la société puissent être prouvés<sup>92</sup>.

##### **2) La procédure judiciaire:**

La tradition burundaise connaît une institution d'"*Ubushingantahe*" (des notables). Ils s'emploient à travers les témoignages de trouver la part de vérité et ainsi demander au coupable de reconnaître publiquement les faits et demander pardon. Cette institution intervenait principalement dans les conflits de voisinage en vue de la réconciliation entre acteurs; elle n'est donc pas outillée pour traiter des questions de sang actuellement impliquant le mauvais fonctionnement de l'Etat. Il faudra attendre donc pour que le gouvernement actuel s'implique dans ce processus de la justice transitionnelle.

L'Accord d'Arusha avait pour objectif de rendre le travail de la justice complémentaire du processus de réconciliation par la création d'une „*Commission Internationale d'Enquête Judiciaire*" (CIEJ). Le pays (l'Etat et la société) est encore trop faible pour supporter les conséquences d'une procédure judiciaire, ce qui explique les hésitations actuelles du gouvernement de s'engager soit dans un processus de réconciliation, soit dans une procédure judiciaire avec la création d'un tribunal ad hoc au Burundi (un Tribunal pénal mixte composé de juges nationaux et étrangers) pour les crimes et délits

---

<sup>92</sup> Voir Rosoux B-V. (2000): Op. Cit., p. 290-292

politiques de la période post- coloniale. Dans l'état actuel, on se dirige vers une séparation des deux procédures: La Commission Vérité et Réconciliation déjà en place<sup>93</sup> commence ses travaux dits de pilotage, il faudra donc attendre son déroulement effectif et le résultat de ses travaux pour juger sa contribution au processus de paix inter-burundais. Par contre, aucune décision définitive n'est encore prise quant à la forme (création d'un Tribunal International indépendant ou d'une Chambre Spéciale au sein du système judiciaire burundais) et la composition (juges nationaux, étrangers ou une composition mixte) du volet judiciaire<sup>94</sup>.

---

<sup>93</sup> Loi N°1/018 portant missions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation du 27 décembre 2004

<sup>94</sup> Kavakure L. (2005): *Vers une Commission Vérité unique et mixte*; in <http://www.burundi-info.com>

## 5. La dimension économique et régionale

La résolution d'un conflit à long terme requiert de répondre aux problèmes sociaux et économiques qui sous-tendent également la resurgence d'un conflit au sein d'une société. Beaucoup de facteurs entrent en jeu dans l'éclatement de la violence, il s'avère donc imprudent de se limiter uniquement à la dimension politique d'un conflit social.

La fin d'une guerre laisse un pays fragile. Sur le plan militaire, les anciens combattants se trouvent frustrés par la nécessité de trouver un compromis avec leurs anciens „ennemis“ et donc de faire des concessions de toutes parts. Sur le plan politique, les institutions sont encore fragiles sur le plan de l'organisation et du personnel. Cela étant, il s'agit de prouver que l'Accord et la volonté des partis à oeuvrer pour la paix persiste, il faut donc également qu'on s'attaque aux autres domaines de la vie: La dimension économique en étant une, il sied de rétablir le système économique en vue de produire, donner du travail, favoriser la consommation et satisfaire les besoins primaires des populations. Dans le cas d'un pays exigu et enclavé comme le Burundi, les questions économiques méritent d'être traitées non seulement au niveau national, mais également sur le plan régional et international.

### 5.1 La transformation politico-économique d'un long conflit

Une politique visant à sortir de la crise ou de l'état de guerre civile et à promouvoir la réconciliation, ne peut se réaliser en marge de la réalité sociale et économique. Le concept de „*transformation d'un conflit*“ (conflict transformation) est utilisé pour définir les objectifs des mesures de peace-building. Celles-ci comprennent l'ensemble des efforts internes et externes déployés en vue d'améliorer les conditions politiques, économiques et sociales d'un pays en conflit. Il s'agit de:

#### ***1) La reconstruction morale et matérielle d'un pays***

Son objectif est la consolidation de la paix et la promotion de la recherche d'autres alternatives au fatalisme de la violence.

D'un côté, il importe de rompre le cycle de violence en traitant des conséquences immédiates de la crise: retour des réfugiés, fin de la violence comme symbole de l'acceptance réciproque entre les ex-belligérants, reconstruction des infrastructures

surtout celles qui contribuent à la satisfaction des besoins primaires de la population (hôpitaux, système scolaire, maisons etc.)<sup>95</sup>.

De l'autre, la définition d'un système politique dans lequel les partis trouvent l'alternative d'atteindre leurs objectifs sociaux en usant des moyens politiques et juridiques existants.

En période de conflit, l'Etat et la société investissent pour les efforts de la guerre pendant que les infrastructures se détériorent. Une politique structurelle devrait promouvoir la production et la croissance économique dans tous les domaines au moyen du financement interne et externe. Comme le développement ne repose pas uniquement sur des facteurs économiques, une politique sociale pourrait contribuer à réduire la frustration au sein de la population et créer un sentiment national.

## **2) La consolidation d'un Etat fonctionnel:**

Une bonne gestion des affaires publiques comporte en soi la résolution sinon la prévention des conflits internes. Vu à long terme, il est question de définir la politique dans tous les domaines (policy) en vue de faciliter l'émergence d'une classe moyenne, d'institutionnaliser la participation des citoyens, de créer un système multi-partite et une bonne bureaucratie<sup>96</sup>.

## **5.2 Un nouvel ordre régional**

L'ensemble des pays de la Région des Grands Lacs se trouve dans un ensemble géographique et culturel lié. Les conséquences de cette interdépendance sont de nature politique et économique; elles deviennent des facteurs d'escalade de conflits. Maintenant que la phase d'escalade extrême de conflits au Rwanda et au Burundi est terminée, d'aucuns préconisent la création d'un ensemble régional à-même de résoudre les problèmes politiques et économiques de la région.

L'idée sous-adjacente est que l'entrée du Burundi (et du Rwanda) dans un grand ensemble politique et économique pourrait contribuer à la résolution de leurs problèmes internes et rompre leur isolement géographique et culturel (entourage anglophone, rapports sur tous les plans avec d'autres pays de la région). L'ouverture des frontières permettrait la libre circulation des personnes, des biens et d'autres ressources financières, humaines etc.

---

<sup>95</sup> Wallensteen P. (2002): *Understanding Conflict Resolution. War, Peace and the Global System*, London: Sage Publications, p. 287

<sup>96</sup> Fox M-J (2000): *Political Culture in Somalia: Tracing Paths to Peace and Conflict*, Uppsala University: DPCR, p. 13; voir Large J. (1997): *The war next door. A study of second-track intervention during the war in ex-Yugoslavia*, Gloucestershire: Hawthorn Press.

Sur le plan politique, la tenue de la „*Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs*“ entre le 19 et 20 novembre 2004 à Dar es Salaam (Tanzanie) offre une nouvelle perspective en vue de trouver les conditions d’une paix durable à travers la coopération régionale. L’objectif est de trouver des solutions durables aux problèmes qui sécouent la région depuis une dizaine d’années. A cette fin, il sied de créer un mécanisme régional capable de résoudre les crises par le dialogue, le rapprochement entre dirigeants et la mise en place d’une sorte de plan Marshall pour les Grands Lacs.

Les participants étaient les Chefs d’Etat et de Gouvernement de onze pays de la région en vue de définir une vision et des options politiques dans les domaines suivants:

- 1) Paix et sécurité;
- 2) Démocratie et Good Governance;
- 3) Développement économique et Intégration régionale;
- 4) Questions sociales et humanitaires.

Ce processus est fondé sur deux principes: D’une part, permettre aux pays de la région à prendre en charge leurs problèmes politiques et économiques; et d’autre part travailler en partenariat avec des pays et institutions intervenant dans les domaines de l’économie, de l’expertise, du soutien technique et politique.

D’autres réunions ont eu lieu entre experts des ministères, parlementaires etc. Le Secrétariat de la Conférence se trouve à Bujumbura (Burundi). Un „*Pacte de Sécurité, de Stabilité et de Développement*“ a été scellé à la Conférence Internationale sur la Région tenue à Nairobi en decembre 2006. Il est fondé sur l’engagement politique des dirigeants et l’aspiration des peuples à la paix et la prospérité et devrait permettre aux populations de la région de vivre dans un espace politico-économique libéré de la guerre et la violence, de jouir des droits humains, de circuler librement etc.<sup>97</sup>.

Le Rwanda et le Burundi ont rejoint la „*East-African Community*“ (Communauté Est-Africaine) fondée en 1966 par le Kenya, la Tanzanie et l’Ouganda. L’objectif de cette organisation se veut la création d’un ensemble politique, économique et culturel de 120 millions d’habitants concrétisée par, entre autres, la suppression progressive des frontières, un passeport commun aux ressortissants des cinq pays membres etc.

---

<sup>97</sup> Voir <http://www.icglr.org>

Avec la guerre civile au Rwanda et au Burundi depuis le début des années 90, la „*Communauté Economique des Pays des Grands Lacs*“ (CEPGL) n'existe pratiquement pas. Liant les deux pays au Zaïre (actuel RD Congo), cette organisation régionale avait connu des réalisations entre autres dans le domaine de l'énergie (construction de barrages et distribution de l'énergie électrique aux trois pays), de l'industrie, de la création d'une Banque de Développement, et la coopération dans le domaine recherche agronomique, l'échange académique etc.

Cette organisation ne pouvant se développer en dehors de la réalité politique, elle restait minée par les mauvaises relations entre les pays membres; par exemple tant que la question des réfugiés entre le Rwanda et le Burundi n'était pas résolue, elle restait une menace pour l'un des pays d'origine. Aujourd'hui, le temps est à la revitalisation de cet ensemble.

Parallèlement, le Burundi est membre d'autres organisations régionales, comme la „*Zone d'Echanges Préférentiels*“ (ZEP), connue sous „*Preferential Tariff Area*“ (PTA), et le „*Common Market of Eastern and Southern Africa*“ (COMESA). Ces deux organisations s'occupent principalement des questions économiques régionales; les barrières douanières ont été abolies depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 au sein des membres de la COMESA.

La participation à ces différentes organisations régionales constitue en principe un avantage pour de pays enclavés, et qui de par l'histoire n'ont pas un rayonnement régional ni international. Cela permet de trouver un cadre de discussion et de solution de problèmes régionaux. Cette diversité d'organisations régionales s'avère une source de dépenses budgétaires supplémentaires pour le pays. Il sied de les regrouper en un ou deux ensembles et coordonner leur travaux.

## Conclusion Générale

Ce mémoire avait pour objectif d'analyser le conflit burundais, son origine, son escalade d'une part et d'autre part le processus ayant conduit à sa résolution ou à une alternative au recours à la violence. Il débute par une présentation des fondements théoriques de l'analyse des conflits et des voies et moyens de recherche de la paix. Cet aspect théorique du travail contribue à éclaircir les différents événements survenus au cours des décennies et siècles précédents tant dans la résurgence des conflits que dans la recherche académique dans ce domaine. L'approche théorique offre ainsi un cadre d'interprétation des faits et de la mise en relation les uns avec les autres en vue de conclure une théorie explicative.

Les conflits appartiennent à chaque société ou organisation humaine; il s'agit d'une interaction entre au moins deux acteurs (individus, groupes ou organisations), d'où résulte une incompatibilité d'intérêts et d'objectifs entre eux. Un conflit social apparaît donc quand un acteur voit dans un autre un obstacle dans la réalisation de ses intérêts ou objectifs et qu'entre les deux se développe un sentiment d'inimitié.

Ainsi donc, une situation de conflit se compose de l'existence de trois éléments: au moins deux parties, des objectifs, et le sentiment d'incompatibilité entre les deux (ou „*triangle de relations*“). Le sentiment d'inimitié entre parties qui voient dans „l'autre“ un obstacle à la réalisation de leur objectif détermine l'existence ou non d'un conflit social. Ce facteur différencie un conflit des autres divergences de pensée, de sentiments de la vie quotidienne entre individus.

Les sources de conflits existent au niveau individuel (théorie de l'agression, besoin de se protéger etc.), au niveau inter-individuel (différences de vues, mauvaises relations, manque d'harmonie), entre groupes et au niveau organisationnel (et même au niveau inter-étatique). L'exercice du pouvoir, la production économique, l'organisation du travail, l'acquisition du savoir etc. sont des facteurs qui intensifient les contacts interpersonnels, accordent des positions aux individus au sein de la société. Ces différents facteurs constituent en même temps des sources potentielles de conflits sociaux de par l'exclusion et l'opposition qu'ils provoquent dans les relations humaines.

L'apparition d'une crise interne voire la violence dépend de plusieurs facteurs qui conduisent au conflit, déterminent sa dynamique d'escalation et son processus de résolution. Ainsi, l'usage de la violence en vue d'atteindre un objectif constitue une phase importante de l'escalade. Le conflit change de visage dans la mesure où l'incompatibilité

des objectifs reste à laquelle il faut ajouter les conséquences physiques et psychologiques y afférentes.

L'importance de l'analyse des conflits est qu'elle contribue à comprendre le comportement des individus dans différentes situations. L'on peut difficilement s'imaginer une société sans conflits, elle serait dit-on morte. Une fois les conflits résolus, donc ne dégénéralant pas en violence, ils peuvent contribuer à faire avancer la société, susciter l'émulation et la concurrence pour atteindre des objectifs dans d'autres domaines de la vie politique, économique, sociale etc.

L'analyse des conflits, la recherche de la paix et l'éducation à la paix se distinguent des autres disciplines telles que les relations internationales, les études de sécurité (avec leur composante stratégique et militaire) dans la mesure où la paix comme une valeur constitue leur objet de recherche (aspect normatif). Depuis des décennies, l'aspiration à un monde pacifique fait l'objet de réflexion à la suite d'événements soit „traumatisants“ (deux guerres mondiales, conflits inter-étatiques à travers le monde), des changements dans le système international (guerre froide, démocratisation), soit „encourageants“ (la fin de la guerre froide, du régime d'Apartheid en Afrique du Sud, la résolution de conflits ayant duré longtemps comme la guerre du Vietnam).

Ces différents événements, quoique contradictoires, ont fait avancer la recherche sur la paix dans son approche normative<sup>98</sup>. Ils permettent de s'interroger davantage sur les stratégies possibles de sortie d'une situation de guerre existante, ou comment appliquer les recettes ayant conduit à un règlement pacifique sur d'autres cas dans le monde.

La Région des Grands Lacs Africains dans laquelle se trouve le Burundi présente des facteurs sur lesquels les partis ne peuvent exercer aucune influence: il s'agit de l'enclavement régional, de l'existence pratiquement de deux groupes ethniques (Hutus, Tutsis) - aussi peut-on toujours „*identifier ethniquement*“ l'acteur et la victime -, de la surpopulation et le sous-développement. Ces facteurs ne sont en soi sources de conflits, mais peuvent contribuer à leur escalade, car les partis peuvent toujours se replier sur les pays de la région, se reconnaître dans la victime ou l'acteur, ou cacher d'autres enjeux tels que la pauvreté et l'analphabétisme etc.

La société burundaise précoloniale présente une structure traditionnelle qui se caractérise par le niveau limité de la différenciation au sein de la population (âge et sexe, chefs). Le

---

<sup>98</sup> Voir Wallensteen P. (2001): *The Growing Peace Research Agenda*, document internet

faible niveau de développement rend flexibles les relations sociales. Il s'agit d'une société hiérarchisée avec le Roi comme élément d'intégration, symbole d'unité nationale etc.

La présence étrangère se réfère à la présence allemande (1898-1915) et belge (1915-1962). La politique coloniale dans les deux cas fut l'«*Indirect Rule*» (Administration indirecte) où les autorités locales gardent le pouvoir, exécutent en définitive la politique coloniale. Les conséquences de cette présence auront été la consolidation du pouvoir royal, la mobilité sociale pour une grande partie des membres de la famille royale et des Tutsis à travers la formation, l'acquisition de métiers ou postes dans l'administration, et une communication qui renforce la vision coloniale du Burundi (carte d'identité ethnique, récit sur les vagues de peuplement de la Région).

Le conflit burundais trouve sa source dans les processus différents d'accession du Burundi et du Rwanda à l'indépendance. L'entité Ruanda-Urundi sous la présence allemande puis belge, est appelée au départ à rester politiquement et économiquement liée après l'indépendance, le Rwanda et le Burundi connaissent deux évolutions différentes. Par un incident de l'histoire dû à la volonté de la puissance coloniale belge qui voulait garder le contrôle du pays et de la région même après l'indépendance, la révolution sociale rwandaise de novembre 1959, soutenue par l'autorité belge et l'église catholique renverse l'ordre socio-politique traditionnel incarné par la monarchie rwandaise.

Le manque de volonté de faire la synthèse entre la tradition et la formation d'un Etat moderne donne plutôt lieu à la violence politique: Le Rwanda indépendant devient un Etat mono-ethnique hutu, (tandis que des milliers de tutsis meurent ou se réfugient dans des pays voisins, RD Congo et Burundi surtout), encore à la recherche d'une stabilité politique et d'institutions étatiques fonctionnelles après 80 ans de domination étrangère.

La Constitution burundaise de 1962 avait résolu le problème posé pour le Burundi post-colonial en instaurant une monarchie constitutionnelle qui consacre le partage et l'équilibre du pouvoir entre les groupes ethniques hutus et tutsis, et maintient la tradition monarchique. c'est son application par les nouvelles élites locales post-coloniales qui contribue à l'émergence de violences politiques d'abord limitées, ensuite étendues à l'ensemble du paysage socio-politique burundais. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs:

Le problème non résolu posé par la présence de réfugiés Tutsis rwandais dans la Région et les enjeux de politique intérieure au Burundi se focalisent subitement sur la dualité de l'accès ou du maintien au pouvoir d'un groupe ethnique ou de l'exclusion de „l'autre“.

D'une part, le Burundi indépendant doit gérer des institutions étatiques modernes avec des élites qui étaient jusque-là reléguées dans des fonctions subalternes, tandis que les autorités coloniales belges dirigeaient le pays avec des programmes politiques, économiques et sociaux décidés par la tutelle belge.

D'autre part, l'absence d'un leader charismatique suite à l'assassinat du futur Premier Ministre du Burundi indépendant et héros national, le Prince Louis Rwagasore, fait que les élites ne gardent pas la cohésion voire le nationalisme ayant conduit à l'indépendance, mais plutôt se divisent. L'accès ou le maintien au pouvoir devient un enjeu majeur où les élites se divisent sur une base ethnique.

Enfin, la non-résolution d'un conflit surtout violent au Burundi fait que les questions litigieuses s'accumulent et restent liées dans leur formulation et leur recherche d'une issue pacifique. Deux formes de violences marquent la vie politique du Burundi post-colonial: d'une part, la violence ethnique ou guerre civile qui fait des victimes en pertes humaines et en réfugiés dans les pays limitrophes; d'autre part, les putsch militaires (une forme de guerre civile également à un niveau limité) qui deviennent un moyen d'alternance au pouvoir avec la formation d'oligarchie contrôlant le pouvoir politique et économique. Cette violence ethno-politique et l'absence de légitimité du pouvoir gonflent chaque année et décennie le nombre d'exclus de la vie politique nationale pour des raisons ethniques, politiques, régionales.

Même si le problème de la coexistence ethnique prend le dessus, l'escalade est le résultat des effets conjugués des deux aspects du conflit burundais: Prise de pouvoir par la force, guerre civile et réfugiés qui vont nourrir les rangs rebelles à l'extérieur du Burundi et combattre les pouvoirs en place. Cela étant, les termes du conflit restent les mêmes malgré la succession d'événements dramatiques. Le conflit interne burundais est un conflit politique avec des dimensions ethniques et régionales. La résolution d'un tel conflit ne peut être atteinte que par la légitimité du pouvoir et la participation de tous, la garantie de la sécurité physique pour tous les groupes (ethniques) (droit à la vie, à la patrie).

Enfin le conflit masque une dimension économique et sociale par laquelle la pauvreté et l'absence d'alternatives dans la vie nourrissent l'escalade du conflit en exposant la population à la manipulation. Le Burundi est classé parmi les „*Weak States*“ (Etats faibles), c'est-à-dire l'incapacité d'un Etat de se protéger contre une agression extérieure ni de pouvoir résoudre les problèmes politiques et économiques vitaux pour le pays. Ajoutons que le système politique post-colonial est caractérisé par le clientélisme qui par essence exclut une partie de la population du système politique et économique (partage

inéquitable des ressources). C'est donc un ensemble de facteurs sur lesquels s'appuie l'escalade du conflit.

*Le deuxième objectif de ce travail* était d'analyser le processus de recherche d'une paix durable offrant une meilleure sortie à long terme de la violence et de l'exclusion. Les analystes des conflits et chercheurs sur la paix divergent sur les véritables mesures à prendre en vue de la résolution d'un conflit: La résolution du conflit exige un processus de paix global et inclusif à travers lequel les deux phases, la fin de la violence („*conflict settlement*“) et la résolution du conflit („*conflict resolution*“), devraient en principe être séparées. Ce facteur, quoique difficile à atteindre, reste la condition idéale dans le processus de résolution d'un conflit. Ce qui explique en partie la durée de la résolution du conflit burundais où les différentes parties se sont rejointes au processus progressivement. Cette façon de procéder a présenté néanmoins l'avantage de faire gagner les partis au processus progressivement, faute de pouvoir les réunir en même temps. Il s'agit d'une phase transitoire en vue d'aborder progressivement les véritables termes du conflit et constitue une approche équilibrée par rapport aux partisans du concept de „*Mutual Hurting Stalemate*“ (situation sans issue) où les parties usent leurs ressources dans la guerre sans qu'il y ait un vainqueur. L'usure des parties par un conflit long occasionne l'intervention d'une tierce partie face à des adversaires usés, sans moyens et devant accepter les termes de la fin du conflit<sup>99</sup>.

Le processus de paix aboutit à un „*Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha pour le Burundi*“ le 28 août 2000. Cet Accord prétend traiter toutes les dimensions politico-ethniques du conflit burundais: Nature et origine historique du conflit; la question de la démocratie et de la bonne gouvernance; le recherche de la paix et la sécurité; les garanties d'application de l'Accord. Il s'agissait de dépasser le poids du passé et de définir les principes qui ont été ensuite introduits dans la Constitution de février 2005.

Le processus de paix n'est pas encore terminé, mais par rapport aux crises et guerres civiles des dernières décennies, le Burundi actuel connaît des avancées sur le plan politique, une base plus ou moins solide pour s'attaquer aux réels problèmes socio-économiques et de développement en général. Sur le plan militaire, l'intégration des anciens rebelles du CNDD/FDD au sein des nouvelles forces de défense nationale apparaît globalement comme un succès.

---

<sup>99</sup> Zartman W. (1995): *The Elusive Peace. Negotiating and End to Civil Wars*, Washington: The Brooking Institution, p. 341-342

Le pays ayant terminé la période transitoire (2001-2005)<sup>100</sup>, est dirigé actuellement par un pouvoir démocratiquement élu depuis août 2005 et s'apprête à de nouvelles élections générales en 2010. Cette période aura été marquée par des avancées sur le plan politico-démocratique, dans la formation de nouvelles institutions avec du personnel politico-administratif choisi ou coopté dans toutes les composantes de la population.

Si le conflit se trouve apaisé sous son aspect ethnique, il n'en reste moins que les dividendes de la paix ne sont pas encore recueillis: Sur le plan politique, un autre groupe rebelle, le „*Parti pour la Libération du Peuple Hutu*“ et sa branche armée, le „*Front pour la Libération Nationale*“ (Palipehutu/FNL), doit être intégré dans les institutions du pays (Administration, Parlement, Corps de défense et de sécurité etc.), et pose une tâche difficile pour le processus de paix burundais. Le pouvoir actuel et ce groupe ne s'entendent pas sur les termes du conflit burundais, le processus de réintégration et en arrière-plan l'enjeu du contrôle de l'Etat en vue des élections de 2010.

Le Palipehutu/FNL reste enfermé dans une lecture purement ethnique du conflit interne burundais. Le processus de démocratisation et la représentation de tous les groupes ethniques dans les institutions enlèvent au Palipehutu/FNL la légitimité de son discours à l'origine de sa création. Ce facteur est dû au fait que le mouvement installé en Tanzanie depuis les années 80 est resté en marge de l'évolution politique du pays depuis la fin des années 80 jusqu'aujourd'hui (politique de dialogue et de réconciliation, processus de paix d'Arusha, rapprochement des différents groupes à l'intérieur du Burundi).

Ainsi, les Accords de Cessez-le-feu du 7 septembre 2006 et les Accords techniques additionnels signés entre le Gouvernement et le mouvement rebelle n'ont pas encore été appliqués réellement sur le terrain (le processus de cantonnement et de désarmement des rebelles). Le retour des dirigeants rebelles en juin dernier au Burundi constitue néanmoins un symbole positif que le pays ne va pas retourner dans les heures sombres de la guerre civile des années quatre-vingt-dix.

Cette situation actuelle complique davantage le processus de réconciliation nationale. La „*Commission Vérité Réconciliation*“ devrait examiner les crimes commis sous différents régimes depuis l'indépendance, et décider des responsabilités personnelles. Le résultat constituerait une base de réconciliation entre victimes et acteurs. Le Burundi étant encore politiquement et économiquement fragile, le danger est que cette recherche de la vérité pourrait compromettre le processus de paix en cours. En effet, ladite Commission pourrait

---

<sup>100</sup> Élections communales, 03 Juin; législatives 04 Juillet; sénatoriales 29 Juillet; présidentielles (suffrage indirect) 19 Août 2005

servir de base pour la reconstitution de la nation, en ôtant toute légitimité au discours de mobilisation des acteurs pendant les décennies de guerre civile ayant conduit par la peur, la violence, l'exclusion à la reconstruction mentale des ethnies qui en réalité n'existent pas au Burundi.

Sur le plan économique et social, la situation consécutive aux effets de la guerre civile pendant les dix dernières années fait que des groupes entiers de la population vivent toujours dans la misère, le chômage et l'économie se veut difficile à décoller. Il sied donc de résoudre les problèmes liés à la guerre comme le retour des réfugiés internes et externes, la réforme de la terre, la reconstruction des infrastructures détruites pendant la guerre (écoles, hôpitaux, routes etc.), s'attaquer à la prolifération des armes légères, et par la suite introduire des programmes de développement à court et à long terme (infrastructures comme l'électrification, eaux, emploi, santé, réforme administrative complète etc.). Une politique sociale en faveur des plus démunis renforcerait le sentiment de retour de la paix, d'appartenance à une nation.

L'ensemble du processus ne se limite pas à fonder la légitimité du pouvoir et les règles du choix du personnel politique, mais à l'introduction d'un autre modèle de société et d'un nouveau système politique. Les années de guerre civile s'accompagnent non seulement de destructions humaines à grande échelle, mais également de la perte des symboles de l'identité nationale: déracinement de pans entiers de la population en vue de trouver refuges à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, recomposition de la vie et des habitudes.

D'autres commissions ou centres de documentation et de recherche pourraient aider à rassembler l'information, à comprendre l'état et l'évolution dans beaucoup de secteurs de la vie nationale: Jeunesse, genre, mouvements syndicaux, la tradition royale, décentralisation, analyse des conflits, etc.

L'ensemble de toutes ces réformes pendant cette période post-conflictuelle aurait pour objectif en définitive de ramener dans le pays un sentiment de sécurité au sens large (dans les domaines politiques, économiques, sociaux etc.) et non seulement l'absence de violences physiques.

## APPENDICE

**Tableau 2: Chronologie historique du Burundi**

|   |
|---|
| Du 15 <sup>ème</sup> au 19 <sup>ème</sup> siècle: Début probable, Expansion et Renforcement de la monarchie   |
| <b>Présence étrangère</b>   |
| <p>1884: Congrès de Berlin consacrant le partage de l'Afrique<br/> 1898: Déclaration de la souveraineté allemande sur le Rwanda et le Burundi<br/> 1918: Défaite de l'Allemagne et perte des colonies<br/> 1924: Le Rwanda et le Burundi sont placés sous mandat belge par la Société des Nations (SDN); les deux territoires sont administrés sous le nom de Ruanda-Urundi et attachés au Congo Belge<br/> 1946: Le Burundi devient un pays sous tutelle belge par l'ONU<br/> 1959-1960: Période d'autonomie en vue de l'acquisition de l'indépendance<br/> 18 Septembre 1958: Premières élections législatives et victoire du parti nationaliste Uprona<br/> 13 Octobre 1961: Assassinat du Prince Louis Rwagasore</p>  |
| <b>Le Burundi indépendant (1962-1995)</b>   |
| <p>01 Juillet 1962: Indépendance du Burundi, fête nationale<br/> 16 Octobre 1962: Vote de la Constitution par le Parlement<br/> 1962-1966: Monarchie Constitutionnelle<br/> 28 Novembre 1966: Coup d'état militaire, le Capitaine Micombero proclame la République<br/> 28 Avril 1972: Attaque de réfugiés Hutus dans les régions Sud et Ouest du pays; Représailles du Gouvernement: 100.000 Victimes et entre 150 et 200.000 réfugiés Hutu dans les pays limitrophes<br/> 1<sup>er</sup> Novembre 1976: Putsch du Colonel Bagaza et proclamation de la deuxième République<br/> 03 Septembre 1987: Putsch militaire du Major Buyoya et proclamation de la troisième République<br/> 05-15 Août 1988: Massacre de Tutsis dans les communes Ntega et Marangara (Nord du Burundi); représailles de l'armée (25.000 Victimes)<br/> 19 Octobre 1988: Nomination d'un Premier Ministre Hutu et formation d'un Gouvernement à parité ethnique<br/> 05 Février 1991: Adoption de la Charte d'Unité Nationale par un référendum<br/> Novembre 1991: Attaque de réfugiés Hutus à partir du Rwanda sur la partie occidentale du Burundi<br/> 16 Avril 1992: Introduction du multipartisme<br/> 1<sup>er</sup> Juin 1993: Premières élections présidentielles multipartites; victoire du candidat-Hutu Melchior Ndadaye du Parti Frodebu<br/> 28 Juin 1993: Elections législatives<br/> 21 Octobre 1993: Tentative de putsch militaire et assassinat du Président Ndadaye; Guerre civile consécutive (60.000 victimes)<br/> 06 Avril 1994: Mort du président par intérim Cyprien Ntaryamira et de Juvenal Habyarimana du Rwanda (début du génocide) dans un attentat contre l'avion qui les ramenait de la Tanzanie</p> |
| <b>Processus de résolution du conflit burundais (depuis 1995)</b>   |
| <p>04 Juin 1995: Début de la médiation à Mwanza (Nord de la Tanzanie) par Julius Nyerere<br/> 25 Juillet 1996: Putsch militaire, retour au pouvoir du Major Pierre Buyoya (1987-1993)<br/> 31 Juillet 1996: Embargo des pays limitrophes contre le Burundi<br/> 15 Juin 1998: Début du processus de paix d'Arusha (Nord de la Tanzanie)<br/> 14 Octobre 1999: Décès de Julius Nyerere<br/> Décembre 1999: Désignation de Nelson Mandela comme médiateur dans le conflit burundais<br/> 28 Août 2000: Signature de l'Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha pour le Burundi<br/> 23 Octobre 2001: Arrivée des troupes sud-africaines (230 militaires) en vue de l'application de l'Accord de Paix<br/> Avril 2003: Elargissement de l'African Mission in Burundi (AMIB); 2600 militaires<br/> 1<sup>er</sup> Novembre 2001: Début de la première période de transition: Pierre Buyoya / Domitien Ndayizeye (Président et Vice-Président ad interim) (jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 2003)<br/> 1<sup>er</sup> Mai 2003: Deuxième période de transition: Domitien Ndayizeye / Alphonse-Marie Kadege (Président et Vice-Président)<br/> 16 Novembre 2003: Accord de Cessez-le feu global entre le Gouvernement de transition et le</p>  |

## CNDD / FDD

21 Mai 2004: Résolution 1545 du Conseil de Sécurité créant l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB): 5650 personnel, civil et militaire

Juin-Juillet 2005: Elections générales (Elections communales, 03 Juin; législatives, 04 Juillet; sénatoriales, 29 Juillet)

19 Août 2005: Élections présidentielles au suffrage indirect

26 Août 2005: Entrée en fonction du Président élu, Pierre Nkurunziza (CNDD/FDD) et fin officielle de la deuxième période de transition.

23 Septembre 2005: Elections au niveau des collines

31 Décembre 2006: Fin du mandat de la mission de l'ONUB;

1<sup>er</sup> Janvier 2007: Début de la mission du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)

2005-2008: Poursuite de pourparlers entre le Parti pour la Libération du Peuple Hutu / Front National de Libération PALIPEHUTU / FNL et le Gouvernement: Signature d'un Accord de Cessez-le-feu le 07 Septembre 2006 entre le Gouvernement actuel du Burundi et le Palipehutu / FNL et des Accords techniques additionnels

## Bibliographie

### Livres, Ouvrages collectifs, Articles de revue

Art, Robert / Kenneth N. Watz (1999): *The use of force. Military Power and International Politics*, Lanham

Asche, Helmut (1995): Ruanda – Zur Pathogenese eines Völkermordes; in *Afrika Jahrbuch 1994*, p. 26-38

Atlan, Catherine / Jérôme Lauseig (1999): Les approches françaises et américaines du maintien de la paix en Afrique; in *Polis*, Vol 42, N°2, p. 1-10

Balibutsa, Maniragaba (2000): *Une archéologie de la violence en Afrique des Grands Lacs*, Libreville: CICIBA

Bercovitch, J (1992): *Mediation in International Affairs*, London

Bertrand, Jordane (2000): *Rwanda. Le piège de l'Histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*, Paris: Karthala

Braeckman, Colette (1994): *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris: Éditions Fayard

Braeckman, Colette (1996): *Terreur africaine: Burundi, Rwanda, Zaïre. Les racines de la violence*, Paris: Editions Fayard

Burton, John (1966): Conflict as a function of change; in De Reuck A / J Knight (ed.): *Conflict in society*, London: Churchill

Chrétien, Jean-Pierre (1991): Les racines de la violence contemporaine en Afrique. Perspective historique: des guerres historiques aux massacres inter-éthniques? In *Politique Africaine*, N° 42, p. 15-27

Chrétien, Jean-Pierre / Melchior Mukuri (2002): *Burundi, la fracture identitaire. Logique de violence et certitudes ethniques (1993-1996)*, Paris: Kathala

Corser, Lewis (1959): *The functions of social conflict*, Free Press

Darbon, Dominique (1981): Les conflits de pouvoir au Burundi; in Darbon, Dominique / Philippe L'Hoirry (ed.): *Pouvoir et intégration politique. Le cas du Burundi et du Malawi*, Bordeaux: CEAN/IEP

De Bono, Edouard (1992): *Der Klügere gibt nicht nach: Vom erstarren zum fließenden Denken*, Düsseldorf: ECON

Derriennic, Jean-Pierre (2001): *Les guerres civiles*, Paris: Presses des Sciences-Po

Deslaurier, Christine (2002): *Un monde politique en mutation. Le Burundi à la veille de l'indépendance (1956-1961)*, Paris: Université Paris I-Sorbonne.

De Weerd, Guido (1997): Le Rwanda de Mutara III à Kigeri V: un paradigme des racines des bains de sang. Récit d'un témoin direct; in *Dialogue*, Document N° 1

Dietl, Claudia (1997): *Gewaltfreie Konfliktlösung und Internationale Krisenbewältigung am Beispiel Jugoslawien 1991-1995*, Mémoire, Université de Salzbourg

Elias, Michel / Danielle Helbig (1991): Deux mille collines pour les petits et les grands. Radioscopie des stéréotypes Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi; in *Politique Africaine*, N° 42, p. 65-73

Essman, M (1994): *Ethnicity, Pluralism and the State in the Middle East*, Ithaca: Cornell University Press.

Fischer, Roger (1964): „*Fractionating Conflict*“; in Fischer Roger (Ed.): *International Conflict and the Behavioural Sciences*, New York: Basic Books

Fox, Mary-Jane (2001): *Political Culture in Somalia: Tracing Paths to Peace and Conflict*, Uppsala University: DPCR

Gahama, Joseph / Stanislas Makoroka / Charles Nditije / Philippe Ntahombaye / Omer Sindayizeruka (1999): Burundi; in Adedeji Adebayo (ed.): *Comprehending and Mastering African Conflicts. The Search for sustainable Peace and Good Governance*, London / New York: Zed Books, p. 80-103

Gaud, Michel (1995): Rwanda: Le génocide de 1994 – Quelques repères historiques; in *Afrique Contemporaine*, N° 174 (Dossier spécial).

Ghebremeskel Tekie, Adame (1999): *Conflict and Conflict Management in the Horn of Africa: The Case of Somalia*, Dissertation, Université de Vienne

Glasl, Friedrich (2002): *Konfliktmanagement. Ein Handbuch für Führungskräfte, Beraterinnen und Berater*, Bern: Haupt

Gongora, Thierry / Manon Tessier (1997): La Région des Grands Lacs africains. Peuples et populations piégés; in *Bulletin „Le Maintien de la Paix“*, N°25 (Janvier), p. 1-6

Griggs, Richard (1997): *Geostrategies in the Great Lakes Conflict and Spatial Design for Peace*, Durban: Centre for World Indigenous Studies (CWIS)

Grohs, Gerhard (1991): Historische Wurzeln der kriegerischen Auseinandersetzungen in Ruanda; in *Afrika-Jahrbuch 1990*, p. 66-70

Harroy, Jean-Paul (1984): *Rwanda. Souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance*, Bruxelles: Hayez

Hauss, Charles (2001): *International Conflict Resolution*, New York: Continium

Holsti, Kalevi (1991): *Peace and War: armed conflicts and international order (1648-1989)*, Cambridge: Cambridge University Press.

Isabiryé, Stephen B. / Kooros M. Mahmoudi (2000): Rwanda and Burundi: The dynamics of their „tribal“ conflicts; in *Africa Quarterly*, Vol. 40, N° 4, p. 21-50

Johnson, Hilde (2004): Les cadres stratégiques pour la consolidation de la paix; in *Afrique Contemporaine*, N° 209, p. 7-21

Kaufman, Stuart (1996): An „international“ theory of inter-ethnic war; in *Review of International Studies*, 22, p. 149-171

Kelman, Herbert C. (2000): The Role of Scholar-Practitioner in the International Conflict Resolution; in *International Studies Perspectives*, N° 1, p. 273-288

Kraler, Albert (2004): Re-imagining the Great Lakes? Überlegungen zur Geschichte einer krisengeschüttelten Region; in *Stichproben Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, N°6/2004, p. 101-130

Kriegsberg, Louis (1973): *The Sociology of Social Conflicts*, Englewood Cliff: Pentice-Hall

Large, Judith (1997): *The war next door. A study of second-track intervention during the war in ex-Yugoslavia*, Gloucestershire: Hawthorn Press.

Laubacher-Kubat, Erika (2000): *Einmischung für den Frieden: Prävention und Bearbeitung ethno-politischer Konflikte*, Chur: Rüegger

Lefranc, Sandrine (2000): *Politiques du pardon*, Paris: Editions PUF

Lemarchand, René (1970): *Rwanda and Burundi*, London: Pall Mall Press.

Lijphard, Arend (1977): *Democracy in Plural societies. A Comparative Exploration*, Yale University Press.

Macquet, Jean-Jacques (1966): Rwanda et Burundi. Évolutions divergeantes ou parallèles? In *Afrique Contemporaine*, N° 25, p. 21-25

Mamdani, Mahmood (1996): *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the legacy of late Colonialism*, Princeton: Princeton University Press

Marrack, Goulding (1993): The Evolution of United Nations Peacekeeping; in *International Affairs*, Vol. 69, N° 3, July, p. 451-464

Martinello, Marco (1995): *L'éthnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Coll. Que sais-je? Paris: PUF

Matthies, Volker (1997): Die friedenspolitische Rolle der Organisation der Afrikanischen Einheit: Der OAU – „Mechanismus für die Prävention, das Management und die Lösung von Konflikten“; in *Afrika-Jahrbuch 1996*, p. 49-62

Mehler, Andreas (1993): Burundi: das Scheitern einer Demokratisierung von oben; in *Afrika Jahrbuch 1994*, p. 26-38.

Mitchell, Christopher R. (1981): *The Structure of International Conflict*, London: Macmillan

Montville, Joseph (1991): The Arrow and the Olive Branch: A Case for Track Two Diplomacy; in Montville Julius et al: *The Psychodynamics of International Relationships*, Vol. II, Lexington: Lexington Books

- Mworoha, Emile (1977): *Histoire du Burundi. Des Origines à la fin du XIX<sup>ème</sup> Siècle*, Paris: Éditions Hatier
- Myers, Selma / Barbara Filner (1994): *Mediation across cultures. A Handbook about conflict and culture*, Amherst: AEP
- Ndarishikanye, Barnabé (1999): Burundi, des identités ethnico-politiques forgées dans la violence; in *Canadian Journal of African Studies*, Vol. 33, N° 2 et 3, p. 231-291
- Nimubona, Julien (2002): *Analyse critique de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi*, Bujumbura: OAG
- Nordquist, Kjell-Ake (1997): *Peace after War. On Conditions for Durable Inter-State Boundary Agreements*, Uppsala: DPCR
- Ohlson, Thomas / Mimi Söderberg (2002): *From Intra-State to Democratic Peace in Weak States*, Uppsala University: DPCR
- OUA- Division de la Gestion des Conflits (1998): *Le mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits*, Addis Abeba
- Ould Abdalah, Ahmedou (2001): Stakeholders and Owners; in Reychler Luc (ed.): *Peace-Building. A field Guide*, London: Lynne Publisher, p. 157-164
- Reyntjens, Filip (1994): *L'Afrique des Grands Lacs en Crise. Rwanda-Burundi (1988-1994)*, Paris: Karthala
- Richard, Alain (1994): Nécessité du travail de la mémoire (Spécial Rwanda); in *Politique Africaine* N° 55 (Octobre), p. 111-115
- Roosens, Eugene (1969): *Creating ethnicity. The Process of Ethnogenesis*, London: Sage
- Rosoux, Barbara-Valérie (2000): Rwanda: la gestion du passé; in Lanotte, Olivier et. al: *Supra*, p. 285-297
- Rosoux, Barbara-Valérie (2001): *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie, de 1962 à nos jours*, Bruxelles Bruylant.
- Rubin, Jeffrey Z. / Dean G. Pruitt / Sung Hee Kim (1994): *Social Conflict. Escalation, Stalemate and Settlement*, New York: McGraw-Hill
- Rüttinger, Bruno (1980): *Konflikt und Konfliktlösung*, Goch
- Sakanyi, Henri Mova (1999): *Guerre du Congo: Effet de l'éthno-faschisme Hima-Tutsi sur les bords des Grands Lacs*, Kinshasa: Éditions Safari
- Schuppe, Mathias (1997): *Intervention: Bestandteil einer „Neuen Weltordnung“?* Mémoire, Université de Salzburg
- Seitz, Stephan (1988): Historische Wurzeln der ethnischen Spannungen in Burundi; in *Afrika-Jahrbuch 1989*, p. 55-61

Strizek, Helmut (2003): Der Sieg der „Brandstifter“ – Eine Zwischenbilanz der kritischen Forschung zur zentralafrikanischen Katastrophe seit 1990; in *Internationales AfrikaForum* 4/2003.

Tjonneland, Elling N. (2001): *Rainbow justice and peace building, South-Africa 1994-2001*, Johannesburg, document internet

Tonkin, Elisabeth / Malcolm Chapman (eds.) (1989): *History and Ethnicity*, London: Routledge

Uvin, Peter (1998): *Aiding Violence. The Development Enterprise in Rwanda*, Connecticut: Kumarian Press

Wallensteen, Peter (1973): *Structure and War. On International Relations 1920-1966*, Stockholm: Raben & Sjögren

Wallensteen, Peter (2002): *Understanding Conflict resolution. War, Peace and the Global System*, London: Sage Publications

Weeks, Dudley (1992): *The Eight Essential Steps to Conflict Resolution: Preserving Relationships at Work, at Home and in the Community*, Los Angeles: Tarcher

Willame, Jean-Claude (1995): *Aux Sources de l'Hécatombe rwandaise*, Bruxelles: CEDAF

Yeld, Rachel (1996): *Rwanda: unprecedented problems call for unprecedented solutions*, Oxford: University of Oxford, RSP

Young, Crawford (1993): *The rising of cultural pluralism. The nation-state at bay?* Madison: University of Wisconsin Press.

Zartman, William (1995): *The Elusive Peace. Negotiating and End to Civil Wars*, Washington: The Brooking Institution

Zartman, William (1999): Intervening to prevent State collapse: The role of the United Nations; in Muldoon James P. / Joan Fagot Aviel et. Al. (ed): *Multilateral Diplomacy and the United Nations today*, Boulder (Co): Westview

### **Rapports et autres Documents**

Accord de Paix et de Réconciliation pour le Burundi d'Arusha (APRBA), Dar es Salaam, Août 2000.

Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs, Note d'orientation (2002).

Constitution de la République du Burundi, Février 2005

De Lespinay, Charles / Emile Mworoha (2002): *Construire l'État de droit. Le Burundi et la Région des Grands Lacs*, Paris.

International Crisis Group (ICG) Report Nr. 57 du 21 Février 2003

Ministère du Plan, du Développement et de la Reconstruction: *Programme National de Reconstruction*, Bujumbura, Octobre 2002

Organisation des Nations Unies: UN-Report 1960T/1551

Rapport sur le développement du Rwanda et du Burundi, Bruxelles

Report of the United Nations Secretary General on the situation in Burundi, S/2002/1259

République du Burundi (1998): *Accord sur la plate-forme politique du régime de transition et Acte constitutionnel de transition*, Bujumbura

Quilès, Paul et. Al. (1998): *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994). Rapport d'information déposé par la mission Parlementaire française d'information sur le Rwanda*, Paris: Assemblée Nationale

Van Eck, Jan (2001): *Polarization of parties into 'win power' and 'keep power' camps, threatens the collapse of peace process*, Burundi Report Nr. 2001/1 Avril.

### **Sites Internet**

Association de Réflexion et d'Information sur le Burundi (Arib): <http://www.arib.info>

British Broadcasting Company (BBC): <http://www.bbc.co.uk>

Burundi Information: <http://www.burundi-info.com>

Burundi Réalités (BR): <http://www.burundirealite.org>

Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs: <http://www.icglr.org>

Incore: <http://www.incore.ulst.ac.uk>

International Crisis Group (ICG): <http://www.crisisweb.com>

Jeune Afrique (JA): <http://www.jeuneafrique.com>

Radio France Internationale (RFI): <http://www.rfi.fr>

Réseau Documentaire International sur la Région des Grands Lacs Africains:  
<http://www.grandslacs.net>

UN-Office for Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA): <http://www.reliefweb.int>

United Nations Organisation (UNO): <http://www.un.org>

Uppsala Conflict Data Program: <http://www.ucgp.uu.se/database>



## **Zusammenfassung**

Bürgerkrieg in Burundi, Genozid in Ruanda, regionale Kriseneskalation in der Demokratischen Republik Kongo stellen die Konfliktzyklen in der Region der Großen afrikanischen Seen dar (Burundi, Ruanda, Demokratische Republik Kongo, Uganda, Tansania und Kenia). Zwar bedrohen diese Konflikte nicht die internationale Sicherheit, aber sie verhindern auf lange Sicht die Entwicklung dieser Regionen und ihrer Völker.

Burundi ist als eines der betroffenen Länder das Objekt dieser Studie, die sich zum Ziel gesetzt hat, die Ursachen der aktuellen Konflikte zu analysieren, den Friedensprozess zu beschreiben, der zum Friedensvertrag von Arusha zwischen den Streitparteien geführt hat, sowie die derzeitige Phase seiner Umsetzung, die ihren vorläufigen Höhepunkt in den allgemeinen Wahlen von 2005 gefunden hat.

Als soziales Phänomen kommt der Konflikt in allen menschlichen Gesellschaften vor. Er resultiert aus der Inkompatibilität zwischen zumindest zwei sozialen Akteuren (Individuen, Gruppen oder Organisationen). Das Vorhandensein von wenigstens zwei Parteien, unterschiedlicher zu erreichender Ziele und dem Gefühl von Unvereinbarkeit zwischen den Akteuren stellen die drei Elemente einer Konfliktsituation dar. Diese Elemente unterscheiden somit einen Konflikt von jeder anderen Krise zwischen Individuen im täglichen Leben. Das Bedürfnis, sich zu schützen, divergierende Sichtweisen, Machtausübung, Arbeitsorganisation, Wissenserwerb sind u.a. mögliche Ursachen von sozialen Konflikten.

Daher hängt der Ausbruch eines Konflikts von mehreren Faktoren ab, die seine Dynamik und die Wege zu seiner Lösung bestimmen. So sind in einem internen, zivilen Konflikt historische Fakten, kulturelle Phänomene, äußere Einflüsse, der unmittelbare Anlass und die Auswirkungen der physischen Gewalt eng miteinander verknüpft.

Der innerburundische Konflikt begann mit dem Unabhängigkeitsprozess von Burundi und Ruanda. Die von der belgischen Kolonialherrschaft und der katholischen Kirche unterstützte "Révolution sociale" vom November 1959 in Ruanda brachte Mitglieder der Ethnie der Hutus an die Macht, während die Tutsis entweder ermordet wurden oder in die Nachbarländer flüchteten.

Trotz der Annahme einer modernen Verfassung überstand Burundi nicht die fatalen Folgen dieses plötzlichen politisch-ethnischen Wechsels in Ruanda. Die burundische Verfassung von 1962 behält die Monarchie bei (der König herrscht, aber regiert nicht) und regelt die politischen Institutionen (Mehrparteiensystem, Parlament, Regierung, Gemeinden). Der Mangel an geeigneten Führungspersönlichkeiten und die Zersplitterung

der Eliten auf Stammesbasis - wobei Ruanda ein Vorbild für die Hutus wird -, die Furcht der Tutsis vor dem Verlust ihrer Macht und ihres Lebens bewirken, dass der ethnische Faktor eine vorherrschende Rolle im politischen Leben des Landes spielt.

Militärputsch, Bürgerkrieg und Flüchtlingsexodus charakterisieren das politische Leben der letzten vierzig Jahre, ohne dass die fundamentale Frage der Legitimität der Macht, der Beteiligung des ganzen Volkes und der Garantie des Rechtes auf Leben gelöst wurde. Armut und das Fehlen von Lebensalternativen stellen die wirtschaftlichen und sozialen Auswirkungen des Konflikts dar.

Die Ermordung des demokratisch gewählten Präsidenten im Jahr 1993 stürzt Burundi in einen langen Bürgerkrieg, der von Friedensverhandlungen und internem Dialog begleitet wird. Der Friedensprozess mündet in den "Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha pour le Burundi" (Vertrag für Frieden und Versöhnung von Arusha für Burundi), der am 28. August 2000 in Dar es Salaam unterzeichnet und ergänzt wird durch Waffenstillstandsabkommen zwischen den nachfolgenden Regierungen und verschiedenen Rebellenbewegungen. Nach Übergangsregierungen sind die derzeitigen Machthaber aus den allgemeinen demokratischen Wahlen von 2005 hervorgegangen.

Die Durchführung der Waffenstillstandsabkommen und die Integration einer weiteren Rebellenbewegung sind noch unbewältigt, was die allgemeine Unsicherheit im Land erhöht. Der nationale Versöhnungsprozess mit Hilfe einer Commission Vérité Réconciliation (Wahrheits- und Versöhnungskommission) und die gerichtliche Aufarbeitung haben noch nicht wirklich begonnen, während die Wirtschaft nur schwer in Schwung kommt. Alle diese Faktoren zeigen, dass das Land sicher noch nicht Frieden, Stabilität und Verbesserung der Lebensbedingungen wiedergefunden hat. Aber die unterzeichneten Friedensverträge und ihre beginnende Anwendung zeigen, dass Burundi - verglichen mit den letzten vierzig Jahren - jetzt auf einem guten Weg ist.

## LEBENS LAUF

### Persönliche Daten:

Familienname: SIMBARE  
 Vorname: Francine  
 Geburtsdatum: 14. Mai 1970  
 Geburtsort/Staat: Bujumbura, BURUNDI  
 Eltern: Vater: Philippe SIMBARE, stellv. Direktor der Post, verstorben 1986,  
 Mutter: Séraphine NDAYIKENGURUTSE, Leiterin der Buchhaltung, Société Immobilière Publique (SIP)  
 Staatsangehörigkeit: Österreich  
 Familienstand: verheiratet, 1 Tochter

### Bildungsweg:

1977-1983 Grundschole "Stella Matutina" (Klosterschole) in Bujumbura, Burundi  
 1984-1990 Mittelschole "Lycée Rohero" (staatlich) in Bujumbura, Matura (Certificat d'Humanités Complètes)  
 1991-1992 Universität in Bujumbura, Institut Supérieur de Commerce (Institut für Handelswissenschaften): Studienrichtung Rechnungswesen  
 1993, Jänner - Sept. Deutschkurs an der Universität Wien, Österreich  
 1993-1994 Vorbereitungskurs zur Zulassung zum Studium auf der Universität Wien (Geographie, Wirtschaftskunde, Geschichte, Sozialkunde)  
 1994 Wintersemester Universität Wien, Studium der Betriebswirtschaft  
 ab 1995 Studium Politikwissenschaft mit Fächerkombination Öffentliche Wirtschaft und Management sowie Romanistik  
 Gleichzeitig fallweise Arbeit bei der UNO, Wien  
 2000 August Diplomprüfung über 1. Studienabschnitt in Politikwissenschaft mit Fächerkombination Öffentliche Wirtschaft und Management sowie Romanistik an der Universität Wien  
 2000 ab Wintersemester 2. Studienabschnitt  
 2001 Sommersemester Diplomprüfung über 2. Studienabschnitt an der Universität Wien  
 Vorbereitung der Diplomarbeit

Sonstige Ausbildung und Berufspraxis:

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| 1994 September                | Maschinschreiben und Informatik (Microsoft Word)  |
| 1995 bis 2006                 | Fallweise Arbeit bei internationalen Konferenzen der UNO in Wien für die "Meetings Control and Servicing Unit, Planning, Coordination and Meetings Section": mit Unterstützung des ständigen UNO-Personals, der Experten und Regierungsvertreter betraut.             |
| 1997 März/April               | Besuch bei den Vereinten Nationen in New York ("Practical field exercise in international political affairs")<br>und Besuch der Weltbank und des Internationalen Währungsfonds in Washington ("Detailed briefing in governmental and private financial institutions") |
| 1999 Aug.-Sept.               | Praktikum in Bujumbura, Burundi, im "Ministère des droits de la personne humaine, des réformes institutionnelles et des relations avec l'Assemblée nationale" (Ministerium für Menschenrechte, institutionelle Reformen und die Beziehungen zur Nationalversammlung)  |
| 2000 Juni                     | Certificate Harvard Model United Nations am Vienna International Centre über "Security Council Meeting on the situation in the Democratic Republic of Congo"  |
| 2002 Mai                      | Seminar "Gewalt und Versöhnung - Historische Schuld und Ethik" am Afro-Asiatischen Institut, Wien   |
| 2003 August                   | weitere Quellensuche in Burundi   |
| 2003<br>2004 Nov. - 2006 Dez. | Verehelichung<br>Betreuung der Tochter  |
| 2007 Jänner - Juni            | Project Management Kurs des WIFI (Wirtschaftsförderungsinstitut) der Wirtschaftskammer Wien   |
| 2007 ab April                 | Angestellte der UNO/UNIDO (United Nations Industrial Development Organization) als Projektassistentin   |

Sprachkenntnisse:

Französisch: Muttersprache  
 Kirundi: Muttersprache  
 Englisch: sehr gut  
 Deutsch: sehr gut  
 Suaheli: Anfangskenntnisse